
U d'/of OTTAWA
39003001413752



Il a éte tiré de cet ouvrage

25 exemplaires sur papier pur fil des papeteries Lafuma,

à Voiron, numérotés de 1 à 25.

HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE :

Histoire politique. *Chroniques de quinzaine.* I. (15 mars-1er septembre 1920). Un volume in-16.

II. (15 septembre 1920-1er mars 1921). Un volume in-16.

III. (15 mars-1er septembre 1921). Un volume in-16.

Les Origines de la guerre. *Conférences prononcées à la « Société des Conférences » en 1921.* Un volume in-16 sur vélin pur fil.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1922.

RAYMOND POINCARÉ

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

IV

(15 SEPTEMBRE 1921-15 JANVIER 1922)

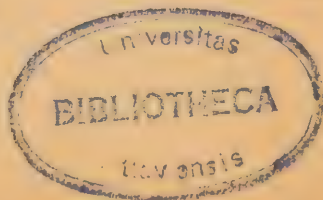


PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6^e^



HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

I

15 septembre 1921.

M. Clemenceau, la victoire et la paix. — Les États-Unis et l'Allemagne. — Le président Harding et la politique wilsonienne. — La Société des nations et son Conseil.

A en croire les informations de presse, M. Clemenceau aurait déclaré, dans son discours de Sartène, que le traité de Versailles était l'honneur de sa vie. Qui a soufflé à l'illustre homme d'État cette parole inattendue? Est-ce le démon de la contradiction? Est-ce le malicieux génie qui inspirait à Ingres la fierté d'être surtout un grand violoniste? Je ne sais. Mais ou je me trompe fort, ou c'est M. Clemenceau qui s'est trompé. L'hon-

neur de sa vie, ce n'est pas d'avoir négocié et signé le traité de Versailles ; c'est d'avoir pris le pouvoir à l'heure la plus sombre de la guerre, d'avoir impitoyablement réprimé les campagnes défaitistes, et d'avoir fermement tenu le drapeau de la France jusqu'à la victoire. S'il ne s'était trouvé là, au jour fixé par le destin, pour fortifier les courages ébranlés et pour chasser les miasmes pestilentiels qui commençaient à se répandre dans les couloirs des Chambres, c'en eût été fait; nous eussions été rapidement acculés à une paix qui eût maintenu sous la domination étrangère l'Alsace et la Lorraine, laissé à notre flanc une blessure ouverte, et consacré en Europe l'hégémonie de l'Allemagne. Le patriotisme et l'énergie de M. Clemenceau ont empêché ce désastre. Il n'y a pas un Français qui puisse l'oublier.

Je ne veux pas dire qu'au moment où M. Clemenceau a formé son ministère, la situation fût désespérée. En aucune façon. L'entrée en guerre des États-Unis compensait, et fort au delà, la défection de la Russie. Une armée fraîche et vigoureuse commençait à traverser l'Océan pour venir combattre à nos côtés. Quiconque gardait son sang-froid et se donnait la peine de réfléchir devait aboutir à cette conclusion que, mathématiquement, la victoire était certaine. C'était encore, dans les deux Chambres, l'opinion de la

grande majorité des représentants du pays. La population, dans son ensemble, n'était pas moins confiante et résolue. Pour s'en rendre compte, il suffisait de parcourir, après un raid d'avions, les quartiers les plus éprouvés de Paris et de la banlieue, ou de visiter, près du front, les villes et les villages dévastés. C'était partout la même détermination, le même stoïcisme, la même volonté de tenir jusqu'au bout. On peut affirmer que, sans cet admirable état d'esprit, l'avènement de M. Clemenceau n'eût pas été possible. Son cabinet se serait usé à remonter un courant; il a été, au contraire, immédiatement porté par le flot. Dès ses premières sorties, le président du Conseil était accueilli par les acclamations de la foule. Son âge, sa crânerie, ses allures, ses mots n'étaient pas sans contribuer à cette prodigieuse popularité. Mais il la devait surtout à ce qu'il était alors merveilleusement à l'unisson avec l'âme de la France.

La force immense que lui a donnée le consentement général et qu'il était plus que tout autre à même d'exercer lui a permis de mettre fin aux intrigues qui menaçaient la patrie et qui, si elles avaient eu le champ libre, auraient annihilé peu à peu notre capacité de résistance. Il a fait reculer la trahison; il a dispersé la meute des ambitions impatientes qui cherchaient déjà leur pâture dans

le malheur du pays; il a dessillé les yeux des aveugles, rassuré les inquiets, raffermi les hésitants et montré à tous le chemin du devoir. Grâces éternelles lui soient rendues pour l'effort accompli et pour le succès obtenu!

Lorsqu'après un armistice un peu précipité ont commencé les négociations de paix, M. Clemenceau les a certainement engagées et poursuivies avec la même ardeur patriotique. Non moins certainement, les résultats n'ont pas été aussi heureux, et il serait puéril de nier que le traité de Versailles a profondément déçu le pays. Peut-être cependant quelques-uns de ceux qui le critiquent aujourd'hui avec le plus d'âpreté devraient-ils se souvenir qu'en 1919 ils étaient sénateurs ou députés et que, non seulement ils se sont abstenus de le combattre, mais qu'ils l'ont voté. Vainement diraient-ils qu'il était trop tard pour le repousser ou pour l'amender. Un traité de paix ne vaut que par l'approbation des Chambres, et les États-Unis viennent de nous rappeler que, tant que n'ont pas été remplies toutes les formalités constitutionnelles, il ne saurait y avoir que projets révocables.

En France, le gouvernement négocie, mais avant le vote du Parlement, rien n'est définitif, et le président de la République lui-même n'est appelé à signer la ratification que par la volonté

des Chambres exprimée dans la loi d'approbation. Vainement aussi prétendrait-on que les défauts du traité de Versailles ne se sont révélés que plus tard. Des députés d'opinions politiques très différentes, tels que MM. Louis Marin et Franklin-Bouillon, les ont aisément aperçus et clairement exposés. Logiques avec eux-mêmes, ils ont ensuite voté contre le traité. La vérité est qu'à ce moment, des esprits très calmes à l'ordinaire étaient enivrés par la victoire et que ceux qui réclamaient des garanties supplémentaires, si haut placés qu'ils fussent, passaient pour des pessimistes ou des grincheux. Je n'accuse pas ceux qui ont cédé à l'entraînement général. Mais enfin, ils n'étaient pas condamnés au silence et à l'irresponsabilité; ils avaient la liberté de leur suffrage ; et s'ils se sont abstenus de présenter la moindre observation, s'ils ont voté le traité sans mot dire, ce serait à la fois, de leur part, prudence et justice que d'apprécier aujourd'hui l'acte de Versailles avec un peu moins de sévérité. Il n'est pas vrai qu'au traité, si défectueux qu'il soit, soient dus tous les mécomptes que nous avons éprouvés depuis la cessation des hostilités. Ils sont dus, d'abord, à ce que nous avons persisté dans les mauvaises méthodes diplomatiques inaugurées par la Conférence de la paix; ils sont dus ensuite à ce qu'à chaque réunion nouvelle

du Conseil suprême, le gouvernement de la République a renoncé, comme de dessein délibéré, à quelques-uns des avantages du traité. Laissons donc là les récriminations rétrospectives et tâchons de tirer pour l'avenir le meilleur parti d'une situation que les circonstances, encore plus peut-être que les hommes, ont douloureusement gâtée.

Les États-Unis viennent de nous donner, avec une autorité magistrale, une leçon que nous ferons bien de méditer. La paix séparée qu'ils ont signée avec l'Allemagne est un magnifique exemple d'« égoïsme sacré ». Ce n'est pas à Washington qu'on croit consolider les alliances en leur sacrifiant sans cesse les intérêts nationaux. On y fait les affaires de l'Amérique, comme on fait à Londres les affaires de l'Angleterre; et après tout, ni à Londres on n'a tort d'être Anglais, ni à Washington on n'a tort d'être Américain. C'est à nous d'être Français à Paris. Malheureusement, nous nous obstinons toujours à justifier la définition qu'Alfred Fouillée donnait de notre caractère, lorsqu'il nous reprochait de ne guère comprendre la politique objective et de nous laisser guider tantôt par des conceptions rationnelles, tantôt par des notions subjectives, celles de reconnaissance, de sympathie, de fraternité entre les peuples, d'alliances à perpétuité.

Non, Chamfort ne nous a pas encore appris que ni sur le damier européen, ni, hélas! sur le damier du Nouveau Monde, on ne joue aux échecs avec un bon cœur. Aujourd'hui, tout étonnés, nous nous regardons les uns les autres, et nous nous disons : « Comment! cette Amérique qui est venue prendre part à la guerre avec toute la ferveur d'un peuple croisé, qui a fait sortir de terre une armée innombrable et qui a jeté sur le plateau le poids de son glaive pour incliner enfin vers le bon droit la balance de la justice, comment! c'est elle qui maintenant se replie sur elle-même, s'isole, se détourne de l'Europe! C'est elle qui prend dans le traité de Versailles tout ce qui l'intéresse et qui en écarte systématiquement tout le reste! Elle qui garde le grain et nous laisse l'ivraie! Elle qui, après qu'un de ses présidents nous a promis l'assistance des États-Unis en cas d'agression future de l'Allemagne, s'abstient de reconnaître les nouvelles frontières du Reich! » Eh! oui, c'est elle, et il n'y a de surprenant, en tout cela, que notre surprise. Quand on rêve tout éveillé, on s'expose à recevoir de la réalité des remontrances un peu dures. L'honorable sénateur de la Pensylvanie, M. Knox, ancien secrétaire d'État, communique-t-il à notre ambassadeur, M. Jusserand, une lettre émouvante de deux anciens officiers américains,

M. James Comb et M. David Shields, nous allons répétant une phrase où ces deux vaillants militaires expriment leurs sentiments personnels pour la France : « Ne vous désolez pas, ô France, de ce que l'Amérique n'ait pas signé le pacte de la Société des nations. Sous le gazon émaillé des fleurs de l'arbousier traînant et du coquelicot de Bunnker's Hill, de Valley Forge, des Flandres et de Picardie, est enfoui un pacte qui n'a nul besoin d'être ratifié par les Parlements. Oui, nos fils sont venus en France ; ils y reviendront toujours, quand la France les appellera pour une cause juste. » Puis, lorsque l'Amérique substitue un traité revisé et corrigé au traité que ses anciens représentants nous avaient amenés à signer, nous cherchons, d'une main fiévreuse, les vieux pactes d'amour cachés dans les champs que n'ont pas seulement rougis, hélas ! les coquelicots et les arbouses, mais des mares de sang français, et nous avons peur de ne rien trouver.

Tâchons, s'il est possible, de juger les choses avec plus de sang-froid. L'Amérique ne s'enferme point dans un splendide isolement ; elle ne change pas de conduite ; elle demeure fidèle à ses amitiés et plus fidèle encore à ses idées ; elle ne dédaigne pas les affaires d'Europe ; mais elle les mesure à l'échelle du Nouveau Monde, et c'est assez pour qu'elles ne lui apparaissent pas

toujours aussi importantes qu'à nous. L'amitié des États-Unis pour la France, les souvenirs de la guerre d'Indépendance, l'analogie des institutions politiques ont certainement beaucoup contribué à pousser vers nos rivages les armées américaines, et surtout à les enflammer, lorsqu'elles ont débarqué, d'une sorte de passion mystique; mais elles ne seraient pas venues, si notre cause, étant celle du droit, n'avait été celle de tous les peuples libres et si toute une série d'incidents préliminaires n'avait fait apparaître, dans une lumière éclatante, cette identité d'intérêts. Rappelons-nous la longue suite d'étapes par où, de 1914 à 1917, les États-Unis se sont lentement acheminés vers la guerre. Les républicains reprochaient alors aux démocrates et à leur chef, M. Wilson, leurs hésitations et leurs faiblesses; hier, ils trouvaient que M. Wilson avait fini par trop s'engager envers les Alliés. Changements de point de vue qu'explique la politique intérieure. Il paraît aujourd'hui bien probable qu'à la place de M. Wilson, un président républicain ne se serait pas pressé davantage. Il aurait consulté, lui aussi, l'intérêt de son pays et, lorsqu'il aurait cru à la nécessité d'une intervention, il aurait cherché à convaincre l'opinion publique, notamment dans les États de l'Ouest, les plus indifférents aux affaires européennes, avant de demander

à l'Amérique les sacrifices d'hommes et d'argent que la guerre devait lui imposer. C'est exactement ainsi qu'a procédé le président Wilson.

Quel chemin parcouru depuis le message qu'il adressait le 6 décembre 1915, à propos des complots des Germano-Américains ! A cette date, au Congrès, il protestait contre ceux qui voulaient faire de la fière Amérique un foyer d'intrigues européennes, mais il distribuait impartialement le blâme à tous ceux des étrangers naturalisés américains qui avaient « oublié ce qu'ils devaient à leur honneur de citoyens en manifestant leur sympathie passionnée pour l'une ou l'autre des parties engagées dans la grande lutte, sans avoir cure de la tranquillité et de la dignité des États-Unis ». Un an plus tard, le 19 décembre 1916, le président Wilson proposait une médiation aux puissances belligérantes, il leur offrait ses bons offices et les interrogeait sur leurs buts de guerre. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie répondaient qu'elles étaient prêtes à rencontrer des délégués de l'Entente dans un endroit neutre, mais elles se gardaient de rien faire connaître de leurs intentions. La Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, le Montenegro, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie jouaient cartes sur table et, dans une note du 30 décembre, faisaient clairement connaître leurs revendications. L'Alle-

magne et l'Autriche répliquaient en termes hypocrites et évasifs; et le 22 janvier 1917, dans un message adressé au Congrès américain, le président Wilson, après avoir signalé le contraste que présentaient l'attitude de l'Entente et celle de ses ennemis, ajoutait qu'il ne pouvait y avoir de paix durable entre les nations européennes sans que les États-Unis fissent entendre leur voix. Il énonçait les principes américains qui devaient, d'après lui, prévaloir dans le règlement du conflit, et c'est alors qu'il prononçait la trop fameuse parole de paix sans victoire.

Mais le 31 janvier 1917, l'Allemagne notifiait aux puissances un nouveau blocus sous-marin, beaucoup plus étendu que celui qu'elle avait précédemment établi. Cette notification mit naturellement le comble au légitime mécontentement des États-Unis, qui exécutèrent aussitôt leur menace. Ils rappelèrent leur ambassadeur de Berlin et remirent à l'ambassadeur d'Allemagne ses passeports. Mais ils patientèrent encore, et la guerre ne fut pas déclarée. Le 23 février suivant, nouveau message de M. Wilson. Il rappelle que deux navires américains ont encore été coulés, que presque tous les bâtiments sont forcés de rester à leurs ports d'attache à cause des dangers du blocus et que tout le commerce américain souffre de cette crise prolongée. Il proclame que

cette situation ne peut durer; il ne propose cependant encore que la neutralité armée, dont il y a, dit-il, de nombreux précédents dans l'histoire des États-Unis. Le 4 mars, à l'occasion de sa nouvelle investiture, le président, debout sur les degrés du Capitole, prononce son discours inaugural, et il répète que les États-Unis resteront fermes dans la neutralité armée. « Nous ne sommes plus, dit-il, des provinciaux. Les événements tragiques de trente mois de guerre ont fait de nous des citoyens du monde. Est-ce à dire que nous serons moins Américains à l'avenir? Non pas. Nous serons, si possible, plus Américains encore... » Mais la guerre sous-marine se poursuit de plus en plus impitoyable ; et le gouvernement allemand ne tolère pas la neutralité armée ; il refuse expressément aux neutres, dans les zones maritimes qu'il a déterminées, le droit de se servir de leurs armes pour la défense de leurs nationaux et de leurs marchandises. Les États-Unis sont décidément atteints dans leurs œuvres vives. La coupe est pleine. Le président convoque le Congrès en session extraordinaire et, le 2 avril, dans un message solennel, il lui demande d'accepter enfin l'état de guerre qui lui est imposé par l'Allemagne. Mais, à ce moment même, il se met si peu dans l'esprit des nations de l'Entente qu'oublieux de tout ce qu'elles ont souffert depuis le mois

d'août 1914, il croit devoir exprimer sa sympathie et son amitié pour le peuple allemand et ne s'en prendre qu'au gouvernement impérial. Et plus tard encore, lorsque les soldats américains et les nôtres sont définitivement devenus compagnons d'armes, il tient à distinguer, par une appellation spéciale, les États-Unis des nations auprès desquelles ils combattent, et tandis que celles-ci se considèrent entre elles comme alliées, il prend soin de préciser que l'Amérique sera simplement associée.

Les négociations de paix commencent, et la faute est commise de les faire conduire par les chefs mêmes des gouvernements. Le président Wilson est, à la fois, chef de gouvernement et chef d'État. Il vient à Paris illuminé d'un prestige extraordinaire; il y est accueilli comme le libérateur du genre humain. C'est un prophète; c'est Moïse qui, du haut du Sinaï, va dicter des lois, non plus à un peuple, mais à l'univers. Malheureusement, comme l'expliquait ces jours-ci, dans *France et Monde,* un écrivain distingué qui vient de séjourner longtemps en Amérique, M. Gaston Riou, M. Wilson, en organisant la délégation de la paix, blesse non seulement ses adversaires, mais les meilleures têtes de son parti. Il s'entoure de créatures, ne consulte personne, ne ménage aucun amour-propre, n'admet

aucun partage de pouvoir. Il perd de vue l'Amérique, oublie et mécontente le Sénat, et plus il se croit tout-puissant, plus la puissance lui échappe. Il impose à la Conférence sa conception personnelle de la Société des nations ; d'accord avec M. Lloyd George, il cherche à réduire le plus possible notre occupation de la Rhénanie ; il nous refuse nos frontières de 1814; il s'oppose à ce que les frais de la guerre soient entièrement supportés par l'Allemagne ; il ne veut pas entendre parler de solidarité des dettes alliées ; mais il nous promet, en revanche, avec la conviction d'être suivi par le Sénat américain, l'assistance militaire des États-Unis en cas d'agression de l'Allemagne. Il rentre chez lui ; il trouve partout une hostilité grandissante ; il essaye de lutter ; il est terrassé par la maladie et obligé de disparaître de la scène politique. La campagne présidentielle s'engage ; elle tourne tout entière autour du traité et de la Société des nations ; les républicains s'en prennent naturellement à tout ce qu'a fait M. Wilson, et lorsque M. Harding arrive à la Maison Blanche, l'Europe se demande : « Que va-t-il advenir du traité? Et de la Société des nations? Et des engagements contractés, au nom de l'Amérique, par son ancien président? »

Il advient que l'Amérique, gouvernée par sa nouvelle administration, désavoue sur tous les

points son président d'hier et prétend restaurer, après deux ans d'aberration, la pure doctrine de Monroë. Mais ne nous y trompons pas. Dans le message de 1825, qui a fixé cette doctrine, Monroë entendait surtout proclamer que l'Amérique serait désormais fermée à toutes nouvelles tentatives de colonisation par l'Europe : l'Amérique aux Américains. Ce n'était nullement à dire que l'Amérique dût à jamais se désintéresser elle-même des autres parties du monde ; et, en fait, elle y a de plus en plus pénétré par la banque, le commerce et l'industrie. Aujourd'hui, elle est partout, et si nous voulons voir, par exemple, le rôle que joue le pétrole, en Europe et en Asie, dans la politique américaine comme dans la politique britannique, nous n'avons qu'à relire l'intéressante brochure de M. Francis Delaisi. A mesure que l'aviation et la télégraphie sans fil suppriment les distances et rapetissent les dimensions du globe, l'Amérique se mêle de plus près aux affaires de tous les continents et, si elle est surtout occupée de la concurrence que lui font, sur le marché chinois, l'Angleterre et le Japon, du sort qui sera réservé à l'île de Yap et des vues qu'elle prête à l'empire du Mikado sur les Philippines, elle ne laisse pas de surveiller, avec une attention très éveillée, tout ce qui se passe ailleurs. Mais cette surveillance, elle

l'exerce, bien entendu, comme c'est son droit, dans son intérêt, et non dans le nôtre.

Le 24 avril dernier, le docteur Simons avait adressé à Washington les propositions dérisoires que faisait l'Allemagne pour le paiement des réparations. Le 2 mai, M. Hughes, secrétaire d'État, avait prié M. Diesel, chargé d'affaires des États-Unis à Berlin, de répondre au Reich que ces propositions n'étaient pas acceptables pour les Alliés et que l'Amérique recommandait à l'Allemagne de soumettre immédiatement et directement aux gouvernements alliés « des propositions claires, nettes et adéquates qui répondraient à ses justes obligations ». Ainsi, par son appel aux États-Unis, l'Allemagne avait elle-même montré qu'elle ne considérait pas l'Amérique comme décidée à rester indéfiniment sous sa tente, et la réponse des États-Unis, quoique fort différente de celle qu'attendait l'Allemagne, prouvait qu'en effet ils ne songeaient nullement à s'interdire les interventions dans les affaires européennes. Depuis lors, le gouvernement américain a décidé de se faire représenter au Conseil suprême et à la Conférence des ambassadeurs, comme il avait déjà résolu de réinstaller son honorable délégué à la Commission des réparations. Représentation officieuse et non officielle, qui a permis aux États-Unis d'être renseignés sur tout, de donner

leur avis, de défendre leurs intérêts et de s'offrir, à l'occasion, comme arbitres entre les autres intérêts. Cette politique réaliste se concilie parfaitement avec l'idéalisme religieux du génie américain et elle n'a rien que de très honorable et de très sensé. La France, amie des États-Unis, n'a point à la redouter, si elle ne s'imagine pas que les États-Unis la mettront à son service, et non d'abord à leur propre service.

Jusqu'ici, il n'y a guère qu'à la Société des nations que l'Amérique n'ait pas pris officieusement sa place; et cette absence est assurément fort regrettable, mais elle s'explique, comme toutes les autres décisions américaines, par un sentiment très vif de la grandeur et de la souveraineté nationales. Avez-vous remarqué que le drapeau étoilé est le seul au monde qui ne s'incline pas devant un chef d'État, roi ou président de République, c'est-à-dire devant le représentant suprême d'un peuple étranger? Petit détail, mais combien significatif! C'est l'article 10 du Covenant qui a groupé contre l'œuvre de M. Wilson la plus grande quantité d'opposants. Les États-Unis n'entendaient pas être liés, d'avance, par un texte qui pouvait les contraindre à intervenir, un beau jour, en faveur d'un des membres de la Société, sans qu'ils eussent eux-mêmes à cette intervention un intérêt direct. N'allez pas

croire pourtant qu'en dédaignant de siéger dans l'assemblée de Genève, l'Amérique regarde avec une curiosité entièrement détachée tout ce qui s'y fait ou s'y prépare. Malgré la retraite de l'Argentine, malgré les hésitations de quelques républiques sud-américaines, la Société des nations fait meilleure figure que le Conseil suprême ; six nouveaux États viennent d'être admis au nombre des Amphictyons : l'Albanie ressuscitée, l'Autriche, la Bulgarie, la Finlande, le Liberia, le Luxembourg. Les États-Unis n'ignorent pas que cet organisme naissant, si dépourvu qu'il soit encore de moyens d'action vraiment efficaces, peut devenir, tôt ou tard, une force internationale et qu'en tout cas, il est dès aujourd'hui assez vivant pour commencer à familiariser les peuples qui le composent avec l'idée de solidarité humaine. Aussi bien, l'Amérique a-t-elle à Genève ses observateurs et ses informateurs, et ses journalistes y sont plus nombreux et aussi attentifs que ceux de toutes les autres nations. Quant aux problèmes que la Société a mis à l'étude, l'Amérique est si loin d'en méconnaître l'importance, qu'elle tâche d'attraire à Washington la Conférence qui aura à discuter le plus grave d'entre eux, celui du désarmement.

Répétons, d'ailleurs, à l'endroit de la Société des nations, l'observation que nous a suggérée,

l'an passé, sa première assemblée. Ce serait folie d'en attendre des miracles; ce serait sottise de ne la pas prendre au sérieux. M. Wellington Koo, dans son discours d'ouverture, et après lui M. von Karnebeek, élu président pour cette session, ont parfaitement mis en lumière l'intérêt des questions portées à l'ordre du jour. Au premier rang était inscrite la constitution de la Cour permanente de justice internationale, dont les statuts ont été votés cette année et qui est maintenant prête à fonctionner. Il est à souhaiter que les États contractent promptement l'habitude de s'adresser à elle et de lui soumettre les petites difficultés qui s'élèvent quotidiennement entre eux. Dans la sérénité d'une Cour permanente de justice, plus encore même que dans l'assemblée générale de la Société des nations, il peut être fait silencieusement de bonne besogne pour le maintien de la paix.

En attendant, ce n'est ni l'Assemblée, ni la Cour, c'est le Conseil de la Société qui tient actuellement dans ses mains le sort de l'Europe. M. Hymans, nommé rapporteur de l'affaire de Haute-Silésie, s'est consacré à l'étude de cette redoutable question avec la conscience dont il a déjà fait preuve dans l'affaire de Vilna. Dans son exposé préliminaire, le vicomte Ishii s'était borné à indiquer, avec une impeccable impartialité, les

données essentielles du problème et à préciser le genre de mission dont le Conseil était, en cette circonstance, prié de se charger. Loin de s'approprier la thèse de M. Lloyd George, il a clairement montré, comme j'avais essayé de le faire ici, il y a quinze jours, que le Conseil ne devait agir ni comme cour de justice, ni comme tribunal arbitral, qu'il n'avait à rendre ni un jugement ni une sentence, et qu'il ne pouvait donner qu'un avis. Cet avis liera les membres du Conseil suprême, parce qu'ils ont bien voulu se lier eux-mêmes en déclarant d'avance qu'ils le suivraient, quel qu'il fût, mais il ne les déchargera pas de leurs responsabilités, et la vraie décision, ce seront eux qui auront à la prendre. Autrement, le traité de Versailles serait violé, et la Pologne ou l'Allemagne, suivant que l'une ou l'autre serait mécontente du résultat, aurait le droit de protester contre cette violation.

En réalité, c'est un service que le Conseil suprême, embarrassé par ses divisions persistantes, a demandé, en l'occurrence, à la Société des nations. Aussi est-il incompréhensible que, dans la pensée de complaire à certains membres de ce Conseil, des publicistes un peu zélés aient prétendu que, si la Société ne parvenait pas à fixer, par un vote unanime, la frontière germano-polonaise de Haute-Silésie, elle confesserait par

là même son impuissance congénitale et signerait sa propre condamnation. La plaisanterie est un peu forte et j'aime mieux n'en pas rechercher les inspirateurs. Il y a, sans doute, de grandes chances pour que l'unanimité, qui ne s'est pas faite au Conseil suprême, ne se réalise pas davantage à la Société des nations. Si indépendants que soient les délégués, ils reçoivent des instructions de leurs gouvernements respectifs et, dans quelque mesure qu'ils puissent s'affranchir de ces directions, ils conservent, avec leurs nationalités, leurs optiques particulières. Comme je l'ai dit l'autre jour, rien ne prouve, heureusement, que l'unanimité soit nécessaire à la validité des conclusions qui seront adoptées. Mais, quelles que soient ces conclusions, M. Lloyd George ne pourra, si elles ne le satisfont pas, s'en prendre à M. Balfour ; et si c'est nous qui trouvons la solution mauvaise, il ne sera pas juste que nous passions notre mécontentement sur MM. Léon Bourgeois, Viviani et Hanotaux. Le Conseil de la Société des nations n'a pas sollicité la tâche qui lui est imposée. Il a droit, de notre part, à un peu d'indulgence.

Ce qui peut, malgré tout, lui rendre cette tâche moins ardue, c'est qu'il l'a abordée sans être gêné par aucun précédent. Il n'est handicapé par les propositions d'aucune des puissances

alliées. La question se présente tout entière devant lui, et il peut l'examiner avec plus d'indépendance que des premiers ministres engagés par leurs déclarations et travaillés par leur amour-propre. Il n'a cependant pas, comme on l'a écrit, les mains tout à fait libres. L'avis qu'on lui a demandé n'est pas un avis doctrinal, théorique, abstrait; ce n'est pas non plus un avis dicté par le simple bon sens ou par la seule équité; c'est une interprétation, à la fois rationnelle et pratique, du traité de Versailles. S'il se tenait en dehors du traité, le Conseil de la Société des nations ferait œuvre vaine, car les Alliés n'auraient pas le droit de s'approprier ensuite ses conclusions. Le Conseil n'a donc à faire que ce que, livrés à eux-mêmes, les Alliés n'ont pas su faire. Il doit enregistrer les résultats du plébiscite, en considérant la majorité des votes dans chaque commune, et en tenant compte également de la situation géographique et économique des localités. D'après l'article 88 du traité et l'annexe qui le complète, la Haute-Silésie ne saurait être regardée comme un bloc indivisible; le district industriel, le district minier, le fameux triangle de M. Lloyd George sont autant d'entités factices, dont le Conseil suprême a bien pu s'occuper à la demande du premier ministre britannique, mais qui ne tirent du traité aucun

souffle vital et qui ne peuvent que s'évanouir devant la Société des nations. Le vœu des habitants exprimé dans chaque commune, la situation géographique et économique des localités, voilà les seules lois qui doivent commander la solution finale.

Qu'on les respecte, la Pologne sera sauve; qu'on les viole, la puissance militaire de l'Allemagne sera implicitement reconstituée. Laissons le Conseil de la Société des nations méditer ce formidable sujet; laissons-le compulser les dossiers, interroger les statistiques, rechercher au besoin les témoignages. Il ne manquera pas de documents pour s'éclairer. Pour avoir un aperçu de ce qui a déjà été publié sur la Haute-Silésie en Allemagne, en Pologne, en Angleterre, en France, en Italie, il n'est que de parcourir l'essai bibliographique inséré à la fin du numéro spécial qui vient de paraître dans les *Archives de la Grande Guerre*. Cette intéressante brochure contient une excellente étude politique de M. Noulens, sénateur, ambassadeur de France, président de l'Association France-Pologne, une remarquable analyse démographique de M. Émile Bourgeois, un savant exposé économique de M. G. Bienaimé, un vivant récit du plébiscite par un témoin, M. le député Regaud, et, au milieu de diverses pièces officielles, des reproductions de tracts,

d'affiches, de cartes postales qui nous édifient sur la vivacité de la lutte dont la Haute-Silésie est l'enjeu. C'est ainsi, par exemple, que sur une médaille allemande de propagande, frappée à l'effigie de sainte Hedwige, nous lisons cette inscription : « Hauts-Silésiens, souvenez-vous! C'est d'Allemagne que vous est venu le christianisme. » Dans l'histoire de Haute-Silésie, telle qu'il l'avait contée aux Communes, M. Lloyd George avait oublié ce chapitre-là. Il est vrai que Henri le Barbu, auquel a été mariée Hedwige, était à la fois duc de Silésie et de Pologne et que, par conséquent, la médaille aurait pu être distribuée par la Pologne mieux encore que par le Reich. Souhaitons, en tout cas, que pour le 17 octobre, jour de la fête de sainte Hedwige, les Polonais de Haute-Silésie aient enfin la joie de célébrer leur délivrance.

II

1er octobre 1921.

L'Allemagne et les sanctions économiques. — L'esprit de revanche dans le Reich. — La propagande pangermaniste. — La reconstitution industrielle, commerciale et financière de l'Allemagne. — M. Briand, président du Conseil, ira-t-il à Washington?

La date du 15 septembre est passée sans que fussent levées les sanctions économiques prises contre l'Allemagne, et ce retard parfaitement légitime a servi de prétexte à une nouvelle levée de boucliers dans toute la presse germanique. On se rappelle que c'est le 13 août dernier que le « Conseil suprême », avant de dresser le procès-verbal de carence auquel il a abouti dans l'affaire de Haute-Silésie, a eu la malencontreuse idée de laisser espérer à l'Allemagne cette mesure de faveur que rien ne justifiait. La décision finale a cependant été subordonnée à deux conditions essentielles. Il a été précisé, en premier lieu, que les sanctions ne seraient supprimées que si, à l'échéance du 31 août, fixée par l'état de paie-

ments établi à Londres, le milliard de marks or convenu avait été intégralement versé. Il a été spécifié, en second lieu, que l'Allemagne devait avoir, avant le 15 septembre, accepté la constitution d'un organisme interallié destiné à collaborer avec elle à la délivrance des licences d'importation et d'exportation en provenance ou à destination des territoires occupés.

La première condition est remplie vaille que vaille. L'Allemagne a payé un milliard. Elle n'a, pour verser cette somme, réalisé que cinq ou six cents millions de devises étrangères. Elle s'est procuré le reste au moyen de crédits sur les marchés alliés, grâce à l'intermédiaire d'établissements privés, tels que la banque Mendelssohn et Cie; et, à un moment donné, les principales maisons de Paris ont même été sollicitées de participer à cette combinaison et de consentir des avances à l'Allemagne pour qu'elle fît honneur à son échéance. Les opérations auxquelles s'est livré le Reich ont, du reste, provoqué une dépréciation du mark qu'a immédiatement accentuée une folle et scandaleuse spéculation. La *Franckfurter Zeitung* a fait, à cet égard, une constatation édifiante : « Cette fièvre de spéculation, a-t-elle dit, est une preuve pour l'étranger que l'Allemagne n'a pas encore retrouvé son équilibre moral; une grande partie du peuple alle-

mand spécule contre la prospérité de sa propre patrie. » De son côté, M. Georg Bernhard, dans la *Vossische Zeitung,* a déclaré que la panique financière allemande était le résultat de manœuvres inexcusables; il a montré qu'une multitude de gens sans scrupules jouaient tous ensemble à la baisse sur les marks et à la hausse sur les actions, et il a conclu : « Si on ne réprime pas, à bref délai, cette spéculation insensée, une catastrophe est imminente. » Le fait est que les devises américaines ont été jusqu'à dépasser à Berlin le cours officiel de 100. Le 27 janvier 1920, il est vrai, le dollar avait déjà coté 108 en Allemagne; mais c'était alors la période la plus critique pour le Reich, et, dès le 25 mai 1920, le dollar était retombé à 35 marks; depuis lors, il n'a cessé de remonter et toutes les devises étrangères, même la couronne autrichienne, ont suivi une progression correspondante. Comme le remarque M. Georg Bernhard, cette baisse du mark n'est pas la conséquence de la situation économique elle-même; elle est l'œuvre des boursiers du Reich; et un détail le prouve bien : à chaque séance de sa Bourse, New-York cote le mark au-dessus des cours de Berlin. Dans la même *Vossische Zeitung,* M. Georg Münch dénonce, à son tour, cette frénésie de spéculation. Il indique que les auteurs de ces opérations ont

réalisé des gains formidables sur les changes et qu'ils achètent par anticipation de grandes quantités de devises, pour devenir les pourvoyeurs du Reich. Ainsi se sont effondrés les cours du mark; et tout se passe, en définitive, comme s'il y avait en Allemagne des personnes intéressées à préparer la comédie d'une faillite, en commençant par réaliser des enrichissements éhontés.

La seconde condition à laquelle était subordonnée la remise des sanctions économiques ne s'est pas trouvée accomplie à la date prescrite. Dans une note du 26 août, le gouvernement allemand, au lieu de donner, comme il le devait, son adhésion préalable à la création de l'organisme interallié, tel qu'il lui était proposé, a imaginé d'incroyables chicanes. L'institution projetée avait simplement pour objet de contrôler le fonctionnement des douanes allemandes dans la mesure nécessaire pour empêcher qu'il fût établi, à l'égard des territoires occupés, des dispositions contraires aux dispositions des articles 264, 265, 266 et 267 du traité de paix. Mais le gouvernement allemand a émis la prétention de régler la question par une entente bilatérale avec les Alliés; il a engagé une interminable controverse sur les pouvoirs, déjà si étrangement réduits, de la Haute-Commission interalliée des pays rhénans; bref, il n'a pas donné, en

temps utile, l'acceptation préalable à laquelle il était tenu.

Des conversations se sont alors engagées au quai d'Orsay avec l'ambassadeur d'Allemagne, M. Mayer, à l'esprit conciliant de qui j'ai déjà eu l'occasion de rendre hommage. M. Mayer a été courtoisement informé que la France ne pouvait admettre qu'une acceptation formelle, sans restriction ni réticence, de « l'organisme interallié appelé à collaborer avec les autorités allemandes dans l'examen et la délivrance des licences d'importation et d'exportation en pays occupé. » Et comme l'Allemagne demandait que ce contrôle eût seulement lieu après la délivrance, M. Mayer a été averti que nous entendions qu'il s'exerçât auparavant. Sur ces deux points, d'ailleurs, acceptation sans réserves du contrôle interallié, exercice de ce contrôle avant la délivrance des licences, l'accord s'était fait entre les cabinets de Londres et de Paris, et on ne peut que s'étonner qu'une agence britannique ait publié une note laissant supposer le contraire. N'y a-t-il pas assez de malentendus entre l'Angleterre et la France sans qu'on en provoque de nouveaux par des informations inexactes? Et était-il nécessaire de souligner que, dans cette question des sanctions économiques comme dans tant d'autres, le cabinet de M. Lloyd George, même lorsqu'il est

d'accord avec nous, demeure tenté de sourire à l'Allemagne et de lui céder?

Pendant que le gouvernement du Reich s'efforçait ainsi d'obtenir sans contre-partie la levée d'une partie des sanctions, il continuait à laisser couver l'esprit de revanche dans tout le pays. Même en dehors des frontières, en Finlande, en Esthonie, en Lettonie, surtout en Lithuanie, il nouait les intrigues les plus significatives et préparait méthodiquement une poussée allemande. En Lettonie, en Esthonie, en Finlande, ces tentatives de pénétration inquiètent de plus en plus les patriotes. En Lithuanie, où le pangermanisme trouve malheureusement un terrain de culture plus propice, l'audace de l'Allemagne est plus grande encore. Avec l'adhésion complaisante du gouvernement lithuanien, le Reich, qui arbore si volontiers la misère, y entretient à grands frais un gouvernement prétendu blanc-russien, dont l'opposition permanente à la Pologne et à l'Entente est tout à fait caractéristique. A l'intérieur, c'est mieux encore. Si nous voulons connaître l'état mental des chefs du parti national allemand, lisons seulement la juste philippique prononcée contre eux à Cologne par le député Meerfeld, à la suite de l'assassinat d'Erzberger. Tous ces gens, dit-il, regrettent encore de ne pouvoir s'incliner devant les équipages de cour, alors

même que ces équipages sont vides. Ludendorff, devenu le maître des nationaux allemands, reçoit à Kœnigsberg le titre de docteur, et cette consécration universitaire du vieux militarisme allemand rappelle à M. Meerfeld un mot de Heine, peu flatteur pour ses compatriotes : « Il ne manque à l'Allemand qu'une queue pour être un chien. » Le major Hennig, qui siège à la droite du Reichstag, incite les contribuables à la grève fiscale, pour mieux empêcher l'Allemagne de payer ses dettes. Les étudiants hurlent des chansons qui exaltent les meurtriers d'Erzberger : « Remerciez bien le Seigneur — Pour le raisonnable assassinat — De cette archi-crapule : — Que l'assassin nous soit sacré — Comme le drapeau noir, blanc, rouge. » Au conseil d'arrondissement de Cologne-Campagne s'est engagée une grave discussion qui a duré plusieurs heures. Le portrait de l'ancien Kaiser, qui se trouvait dans la salle, devait-il être laissé en place ou enlevé? Gros embarras pour les conseillers; ils auraient bien voulu se mettre en règle avec le nouveau régime sans trop désobliger l'ancien, que personne ne considère comme tout à fait mort. Comment faire? On s'est tiré d'affaire par une solution géniale. On a découvert tout à coup que ce tableau avait une grande valeur artistique, et on l'a gardé à sa place, non comme portrait,

mais comme œuvre d'art. L' « Union des pangermanistes » s'assemble bruyamment dans un congrès. Le baron Vietinghoff-Scheel y déclare que cette Union n'admettra jamais qu'une partie de la Haute-Silésie soit attribuée à la Pologne, et le docteur Bang, conseiller supérieur des finances, y proteste avec véhémence contre les impôts que doit entraîner l'exécution de l'ultimatum. Comme M. Walter Rathenau a rencontré un ministre français, pour négocier avec lui une entente économique, la campagne d'excitation entreprise contre M. Rathenau devient presque aussi vive que celle qui s'est terminée par le meurtre d'Erzberger. Des télégrammes de congratulations continuent à s'échanger entre Guillaume II et ses fidèles. Il faut rendre aux journaux, non seulement socialistes, mais démocrates, et notamment à la *Frankfurter Zeitung,* cette justice qu'ils condamnent hautement cette propagande insensée, mais ils ne parviennent pas à l'arrêter, et elle grandit tous les jours. Tant il est vrai que le virus impérialiste n'a malheureusement pas encore disparu des veines de l'Allemagne.

Ce n'est pas seulement pour s'opposer aux réparations et au désarmement que les pangermanistes utilisent à profusion leurs toxines. Ils poursuivent le même travail d'empoisonnement à propos de l'Alsace et de la Lorraine. Tout

récemment, dans le *Roter Tag,* M. Pauli, ancien président de Basse-Alsace, donnait effrontément les raisons pour lesquelles, d'après lui, l'Allemagne ne doit ni ne peut renoncer aux provinces qu'elle a été forcée de nous rendre. Il se flattait d'avoir dit à l'officier français qui l'avait destitué au lendemain de l'armistice : « Vous vous méprenez sur le sens des manifestations qui vous accueillent en Alsace. Si nous avions été vainqueurs, ces gens nous auraient reçus avec le même enthousiasme. Ils sont simplement satisfaits que la guerre soit finie. » Et, en répétant ce sot et outrageant propos, M. Pauli ne comprend même pas dans quelle ignorance de l'âme alsacienne l'ont laissé les fonctions qu'il a exercées. Il écrit cyniquement des phrases comme celle-ci : « On jugera avec sévérité la France qui a pu voler l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Le fruit mûrira ; le destin s'accomplira inexorablement, contre la France et son impérialisme. » Voilà comment la fraction la plus hardie et la plus active de l'opinion allemande prend son parti du traité de Versailles et nous témoigne sa reconnaissance de nos concessions renouvelées.

Pendant ce temps, malgré tout l'étalage de sa pauvreté, l'Allemagne industrielle, commerçante, financière, agricole, se reconstitue fiévreusement, comme pour être plus sûre de secouer,

le moment venu, les obligations qui lui pèsent. Il suffit de consulter les bilans des banques pour se rendre compte de la confiance qu'a l'Allemagne en son prochain relèvement. La *Dresdner Bank* avoue que, l'année dernière, le pays a regagné le temps perdu pour la remise en marche des industries et des entreprises de communication. La *Commerz und Privat Bank* reconnaît que le rendement général du travail est aujourd'hui supérieur à ce qu'il était l'an passé. La *Mitteldeutsche Creditbank* constate que le commerce extérieur va sans cesse en s'améliorant et que les importations des produits de première nécessité, des matières premières nécessaires à l'industrie, et, notamment, du coton américain, se sont accrues dans des proportions très satisfaisantes. Cet optimisme des comptes rendus des banques s'explique d'autant plus que ces établissements sont entrés eux-mêmes dans une période d'extraordinaire prospérité. Leurs transactions ont doublé depuis une douzaine de mois; elles ont décuplé par rapport aux années qui ont immédiatement précédé la guerre. Les dépôts, qui étaient de 39 milliards il y a un an, ont monté à 62 milliards. Les bénéfices des banques atteignent des chiffres fantastiques. La *Deutsche Bank* distribue, comme les meilleures banques anglaises, 18 pour 100 de dividende. Pour ne pas

trop faire apparaître cette opulence, elle rappelle, il est vrai, dans ses rapports publics, que, depuis la guerre, l'unité monétaire de l'Allemagne est, en réalité, changée, que, pour comparer des choses comparables, il faudrait réduire le chiffre d'affaires et les recettes au taux de l'ancien mark or, et qu'en l'état actuel, les bénéfices des banques, comme ceux de toutes autres entreprises financières, sont artificiellement accrus comme des figures reflétées par des miroirs grossissants. Et, sans doute, il faut faire la part des gains qui proviennent de l'inflation fiduciaire. Mais, en revanche, il y a dans les bénéfices des banques des éléments qui témoignent d'un mouvement d'affaires très intense et, en particulier, d'un trafic considérable sur les lettres de change. Les grands établissements du Reich ne se bornent pas à négocier les achats et les ventes de devises étrangères ; ils s'intéressent à la sortie et à la rentrée, par milliards, des billets allemands ; et lorsque les marks expatriés reviennent à leur foyer, les banques cherchent et réussissent à obtenir que ce retour soit accompagné d'ouvertures de crédit, de manière à rendre possibles des importations à paiement retardé. *Die Bank,* qui fournit elle-même ces précieux renseignements, ajoute que, de temps en temps, les disponibilités sont converties en placements fixes. D'autre

part, d'importantes réserves sont constituées par les banques les plus puissantes. La *Deutsche Bank*, qui a recours aux plus ingénieux artifices de comptabilité pour diminuer ses gains dans ses écritures, n'en accuse pas moins des bénéfices qui atteignent 43 pour 100 de son capital-actions; pour les autres banques, la proportion varie de 30 à 60 pour 100. Si la situation bancaire est un des indices économiques qui permettent d'apprécier la fortune d'un pays, que penser de la candeur des Alliés, qui se laissent tous les jours attendrir par les lamentations de l'Allemagne?

Les compagnies de navigation, elles aussi, redeviennent peu à peu florissantes et beaucoup d'entre elles ont rouvert leurs comptes de reconstruction, pour reconstituer la flotte marchande : ainsi, la *Neptun*, qui affecte à ce compte dix-sept millions et demi de marks sur un gain de vingt-neuf millions huit cent mille ; l'*Argo*, qui emploie à la reconstruction quinze millions sur vingt-neuf millions neuf cent mille de bénéfices, *aie neue Stettiner*, huit millions sur quatorze, et ainsi de suite.

Les sociétés industrielles et commerciales ne cessent de croître et de multiplier. Dans le seul mois de juin de cette année, il s'est créé cinquante et une sociétés minières et métallurgiques, quatre-vingt sept fabriques de machines, cent

onze sociétés de produits alimentaires, soixante-neuf sociétés pour l'achat et la revente de terrains, quatre-vingt-seize sociétés commerciales, etc., soit, au total, huit cent quatre-vingt-treize sociétés, dont soixante-douze par actions et huit cent vingt et une à responsabilité limitée, représentant dans l'ensemble trois cent vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille marks.

Pendant qu'il naît ainsi constamment des sociétés nouvelles, les anciennes se développent et procèdent par augmentation de capital. Les grandes industries, qui faisaient avant la guerre la richesse de l'Allemagne et qui lui ont permis, pendant les hostilités, d'intensifier, si dangereusement pour nous, ses fabrications chimiques, ont décuplé leurs moyens d'action. A lui seul, le groupe de l'aniline, cruellement éprouvé, ces jours-ci, par un terrible accident, a absorbé, au mois de juin, quatre cent quatre-vingts millions de marks de capital frais; dix-huit fabriques de produits chimiques, dont douze par actions, ont, dans le même temps, augmenté leur capital de soixante-quatre millions soixante-trois mille marks; les sociétés minières et métallurgiques, les fabriques de tissus, les fabriques de machines, les banques, les sociétés d'assurances ont suivi le même mouvement. En un mois, trois cent quatre-

vingt-une sociétés ont augmenté leur capital de un milliard sept cent quarante-huit millions cinq cent trente-six mille marks. Voilà les symptômes de malaise et d'indigence que nous relevons chez les Allemands, lorsqu'au lieu de les croire bénévolement sur parole, nous prenons la peine de regarder ce qui se passe chez eux.

Il faut, d'ailleurs, reconnaître que, malgré tous ces signes d'activité et de renaissance économique, l'Allemagne reste exposée à de graves désordres intérieurs, et cela même est, pour nous, une raison supplémentaire de demeurer vigilants. Il y a quelques jours, dans l'intéressant bulletin de la presse allemande, qu'a fondé à Strasbourg le regretté docteur Bucher, le nouveau directeur, M. Vermeil, analysant un remarquable article publié dans les *Preussische Jahrbücher* par M. Georg von Below, recherchait avec sagacité si le peuple allemand n'était pas décidément frappé d'une irrémédiable incapacité politique ; et il constatait que, de plus en plus, l'Allemagne est moralement désunie. M. Georg von Below avait dénombré les fatalités qui pèsent, d'après lui, sur les destinées du Reich : le morcellement politique, la division confessionnelle, une population juive considérable, un trop grand nombre de prolétaires et enfin un libéralisme bourgeois qui a trop regardé du côté de l'Occident.

Ce sont là, au dire de M. Georg von Below, autant de ferments de décomposition nationale qui corrompent les deux tiers environ de la population totale de l'Allemagne. Conclusion : il faut rendre au peuple allemand un esprit national et revenir franchement à l'idéal bismarckien. Et M. Vermeil remarque : « Je crains fort que cette conclusion de M. G. von Below ne soit celle de toute la bourgeoisie allemande d'aujourd'hui, et que cette bourgeoisie ne finisse prochainement par entraîner la social-démocratie tout entière dans le fatal sillage d'une politique orientée, comme celle de Bismarck, vers la guerre. »

Ajoutez à toutes ces causes de troubles et de bouleversements les difficultés auxquelles donne lieu l'application de l'article 18 de la Constitution de Weimar, la tension des rapports du Reich avec les États, les velléités fédéralistes d'une partie du Hanovre, le conflit de la Bavière avec Berlin, la violence des attaques communistes contre les socialistes de droite et le gouvernement d'Empire, l'incohérence du parlementarisme allemand, l'inexpérience de tous les partis dans la pratique de la liberté; et vous vous rendrez compte de l'extrême fragilité de l'édifice politique que l'Allemagne a fiévreusement élevé à l'heure de la défaite et sur le frontispice duquel elle a inscrit, sans grande conviction, le mot

de République. Quoi qu'il advienne demain de cette organisation instable, nous n'avons rien à redouter, tant que l'Allemagne n'a pas réarmé et tant que nous sommes sur le Rhin : c'est ce que Ludendorff lui-même reconnaissait naguère dans une conversation avec M. Sauerwein. Le Reich fût-il entraîné, par une réaction militariste et impériale, dans de nouvelles aventures, nous serions en mesure de le rappeler sans effort au sentiment de la réalité. Mais cette supériorité est passagère, et nous la diminuons, d'ailleurs, à chaque retranchement volontaire que nous faisons de nos droits et à chaque concession que nous nous laissons arracher par l'Allemagne. C'est donc dès aujourd'hui que, sans aigreur et sans haine, nous devons nous cantonner, vis-à-vis du Reich, dans une politique de vigilance et de fermeté.

Il serait souhaitable que la prochaine conférence de Washington, si importante qu'elle soit, ne nous amenât point à détourner les yeux des redoutables problèmes qui restent posés à nos frontières et, du reste, dans toute l'Europe centrale et orientale. M. Briand a fait annoncer qu'il se rendrait, en personne, à l'invitation du gouvernement américain et je comprends que le désir de répondre à une politesse par une politesse l'ait, d'abord, incliné à l'acceptation. Mais

je crois, comme M. Gauvain, que le président du Conseil serait mieux inspiré en renonçant, malgré tout, à ce long voyage. Le président Harding est homme à comprendre et à agréer des excuses raisonnables. Le gouvernement français n'a pas voulu retarder la rentrée des Chambres au delà du 18 octobre, et il a eu raison; il y aurait un péril immense à ce que ne fussent pas rapidement réglées tant de questions restées en souffrance, le budget, le régime des chemins de fer, les réformes administratives et fiscales, dont dépendra bientôt toute la vie de la nation. Je ne vois pas très bien, je l'avoue, comment le président du Conseil pourrait, au lendemain de la reprise de si graves travaux parlementaires, trouver la liberté de s'absenter pendant, au moins, quatre ou cinq semaines. Nous avons, aux États-Unis, un excellent ambassadeur qui connaît son métier et qui parle l'anglais comme le français. Que M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, se rende, en outre, à Washington pour y exposer et y défendre les intérêts de la France dans le Pacifique, rien de plus naturel et de plus utile. Mais, en temps normal, il serait déjà très difficile qu'un président du Conseil entreprît ce voyage au cours d'une session; dans l'état actuel des choses, il semble vraiment qu'il y ait à un tel éloignement une impossibilité morale et maté-

rielle. Peut-être M. Briand a-t-il, pour persister dans son intention, des raisons que j'ignore; mais si pressantes qu'elles soient, je me demande comment elles seraient de nature à détruire des objections tirées des nécessités gouvernementales.

M. Briand n'est pas seulement ministre des Affaires étrangères; il est président du Conseil, c'est-à-dire qu'il a la charge de la direction générale des affaires publiques. Éclate-t-il, comme ces jours-ci, une grève dans le Nord? Il ne laisse pas à l'honorable M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, dans le tact de qui il peut cependant avoir pleine confiance, le soin de convoquer les délégués des patrons et des ouvriers. Il prend lui-même la direction des pourparlers, et il n'a pas, en effet, le droit de se désintéresser d'un conflit qui pourrait, en se prolongeant, risquer de compromettre l'ordre dans toute une région industrielle. Mais est-ce donc là un incident isolé et n'est-il pas possible qu'il s'en produise tous les jours d'analogues pendant l'absence du président du Conseil?

Comprendrait-on davantage que les discussions budgétaires, celles qui vont engager tout l'avenir du pays, celles d'où sortira pour la France la catastrophe ou le salut, eussent lieu à la Chambre des députés, pendant que le président du Con-

seil siégerait à Washington? Et serait-il plus sage de les ajourner, c'est-à-dire de nous mettre dans l'impossibilité certaine de voter le budget en temps utile? De ces deux inconvénients, je ne sais quel serait le moins fâcheux, mais ils seraient assurément très sérieux l'un et l'autre, et le gouvernement a le devoir de tout faire pour éviter le second aussi bien que le premier.

Vainement dirait-on que c'est au ministre des Finances qu'il appartient de suivre des débats financiers. Un ministre des Finances, quel qu'il soit, quelles que soient son énergie et sa compétence, est condamné à l'impuissance lorsqu'il ne peut s'étayer, à tout instant, sur l'autorité de son président du Conseil. Par définition même, le ministre des Finances est, sinon l'adversaire, du moins le contradicteur, et sinon le contradicteur, du moins le contrôleur de tous ses collègues. Il ne se passe pas de jour qu'il ne soit en opposition avec eux. Ils soutiennent contre lui les intérêts et les demandes de leurs administrations; ils réclament des crédits; il exige ou doit exiger des simplifications et des économies. Quelle force a-t-il, si le président du Conseil n'intervient pas pour l'appuyer ou, tout au moins, pour servir d'arbitre?

Sans doute, il est d'usage que, lorsque le président du Conseil s'absente, l'intérim soit fait par

le garde des Sceaux, ministre de la Justice, et l'honorable M. Bonnevay est un très galant homme, en même temps qu'un orateur de talent. Mais il suffit qu'il soit un intérimaire et un suppléant pour qu'il n'ait, ni devant les Chambres, ni même dans le Conseil des ministres, le prestige de celui qu'il remplace. Il ne s'est jamais, du reste, consacré à l'étude des questions financières ; il serait mal préparé à seconder M. Doumer dans les débats qui vont s'ouvrir. Un président du Conseil, au contraire, alors même qu'il n'a pas de compétence spéciale, est à même d'intervenir de haut, dans toutes les questions qui touchent à l'intérêt général ; et il ne peut se décharger de ce rôle indispensable.

Depuis quelques années, les chefs de gouvernements ne paraissent pas s'être toujours personnellement occupés des problèmes économiques, financiers et budgétaires, avec tout le soin qu'ils exigent. Absorbés par la politique extérieure, ils se sont reposés sur leurs ministres des Finances et sont restés sur la rive, pendant que leurs malheureux surintendants fendaient péniblement les flots orageux. Tantôt volontaire, tantôt forcée, cette indifférence n'a jamais été sans danger. Elle ne tarderait pas à devenir fatale. Si, en ces derniers temps, l'idée d'une présidence du Conseil sans portefeuille a fait tant de progrès, en

dépit des sérieuses difficultés de réalisation qu'elle présente, c'est que précisément tout le monde a senti de plus en plus qu'un chef de gouvernement ne devait pas être seulement l'orateur du Cabinet, mais le guide et le conseiller permanent de ses collaborateurs. Cette institution de la présidence du Conseil n'était pas expressément prévue dans les lois organiques de 1875. A lire le texte même de la Constitution, on pourrait croire que les ministres délibèrent sous la seule présidence du président de la République. Il en était ainsi quand M. Thiers cumulait les deux présidences. Mais, du jour où a été admise l'irresponsabilité du président de la République, la présidence du Conseil, distincte et responsable, s'imposait comme dans tous les pays de régime parlementaire. La Constitution veut que tous les ministres soient responsables personnellement de leurs actes individuels et solidairement des actes intéressant la politique générale. Il faut bien qu'il y ait un chef qui parle au nom du Cabinet, dès qu'est engagée cette responsabilité collective et solidaire ; et il faut aussi, par conséquent, que ce chef soit présent, et prêt à combattre, dans tous les débats où elle peut être impliquée.

Il en est exactement dans les monarchies constitutionnelles comme dans les républiques parle-

mentaires. Le chef de l'État conseille, surveille, contrôle, mais ne gouverne pas. Si les Cabinets prennent des décisions qu'il désapprouve et qu'il a vainement essayé d'empêcher, les circonstances peuvent lui imposer le dur devoir de les subir. Le véritable chef du pouvoir exécutif, c'est celui que les Chambres sont maîtresses d'interpeller et de renverser, c'est le président du Conseil. Quand M. Lloyd George a manifesté, comme M. Briand, le désir d'aller en Amérique, le *Times* lui a rappelé que sa place était à Londres, où personne n'avait qualité pour le remplacer. Le conseil était sage. On annonce que M. Lloyd George le suivra. Il n'aura pas à s'en repentir. Lorsque M. Wilson est venu en Europe, pour assister à la Conférence de la paix, il y a apporté avec lui sa double qualité de président de la République et de chef de gouvernement, et bien que l'Amérique ne fût pas alors aux prises avec tous les embarras qui assaillent aujourd'hui la France, le long séjour de M. Wilson à Paris a paralysé l'administration de son pays. J'indiquais, dans une récente chronique, les protestations qu'a également soulevées, dans les Dominions britanniques, la présence prolongée des premiers ministres britanniques à la Conférence impériale de Londres. Quand le mécanicien quitte le volant, la direction est livrée au hasard; et bien que le hasard

soit parfois considéré par les hommes politiques comme un précieux auxiliaire, il y a quelque imprudence à lui abandonner toute la conduite des affaires. Il est impossible que ces raisons ne finissent pas par toucher M. Briand. Son absence nous épargnerait, sans doute, quelques interpellations inutiles et des joutes oratoires qui peuvent être ajournées sans dommage pour la France. Mais, supposons qu'il arrive un incident grave, intérieur ou extérieur, qu'il faille prendre, d'urgence, des mesures décisives, que la responsabilité générale du gouvernement se trouve, je ne dis pas seulement mise en cause par telle ou telle fraction du Parlement, mais évoquée devant l'opinion publique, que se passera-t-il? Je ne parle même pas des pêcheurs en eau trouble qui, faute d'un président du Conseil responsable, chercheront à découvrir le président de la République ; je me demande qui se chargera d'éclairer et de rassurer le pays ; je me demande qui pourra se saisir de la barre, pour quinze jours ou trois semaines, jusqu'au retour de M. Briand. Sans doute, on lui câblera, et il aura la ressource d'envoyer, à son tour, ses instructions par télégramme. Mais, avec la variété, la complication et la mobilité des affaires à résoudre, ces communications, si rapides qu'elles puissent être, ne sont pas de nature à maintenir le contact entre

un président du Conseil résidant à Washington et les Chambres françaises délibérant à Paris. Ni l'espace, ni le temps ne sont, pour les hommes politiques, les fantômes qu'ils sont pour Minkowski; et un gouvernement n'a pas besoin de savoir raisonner sur l'intervalle einsteinien avec une aussi brillante ingéniosité que M. Alfred Capus ou M. Charles Nordmann, pour connaître le prix du temps et les risques de l'espace.

III

15 octobre 1921.

A propos de l'inauguration de deux statues : Clemenceau à Saint-Hermine et Déroulède à Metz. — L'Allemagne a-t-elle désarmé? — Ce que le traité de Versailles nous dônne pour l'y contraindre. — L'Allemagne se dérobe aux réparations. — Ce que peut faire le Comité des garanties.

La quinzaine s'encadre entre deux inaugurations de monuments. Le 2 octobre, à Sainte-Hermine, statue de M. Clemenceau; le 16 octobre, à Metz, statue de Paul Déroulède. De la Vendée à la Lorraine, les deux cérémonies se complètent et se relient. Il y a peu d'années, ce rapprochement eût semblé impossible. Pour qu'il se fît, il a fallu la guerre et la victoire. Les hommes de ma génération se rappellent la tragique séance parlementaire où Déroulède et Clemenceau se sont affrontés dans un terrible duel oratoire. Devant une assemblée glacée d'effroi, qui comptait les coups en silence, les deux adversaires cherchaient à se frapper mortellement. On eût juré alors qu'ils prendraient place dans l'his-

toire à des extrémités opposées et feraient à jamais figure d'ennemis irréconciliables. Cependant, au mois de décembre 1918, en Lorraine et en Alsace, les amis de Déroulède se pressaient sur les pas de Clemenceau pour l'acclamer, et, si l'auteur des *Chants du soldat* ne s'était pas éteint avant de voir son rêve réalisé, Clemenceau se fût, à ce moment, jeté dans ses bras, et tous deux se fussent avoué qu'ils s'étaient méconnus. Ils ont, en réalité, vécu l'un et l'autre pour la même idée : la reconstitution de la France, qu'avait démembrée la défaite. Les erreurs politiques qu'a pu autrefois commettre M. Clemenceau, sa violente opposition à tout agrandissement de notre domaine colonial, son attitude dans l'affaire d'Égypte, s'expliquent, en grande partie, par l'obsession de notre frontière. Il n'a vraiment rempli sa destinée que le jour où, la longueur des hostilités déchaînées par l'Allemagne ayant commencé à faire naître la lassitude dans quelques esprits, le pessimisme et la trahison se sont développés comme des plantes vénéneuses et ont risqué d'envahir le pays. M. Clemenceau a aussitôt parlé et agi comme eût agi et parlé Paul Déroulède. « Radical, modéré, socialiste, conservateur, royaliste, républicain, disait l'ancien président de la Ligue des Patriotes, ce ne sont là que des prénoms; notre nom patronymique à

tous est Français. » Lorsqu'il faisait aux poilus une de ces visites qu'il a rappelées à Sainte-Hermine avec tant de poésie, M. Clemenceau portait mieux que personne notre nom de famille. Il l'a rendu plus éclatant et plus glorieux. Quoi d'étonnant a ce qu'après avoir évoqué, l'autre jour, les fêtes de la victoire, il ait ajouté : « Qui n'a pas vécu ces moments ne sait pas ce que peut donner la vie »? M. Clemenceau ne passe pas pour très émotif. Mais, Français et patriote, il a éprouvé, à l'heure voulue, une de ces « émotions profondes qui créent l'efficacité de l'action » ; il a vibré avec la vraie France, et aucune action n'a été plus efficace que la sienne.

Déroulède était républicain, mais il avait l'horreur du régime parlementaire et, un jour, le régime parlementaire l'exila. Il n'est pourtant pas aujourd'hui un seul de ceux dont il a combattu la politique intérieure qui ne songe à lui avec reconnaissance. Il a mieux que tout autre contribué à nous sauver de la lâcheté de l'oubli ; il a entretenu la flamme dans la lampe sacrée ; il a fait en sorte que jamais ne fût amnistié, dans nos cœurs, le vol de nos provinces. Ce serait le mal juger que de prétendre qu'il a été le héraut de la revanche. Pas plus qu'aucun Français, il n'aurait voulu prendre la responsabilité de provoquer une guerre pour effacer les conséquences

de nos anciens désastres. Mais il comptait, lui aussi, sur la justice immanente; et dans son ardente foi patriotique, il était convaincu que, tôt ou tard, le militarisme allemand, ivre de ses succès, nous fournirait lui-même l'occasion de le châtier. Il voulait que la France demeurât prête pour ce jour proche ou lointain et qu'elle gardât pieusement jusque-là la mémoire des fils qui lui avaient été enlevés. C'est donc une dette de gratitude qu'a tenu à acquitter le Comité messin, présidé par M. Prevel, ancien maire de la ville, et c'est également une dette de gratitude qu'entend payer le gouvernement de la République en se faisant représenter, par un de ses membres les plus éminents, à la fête du 16 octobre. Nulle part, on ne pourra se méprendre sur la signification de cette solennité. Le traité de Francfort avait arraché à la France, malgré les protestations des habitants, toute l'Alsace et un morceau de la Lorraine; aucun peuple civilisé ne pouvait ratifier une aussi audacieuse violation du droit des gens; jamais cependant la France n'a médité de reprendre les armes pour reconquérir le patrimoine qui lui a été dérobé. Elle a patienté, elle a attendu, et loin de jamais devancer l'Allemagne dans les préparatifs militaires, elle ne l'a suivie qu'à grande distance et n'a pas cessé de demeurer sur la défensive.

Dans sa folie d'impérialisme, l'Allemagne nous a déclaré la guerre ; elle a été vaincue ; et, quoi qu'on pense de la paix de Versailles, on est bien forcé de reconnaître qu'au rebours de ce qu'avait fait l'Empire germanique en 1871, la France n'a pas annexé la moindre parcelle de sol étranger. Elle a recouvré les trois départements qui lui avaient été pris et toutes les élections qui y ont eu lieu depuis ont homologué cette restitution. Mais elle n'a même pas retrouvé ses frontières de 1814 et le traité ne lui a pas attribué le territoire de la Sarre, dont le sort sera réglé par un plébiscite ultérieur. Elle n'a pas certes abusé de sa victoire. Elle aurait pu aisément la pousser plus loin. Elle l'a volontairement arrêtée au moment où ses armées allaient pénétrer en pays ennemi. Le vainqueur a été envahi, pillé, ruiné ; le vaincu est resté indemne. L'Allemagne devrait donc se résigner sans trop de peine à une paix qui l'a épargnée et qui, même à en supposer toutes les clauses exécutées, nous laisserait encore des charges énormes. Si l'esprit de revanche commence, dès maintenant, à s'éveiller dans la République allemande, c'est que la République ne diffère guère de l'Empire et que le militarisme germanique, qu'on nous disait mort, est encore vivant. Depuis plus de deux ans, le Reich s'est chargé de nous faire cette démonstration. Com-

bien de temps les Alliés auront-ils des yeux pour ne pas voir?

La Commission interalliée de contrôle, que préside le général Nollet, vient de nous donner un nouvel avertissement. Non seulement l'Allemagne n'a respecté aucun des délais que lui a si généreusement accordés le Conseil suprême pour exécuter les prescriptions du traité de Versailles relatives à son désarmement terrestre et aérien; mais elle a reconstitué, sous le nom de police de sûreté, toute une armée à l'état potentiel. Elle s'est précipitée avidement sur toutes les concessions qui lui étaient faites par les Alliés, mais des conditions qui lui avaient été signifiées en contrepartie elle s'est bien gardée de tenir le moindre compte. Il avait été précisé, par exemple, que la police de sûreté ne serait pas centralisée, qu'elle ne composerait pas un grand corps unifié, qu'elle ne serait pas tout entière dans la main du Reich, qu'elle serait, au contraire, composée de formations distinctes, relevant des autorités locales. On espérait qu'ainsi elle ne deviendrait pas l'armature d'une vaste organisation militaire. Mais le premier soin qu'a pris l'Allemagne a été de donner à cette police les cadres, la structure, la discipline d'une armée. Elle l'a installée dans des casernes, accoutumée partout à l'école du soldat, pliée à tous les exercices, outillée, approvi-

sionnée, équipée comme une force combattante. Prête à être mobilisée, et dès maintenant mobile, cette prétendue *Sicherheitpolizei* peut être, sur un signe du gouvernement de Berlin, transportée de l'est à l'ouest et du nord au sud. Sans doute, elle ne crée pas un péril immédiat. Le matériel qu'elle a à sa disposition est, pour le moment, très incomplet. L'Allemagne a dû livrer ceux de ses canons et celles de ses munitions qu'il a été possible de découvrir. Mais son industrie est en mesure de se réadapter rapidement aux fabrications de guerre ; et, en attendant, la *Sicherheitpolizei* tient le pays en haleine et conserve partout les vieilles traditions du militarisme prussien.

Ce qui se passe en Allemagne est exactement, pour un observateur attentif, la réédition de ce qui a précédé et préparé, après 1806, la guerre de 1813. Le général Ludendorff et ses amis ne se gênent pas, d'ailleurs, pour invoquer les grandes leçons du passé. Certes, il manque au Reich un Fichte capable de renouveler les « discours à la nation allemande ». Mais les entreprises semblables à celle qui s'était fondée à Kœnigsberg pour la publication du *Volksfreund* de Bartsch ou du *Bürgerblatt* de Heidemann, les sociétés secrètes qui fonctionnent dans l'ombre sur le modèle de l'ancien Tugendbund, les cours universitaires qui s'inspirent tant bien que mal de

l'enseignement des Humboldt, des Schlegel et des Schleiermacher, les chansons patriotiques qui rappellent celles des Maurice Arndt, des Kœrner et des Rückert, toutes ces manifestations de l'idée de revanche recommencent sous les formes anciennes. Lorsque les Français étaient chassés de Pillau, que leur avait livrée, avec d'autres places, le traité du 29 mai 1812, lorsque Frédéric-Guillaume signait avec le tsar, le 28 février 1813, le traité de Kalisch, par lequel la Prusse devait être rétablie dans ses frontières de 1806 et l'Allemagne restaurée dans sa souveraineté, lorsque Bülow ouvrait aux Russes le passage de l'Oder, lorsque était promulguée, le 17 mars, l'ordonnance organisant la Landwehr, lorsque, dans son fameux appel à son peuple, — « Brandebourgeois, Prussiens, Silésiens, Poméraniens, Lithuaniens », — Frédéric-Guillaume cherchait à soulever la Prusse, et que, de son côté, Wittgenstein invitait les populations allemandes à revendiquer leur liberté par les armes, cette explosion n'était que l'aboutissement fatal du travail souterrain qui se poursuivait depuis plusieurs années. Contre l'impérialisme napoléonien, l'Allemagne n'avait que trop de griefs; aujourd'hui, c'est de son seul impérialisme qu'elle porte la peine; mais, au lieu de reconnaître ses torts, elle trouve plus simple de nous accuser, et

elle pense qu'une propagande calquée sur celle d'autrefois lui rendra les mêmes succès. Resterons-nous indéfiniment les spectateurs inertes de cette mobilisation à lointaine échéance? Attendrons-nous que l'Allemagne soit redevenue forte et redoutable pour exiger son désarmement et l'exécution stricte du traité qu'elle a signé?

Il ne saurait plus être question, j'imagine, malgré les bruits qui courent, de mettre fin à la mission du général Nollet et de ses collègues alliés. La présence de la Commission de contrôle est de plus en plus nécessaire en Allemagne et même il ne serait pas inutile que ses moyens de surveillance fussent sensiblement renforcés. Mais il ne suffit pas qu'elle puisse exercer un contrôle efficace. Il faut que ses injonctions soient suivies d'effet, et c'est aux gouvernements alliés qu'il appartient de prendre toutes mesures pour que le désarmement de l'Allemagne, condition essentielle et primordiale du rétablissement de la paix, devienne enfin une réalité. M. André Lefèvre, ancien ministre de la Guerre, qui avait, avant le vote du traité, dénoncé l'insuffisance des dispositions qui ont trait à cette question capitale, a lumineusement montré, depuis de longs mois, les complaisances excessives que nous avions témoignées à l'Allemagne dans l'application de ces clauses déjà trop larges. De nouveaux

retards ne seraient plus tolérables. Au point où nous en sommes, il s'agit de savoir si nous laisserons l'Allemagne revenir tranquillement au militarisme, forme naissante de l'impérialisme belliqueux, ou si nous l'arrêterons dans cet audacieux retour au passé. Il n'y va pas seulement de la sécurité de la France, il y va de la paix du monde ; mais, pour nous, qui avons bien le droit de nous occuper, d'abord, de nos intérêts et de veiller sur notre vie, nous ne pouvons pas ne pas nous dire que, le pacte d'assistance signé par MM. Wilson et Lloyd George étant aujourd'hui lettre morte et chacun de nos alliés redescendant peu à peu, par une pente fatale, à « l'égoïsme sacré » , nous devons, à tout prix, si nous voulons travailler dans le calme, obtenir le désarmement immédiat et total de l'Allemagne. Ce n'est pas là un problème dont la solution puisse être remise au lendemain. Chaque jour qui passe le complique à nos dépens.

M. Clemenceau nous a, il est vrai, laissé entendre à Sainte-Hermine que nous trouverions, au besoin, plus tard, dans certaines stipulations du traité, une compensation à l'aide militaire défensive que nous avaient promise MM. Lloyd George et Wilson : « En vue de maintenir la paix, nos alliés avaient senti la nécessité de nous offrir leur concours, sans attendre que le négociateur

français le leur eût demandé. Ils ont signé à cet effet des engagements, dont il leur sera parlé quelque jour. Grâce aux réserves du traité de Versailles, leurs actes, à ce moment, décideront des nôtres. » Ces trois phrases sont un peu sibyllines, mais, si je les comprends bien, voici ce qu'elles signifient : « Ce n'est pas le gouvernement français qui a demandé à M. Wilson et à M. Lloyd George une promesse de concours en cas d'agression de l'Allemagne. C'est M. Wilson, c'est M. Lloyd George qui ont pris l'initiative d'offrir cette assistance éventuelle, et cela, du reste, pour raccourcir, autant que possible, la durée de l'occupation. Jusqu'ici, les engagements spontanés pris par l'ancien président des États-Unis et par le premier ministre britannique n'ont pas été ratifiés. Mais si, lorsque viendra la date fixée par le traité pour l'évacuation, le pacte de garantie n'est pas entré en vigueur, nous rouvrirons la conversation avec les Alliés, nous leur rappellerons leurs offres de 1919, nous leur demanderons une promesse formelle de concours et, s'ils ne nous la donnent pas, nous reprendrons notre liberté et nous agirons comme nous l'entendrons. » Malheureusement, si nous attendons le terme contractuel de l'occupation pour engager cet entretien, nous risquons fort qu'il tourne contre nous. L'Allemagne sera devenue plus forte

et plus agressive, et rien ne nous permet d'espérer que nos alliés seront plus disposés à nous accorder ce qu'ils nous refusent aujourd'hui.

D'autre part, quelles sont les réserves qui seraient, d'après M. Clemenceau, contenues dans le traité et qui nous autoriseraient à décider alors de nos actes, selon que nos alliés nous donneraient ou non les garanties promises? M. Clemenceau, je le suppose, veut faire allusion au dernier paragraphe de l'article 429 : « Si, à ce moment, les garanties contre une agression, non provoquée, de l'Allemagne, n'étaient pas considérées comme suffisantes par les gouvernements alliés et associés, l'évacuation des troupes d'occupation pourrait être retardée dans la mesure jugée nécessaire à l'obtention desdites garanties. » J'ai eu l'occasion de démontrer récemment qu'il y avait dans ce texte, non pas, hélas! des réserves au profit individuel de la France vis-à-vis des gouvernements alliés, mais des réserves communes au profit de l'ensemble des gouvernements alliés vis-à-vis de l'Allemagne. Tous les publicistes qui ont examiné l'article sans parti pris et de sang-froid, que ce fût M. Gauvain ou M. Gustave Hervé, que ce fût l'amiral Degouy ou Pertinax, ont bien voulu déclarer mon raisonnement irréfutable. Je ne puis donc pas avoir l'illusion que nous trouvions jamais dans cette rédaction

malencontreuse une arme contre l'indifférence de nos alliés ou un moyen pratique de nous passer d'eux. Il serait, en tout cas, extrêmement périlleux de livrer cette difficulté à l'avenir.

En revanche, ce qui nous donne, dès aujourd'hui, contre l'Allemagne, une force réelle, c'est que le même article 429 subordonne expressément l'évacuation des trois zones occupées à l'observation fidèle des conditions du traité. Nous voici au 15 octobre 1921. L'Allemagne n'a pas désarmé. Aux termes de l'article 160, c'est à dater du 31 mars 1920 que l'armée allemande aurait dû ne plus comprendre que sept divisions d'infanterie et trois divisions de cavalerie. Aux termes de l'article 162, le nombre des gendarmes et des employés et fonctionnaires des polices locales ou municipales ne pouvait être augmenté que dans une proportion correspondant aux augmentations constatées depuis 1913 dans la population des localités qui les emploient. Aucune de ces prescriptions n'a été respectée. Lorsque le Conseil suprême, soit à Rapallo, soit à Hythe, soit à Spa, soit à Londres, soit à Paris, a déchiré quelques morceaux du traité et octroyé des faveurs à l'Allemagne, il n'a pas réussi une seule fois à faire prévaloir les volontés qu'il avait exprimées pour le chiffre des effectifs et pour les échéances. Le Reich est donc en révolte conti-

nuelle, non seulement contre le traité, mais contre les protocoles édulcorés qui l'ont suivi. Comment pourrions-nous admettre, dès lors, que les délais d'évacuation eussent commencé à courir? Successivement, MM. Millerand, Leygues et Briand ont proclamé qu'en effet, ces délais ne couraient point. Mais le gouvernement de Berlin a protesté et le cabinet de Londres s'est tu. Devant l'effronterie prolongée de la résistance au désarmement, nos alliés continueront-ils à garder le silence? Ils ont, je pense, autant d'intérêt que nous à empêcher le recommencement de la guerre. Ils savent maintenant ce qu'eût fait l'Allemagne, si elle eût été victorieuse; et si beaucoup d'entre eux sont impatients de nous voir quitter Mayence et Coblentz, il n'en est pas, je suppose, qui désirent que les Allemands s'installent, avec de nouvelles Berthas, à Anvers et à Calais.

Mais ce n'est pas seulement dans l'obstination que met le Reich à conserver des armées déguisées que se révèle, de plus en plus clairement, son véritable état d'esprit. M. Clemenceau a eu raison de réveiller une autre affaire que les Alliés semblent désormais vouloir laisser dormir et dont cependant l'importance morale avait frappé jadis le gouvernement britannique. Que deviennent les procès contre les officiers coupables de crimes de droit commun? Les inculpés devaient

nous être livrés; ils ne l'ont pas été; nous avons consenti à ce qu'ils fussent jugés à Leipzig; ils y ont été acquittés; nous avons retiré nos dossiers. Et puis? J'ai parcouru cet été toute une région désolée où, dans chaque commune, se retrouvent les traces de forfaits allemands, incendies, pillages, assassinats. Est-ce parce que nous souhaitons de supprimer la guerre que nous allons commencer par en innocenter les horreurs systématiques et inutiles? Notre faiblesse a, du reste, produit ici vis-à-vis de l'Allemagne son effet habituel. Nous voyant hésiter, tarder, reculer, le Reich a pris l'offensive et maintenant on parle sérieusement à Berlin de nous communiquer, si nous revenons à la charge, une contre-liste d'officiers français qui auraient malmené des prisonniers allemands. Ce qui n'était, il y a quelques mois, qu'une facétie de journal est aujourd'hui une manœuvre politique; ce sera demain un expédient diplomatique. Inutile de dire que la liste est un tissu de calomnies odieuses. Mais qu'importe? On essaiera de frapper l'imagination et de troubler la conscience des neutres, et ce n'est pas seulement sur les origines de la guerre qu'on cherchera à tromper l'opinion universelle, c'est sur la manière même dont la guerre a été conduite. Laissez faire et, avant peu, ce seront les Français qui auront inventé les gaz toxiques

et asphyxiants, inauguré les bombardements de villes ouvertes, fusillé des civils, déporté des femmes et des jeunes filles.

Vous pensez bien qu'à mesure que le vieux dieu allemand rectifiera ainsi l'histoire, pour l'édification des générations futures, notre créance s'en ira de plus en plus en fumée. Les sanctions économiques dont je parlais il y a quinze jours viennent d'être levées, sans qu'aucune entente fût encore établie entre l'Allemagne et les Alliés sur le fonctionnement du contrôle douanier. Il a suffi que l'Allemagne versât un milliard de marks pour qu'elle reçût ce nouveau cadeau. Mais qu'était-ce donc que ce milliard, qu'elle s'est procuré, du reste, de son propre aveu, par des emprunts à des banques des pays alliés? C'était un des douze qu'elle redevait sur la provision de vingt milliards de marks or prévue par l'article 235. Cette provision, elle s'était engagée à la payer en or, en marchandises ou en valeurs, avant le 1er mai 1921. Le 15 mars, la Commission des réparations lui avait rappelé cette obligation et lui avait, en outre, demandé, à titre de premier acompte, le payement d'un milliard de marks or avant le 23 mars. Notez qu'il avait été constaté que l'encaisse de la Reichsbank dépassait ce milliard et que, par conséquent, le versement était aisé pour l'Allemagne. La *Kriegslas-*

tenkommission n'en avait pas moins répondu, le 22 mars, par une fin de non-recevoir et, deux jours après, la Commission des réparations avait notifié au gouvernement allemand qu'il avait violé le traité. Le 18 avril suivant, elle avait, dans une pensée de conciliation, proposé que l'encaisse métallique de la Reichsbank fût transférée dans les succursales de Cologne et de Coblentz. Nouveau refus de la *Kriegslastenkommission* le 22 avril. Le 25, la Commission des réparations invite l'Allemagne à s'exécuter, au plus tard, le 30 avril, par le versement d'un milliard à la Banque de France. Le 29, réponse dilatoire de la *Kriegslastenkommission*. Le 3 mai, la Commission des réparations, dans une note signée de MM. Louis Dubois, sir John Bradbury, marquis Salvago Raggi, L. Delacroix, déclare derechef que l'Allemagne a manqué à ses obligations, et cela, ajoute-t-elle expressément, pour une somme d'au moins douze milliards. Sur quoi, les gouvernements alliés, que le traité autorisait à prendre des sanctions immédiates, même isolément, pour la défense de leurs intérêts respectifs (paragraphes 17 et 18 de l'annexe II de la partie VIII), ont offert à l'Allemagne de nouveaux délais. Il a été convenu que les douze milliards d'or, de marchandises, de valeurs, seraient convertis en obligations souscrites par l'Allemagne

et remises le 1er juillet et que, d'autre part, l'Allemagne paierait, dans les vingt-cinq jours, la somme d'un milliard, soit en or, soit en devises étrangères, soit en traites sur l'étranger, soit en effets à trois mois sur le trésor allemand, avalisés par des banques allemandes. Donc, retraite des Alliés sur toute la ligne. C'est ce que les Alliés ont appelé l'ultimatum. L'Allemagne a naturellement fait mine de s'incliner, et aujourd'hui elle nous répète, sur tous les tons, que cet ultimatum si bienveillant, elle ne pourra pas l'exécuter.

Il faut relire toute cette histoire, dont nous n'avons pas lieu d'être très fiers, dans une intéressante brochure que deux avocats à la Cour d'appel de Paris, MM. Maurice Orgias et A.-G. Martini, viennent de publier sous ce titre : *le Traité de Versailles devant le droit.* On y trouvera les dates, les faits et les documents. Dans quinze jours, le 1er novembre, l'Allemagne doit remettre à la Commission une nouvelle série d'obligations pour une somme de trente-huit milliards de marks or. Toutes ces obligations, les secondes comme les premières, doivent porter, on se le rappelle, l'intérêt dérisoire de 5 pour 100, et il doit être, en outre, affecté 1 pour 100 à la constitution d'un fonds d'amortissement. C'est à ce double objet que sont destinés les versements de l'Allemagne, à savoir : « 1° Une somme de deux

milliards de marks or par an ; 2° une somme que la Commission déterminera comme étant l'équivalent de 25 pour 100 de la valeur des exportations allemandes ou telle autre somme équivalente qui pourrait être fixée d'après un autre indice; 3° une somme supplémentaire équivalente à 1 pour 100 de la valeur totale des exportations. » Le Comité des garanties, institué au mois de mai dernier et présidé par M. Mauclère, délégué adjoint de la France à la Commission des réparations, vient d'aller à Berlin pour tâcher de se rendre compte de la façon dont seront payées ces annuités. Sa tâche n'est pas facile. Les moyens d'investigation dont il dispose sont extrêmement limités. Le protocole du 5 mai lui interdit d'intervenir dans l'administration allemande. Il y a, en outre, de grandes chances pour que ses décisions soient inopérantes, car il n'a aucun moyen de les faire respecter et, si les gouvernements ne sont pas là pour le soutenir énergiquement, nous assisterons bientôt à la disparition de tout contrôle. Il est donc indispensable d'assurer, sans retard, avec une méthode rigoureuse, l'autorité du Comité.

Et d'abord, qu'on ne laisse pas l'Allemagne prétendre que, n'ayant pas le droit d'intervenir dans son administration, il ne peut examiner les dossiers sur place ni vérifier les opérations. La

malheureuse phrase du protocole du 5 mai ne saurait détruire le traité de Versailles. Le paragraphe 12 de l'annexe II de la partie VIII confère à la Commission des réparations les plus larges pouvoirs de contrôle. Le Comité des garanties n'est qu'une émanation de la Commission, il a donc forcément les mêmes pouvoirs qu'elle. Il est, d'ailleurs, chargé d'assurer aux Alliés, conformément à l'article 248 du traité, un privilège de premier rang sur tous les biens et ressources de l'Allemagne. L'Allemagne n'a aucun droit de le paralyser dans l'exercice de cette mission. Le Comité ne peut intervenir dans l'administration allemande, en ce sens qu'il n'est pas libre de se substituer aux autorités allemandes, mais il est maître d'examiner ce qu'elles font, de recueillir toutes les informations dont il a besoin et de compulser tous les dossiers qui intéressent la réparation des dommages. Il faut, en première ligne, qu'il soit mis à même de contrôler les finances, côté recettes et côté dépenses, et de prévenir les Alliés en temps utile si l'Allemagne se ménage une insolvabilité artificielle. Ce contrôle sera certainement facilité par la centralisation financière, regrettable à tant d'autres égards, à laquelle l'Allemagne a procédé depuis l'armistice. Autrefois, l'Empire n'avait à sa disposition qu'un nombre très limité de sources de revenus,

dont la plus importante était les impôts indirects. Presque toute l'administration financière était, en outre, sous l'autorité des États particuliers. C'étaient même eux qui percevaient les contributions impériales. Les douanes, par exemple, étaient administrées par les États. L'Empire se bornait à en contrôler la gestion par des commissaires spéciaux. Aujourd'hui que les Alliés se sont prêtés à l'unification de l'Empire et ont laissé proclamer la constitution de Weimar, tout est changé. Le Reich tient les moindres fils des administrations financières; il peut créer à sa guise toutes les ressources fiscales, et il a sous ses ordres cinquante-cinq mille fonctionnaires, employés et agents financiers, qui lui obéissent au doigt et à l'œil. Ministère impérial des finances, directions régionales, services locaux, tout est à la merci de Berlin. J'entends bien que le Comité des garanties ne pourra jamais embrasser dans un contrôle efficace et continu la totalité de cette vaste administration. Il en sera réduit à surveiller surtout les actes essentiels des autorités centrales et à faire de fréquents sondages dans l'océan des *Landesfinanzämter*. Auprès du personnel des directions régionales, il faudra, en effet, rechercher s'il y a concordance entre les chiffres des États locaux et les chiffres fournis à Berlin. Autrement, les vérifications du Comité seraient illu-

soires, et les recettes réelles pourraient dépasser de beaucoup celles qu'il nous serait loisible d'enregistrer.

Le contrôle sera, sans doute, encore plus difficile à l'endroit des exportations allemandes. La formule dont se sert le protocole de Londres laisse, il est vrai, à la Commission des réparations et, par suite, au Comité des garanties, une assez grande latitude. Ni celle-là, ni celui-ci, ne sont obligés d'accepter, les yeux fermés, les statistiques présentées par le gouvernement de Berlin. Mais que faut-il entendre, au juste, par exportations? Et ces exportations une fois définies, comment en déterminera-t-on la valeur exacte? Les deux questions sont moins simples qu'elles ne paraissent à première vue. Il y a en Allemagne trois manières de dresser le tableau des exportations : commerce général, commerce total propre, commerce spécial. Tout se trouverait faussé au profit du Reich si le Comité des garanties s'en tenait au commerce spécial. Les fraudes seraient, en outre, beaucoup plus aisées. Lorsqu'on aura déterminé les catégories d'exportations à envisager, il restera à en fixer la valeur. Il conviendra que le Comité de garantie n'accepte pas comme indiscutables les chiffres de la commission allemande chargée de contrôler les déclarations et qu'il se réserve formellement la

faculté de les reviser. En un mot, le Comité des garanties n'est pas au bout de ses peines. Il sera réduit à une irrémédiable impuissance, si les gouvernements alliés ne sont pas résolus à lui donner les moyens d'action qui lui sont nécessaires. Le Conseil suprême a cru qu'en instituant, à côté de la Commission des réparations, un organisme nouveau, qu'il a fini, du reste, après quelques hésitations, par lui demander à elle-même d'extraire de son sein, il créerait un meilleur instrument de contrôle. Il a, au contraire, dispersé et énervé l'autorité, sans donner au Comité des pouvoirs nouveaux et sans faciliter la surveillance. Il a changé des noms; il n'a pas amélioré les choses, loin de là. La politique des réparations n'a pas fait un pas. On a proclamé que l'Allemagne aurait à payer cent trente-deux milliards; on a prévu des séries d'obligations d'une valeur nominale correspondante; on a décidé que les annuités fixes et variables seraient destinées au service de l'intérêt et de l'amortissement; on a fixé les dates d'échéance; et l'Allemagne ayant affecté de s'incliner, on a cru ou paru croire que tout était fini. Tout commence. Nous n'avons jusqu'ici qu'un papier de plus, et l'Allemagne s'est déjà mise à le déchiqueter. Le même esprit qui la pousse à ne pas désarmer, l'incite à ne pas payer. Elle spécule sur la baisse

de son mark, elle s'imagine même parfois qu'une banqueroute serait une solution opportune qui la libérerait vis-à-vis de ses créanciers et lui permettrait de revenir ensuite, pour son seul avantage, à meilleure fortune. Si les Alliés ne s'entendent pas, dès maintenant, pour déjouer ces manœuvres, M. Clemenceau, ici encore, aura eu raison : « Hier, nous étions vainqueurs. Qu'on ne nous mette pas au point de nous demander si nous le sommes toujours. »

IV

1er novembre 1921.

L'affaire de Haute-Silésie et la Société des nations. — La décision de la Conférence des ambassadeurs. — L'attitude du gouvernement de M. Wirth. — Le chantage allemand recommence. — Nécessité des gages et des garanties. — L'ex-empereur Charles en Hongrie. — L'Italie et la Petite Entente.

Le dernier mot est-il dit dans l'affaire de Haute-Silésie? On n'oserait malheureusement encore l'affirmer. De nouvelles agressions ont eu lieu, dans la région industrielle, contre les troupes françaises. A Kœnigshutte et à Zabrze, des Allemands ont attaqué, à coups de revolver, plusieurs de nos chasseurs alpins. Nous avons eu des morts et des blessés. C'est ainsi que continue à s'exécuter loyalement le traité de Versailles et qu'est récompensée la bienveillance des gouvernements alliés! La recommandation présentée par le Conseil de la Société des nations s'inspire cependant, il faut le reconnaître, d'une pensée de concilia-

tion et le résultat obtenu ne l'a pas été sans un louable effort d'impartialité. Grâces soient rendues à l'esprit philosophique ! Si M. Balfour et M. Léon Bourgeois n'avaient, l'un et l'autre, le goût de la méditation et le culte des idées générales, ils se seraient, sans doute, fréquentés à Genève sans se comprendre et sans se lier d'amitié. Mais ils se sont plu à s'entretenir de quelques questions plus hautes et moins contingentes que celles dont ils étaient saisis. Ils ont retrouvé, sur les bords du Léman, sinon l'ombre légère des platanes et des oliviers d'Akademos, du moins la liberté des promenades péripatéticiennes et, accompagnés parfois de M. Bergson, ils ont cherché à pénétrer ensemble dans le clair-obscur de la forêt einsteinienne. Ainsi rapprochés par la science et la métaphysique, ils se sont sentis beaucoup plus disposés à s'entendre, entre eux et avec leurs collègues des autres nations, sur le tracé de la frontière germano-polonaise.

Ils ont abordé le problème sans parti pris et surtout sans préoccupations personnelles. Ce n'étaient pas, comme au Conseil suprême, des chefs de gouvernement qui s'affrontaient avec la secrète ambition de l'emporter l'un sur l'autre et avec le désir humain, trop humain, d'obtenir des succès politiques. C'étaient simplement des hommes qui cherchaient la justice et, si on leur

reproche de ne pas l'avoir rencontrée, ils ont la consolation de se dire qu'elle n'est pas de ce monde. Ils sont, du moins, tombés d'accord sur une solution et, par là même, ils ont apaisé, entre l'Angleterre et nous, un différend qui s'envenimait tous les jours. C'est beaucoup. Nous ne devons pas oublier, d'ailleurs, la grande part qu'ont prise à ce règlement les quatre représentants du Conseil qui avaient préparé le travail, MM. Quinonès de Léon, Hymans, da Cuhna et Wellington Koo. Ils n'ont rien négligé, ni les uns ni les autres, pour mener à bien une tâche difficile. Ils ont commencé par examiner la thèse allemande de l'indivisibilité silésienne. Leur conscience leur a vite fait un devoir de l'écarter, comme contraire au traité et aux résultats du plébiscite. Ils ont donc admis le principe du partage. Mais là ont apparu, tout de suite, les difficultés. A consulter les votes émis commune par commune, on constate, en plusieurs régions, un terrible enchevêtrement des suffrages allemands et polonais. A l'ouest de l'Oder, les premiers dominent; ils sont également les plus nombreux au nord-est de l'Oder, dans les cercles de Kreuzburg, d'Oppeln et de Rosenberg. Si nous jetons les yeux à l'est, nous voyons, dans le cercle de Lublinitz, un mélange où les communes à majorité allemande ne représentent plus environ que

le tiers ; et, à mesure que nous descendons alors vers le sud, et que nous nous rapprochons du bassin industriel, nous remarquons que la proportion des localités polonaises devient de plus en plus forte. Les Allemands tiennent quelques villes, mais les Polonais occupent la presque totalité des campagnes. Il en est ainsi dans les cercles de Tarnovitz, de Tost et de Strehlitz, et à plus forte raison dans ceux de Gleiwitz, de Zabrze, de Beuthen, de Kœnigshutte et de Kattowitz ; et enfin, dans les centres de Rybnik et de Pless, la supériorité polonaise est écrasante. C'est pour déterminer le sort du bassin industriel et de la zone dont il est immédiatement entouré, que le Conseil de la Société des nations s'est naturellement trouvé le plus embarrassé. Le partage auquel il a procédé est loin d'être parfait et, dans l'ensemble, les campagnes ont été un peu sacrifiées aux villes et les Allemands avantagés par rapport aux Polonais. Ceux-ci n'obtiennent ni Beuthen, point de jonction entre le nord et le sud de leurs possessions nouvelles, ni Zabrze, où ils forment une agglomération importante, ni Gleiwitz, nœud des chemins de fer du bassin. Le Conseil a voulu tenir compte de ce que, grâce aux immigrations allemandes dans les centres urbains, il y avait eu, sur le territoire plébiscitaire, sept cent sept mille six cent cinq voix qui

s'étaient prononcées pour l'Allemagne, contre quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent cinquante-neuf qui s'étaient déclarées pour la Pologne ; et il s'est efforcé d'attribuer, au total, à chacun des deux pays, un nombre d'habitants sensiblement égal au nombre des électeurs qui avaient voté pour lui ; il a, en outre, cherché à tracer une frontière qui laissât, de part et d'autre, aussi faibles que possible les minorités ethniques. Il était cependant inévitable que, dans chacun des lots, ces minorités fussent importantes ; et dès lors, le Conseil était amené à prendre des dispositions pour les protéger et pour régler, pendant une période déterminée, les options de nationalité prévues par l'article 91 du traité de Versailles.

La Société des nations est allée plus loin. Elle a considéré que si le bassin industriel et minier n'est pas indivisible et s'il devait être partagé, elle ne pouvait néanmoins ignorer qu'il s'y était créé, depuis nombre d'années, une vie économique intense, alimentée par des courants qui prenaient leur source des deux côtés de la nouvelle frontière. C'est ainsi qu'il se trouve dans la région, des chemins de fer, des canaux, des lignes d'électricité dont les tronçons allaient se trouver séparés ; c'est ainsi que les usines achètent leurs matières premières et vendent leurs

produits à l'aide d'une monnaie qui est le mark allemand ; c'est ainsi qu'elles bénéficient de certains tarifs ferroviaires, qu'elles emploient un personnel accoutumé à vivre sous certaines lois sociales, qu'elles ont entre elles des conventions commerciales, qu'en un mot, elles ont fini par former une sorte de trust dont nous avons vu la puissance s'exercer, à ciel ouvert, dans la propagande des deux dernières années. Le Conseil de la Société des nations n'a pas pensé qu'il y eût là une unité destinée à rester toujours intangible. Il a seulement voulu assurer la continuité de la vie économique locale, en préparant sans heurt la dualité future. L'avenir nous dira s'il a pris le meilleur chemin pour réaliser ses intentions. Pendant que la Pologne semblait se résigner, de bonne grâce, à accepter les combinaisons proposées et que l'Allemagne renouvelait, à son habitude, la comédie de la colère, le *Vorwaerts*, plus raisonnable, en la circonstance, que la plupart de ses confrères, avouait franchement que le règlement provisoire imaginé par la Société des nations pourrait rapidement procurer au Reich de sérieux avantages et mettre la Pologne sous sa dépendance économique.

Observation très juste. L'unité de l'exploitation du réseau de la *Schlesische Kleinbahn Gesellschaft* va être, en effet, consolidée pendant quinze

ans. Pour les chemins de fer de l'État allemand, il sera organisé, dans tout le territoire du plébiscite, un régime mixte qui durera quinze ans. Il sera constitué des servitudes réciproques sur les réseaux d'eau et d'électricité. L'activité actuelle des *Oberschlesische Elektrizitaetswerke* sera maintenue pendant trois ans, et ainsi de suite. De même, pendant une période qui pourra atteindre quinze ans, le mark allemand restera la seule unité monétaire légale. La *Gazette de Voss* croit, il est vrai, cette disposition contraire aux intérêts de l'Allemagne ; mais on ne voit pas très bien en quoi elle sera favorable à ceux de la Pologne. De même encore, la Pologne devra renoncer, pendant quinze ans, au droit que lui donnaient les articles 92 et 297 du traité, d'exproprier les établissements industriels, mines ou gisements. Elle ne pourra procéder à cette expropriation que si, de l'avis de la Commission mixte qui va être nommée, la mesure est indispensable au maintien de l'exploitation. Bref, le Reich conservera, plus ou moins longtemps, de fortes emprises sur la Silésie polonaise. Sans doute, les admissions en franchise, les licences d'exploitation, les tarifs de chemins de fer, profiteront également aux deux puissances voisines. Mais, au total, l'Allemagne trouvera dans cet arrangement provisoire plus de bénéfices que la Pologne, et surtout elle

en pourra tirer parti avec son habileté coutumière contre un État plus jeune, moins expérimenté et moins puissant qu'elle. Il y a là un danger sur lequel il est impossible de fermer les yeux.

J'ajoute que l'organisation prévue laisse, bien entendu, intact l'article 90 du traité de Versailles. On se rappelle qu'en vertu de ce texte, la Pologne s'est engagée à autoriser, pendant une période de quinze ans, l'exportation en Allemagne des produits des mines de toute partie de la Haute-Silésie qui serait transférée à la Pologne. Il est, en outre, stipulé que les produits seront indemnes, à l'exportation, de tous droits, charges ou restrictions; et enfin, la Pologne s'est obligée à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la vente en Allemagne des produits disponibles de ces usines pût s'effectuer dans des conditions aussi favorables qu'en Pologne même. Lorsque l'Allemagne prétend qu'elle va être privée de la presque totalité des gisements silésiens de plomb, de zinc et de fer, et des neuf dixièmes du charbon, et que, par suite, elle se trouvera atteinte dans sa capacité de paiement, elle porte donc un insolent défi à la vérité. M. Fimmenn, secrétaire de l'Internationale syndicale d'Amsterdam, M. J.-M. Kenwortky, député radical anglais, M. Jean Longuet, député français, et quelques autres internationalistes ont cru devoir s'approprier le

raisonnement de l'Allemagne et protester publiquement contre la solution recommandée par la Société des nations. Ils ont même conclu qu'à leur avis, il y avait lieu de procéder à un nouveau plébiscite, en invitant les électeurs de Haute-Silésie à choisir entre les quatre solutions suivantes : 1° le partage tel qu'il est aujourd'hui proposé ; 2° une Haute-Silésie entièrement allemande ; 3° une Haute-Silésie entièrement polonaise ; 4° une Haute-Silésie indépendante sous les auspices de la Ligue des nations. Cette proposition perpétuerait l'agitation et offrirait à l'Allemagne de nouvelles occasions d'intriguer. On ne voit pas très bien, en revanche, quels éléments nouveaux d'appréciation elle apporterait aux puissances. L'Allemagne n'a pas besoin d'être encouragée dans les manœuvres auxquelles elle se livre pour garder des territoires dont ses statistiques d'avant-guerre proclamaient toutes le caractère polonais.

Le bruit avait, d'abord, couru que le Cabinet britannique demanderait la convocation du Conseil suprême, avant de prendre à son compte la « recommandation » de la Société des nations. Sous l'heureuse influence de M. Balfour, cette idée a été abandonnée, et c'est, plus modestement, la Conférence des ambassadeurs qui a été chargée de transformer l'avis du Conseil de Genève en décision des gouvernements alliés. La

Conférence des ambassadeurs s'est réunie plusieurs fois et a eu quelque peine à se mettre d'accord. A première vue, il eût semblé très simple de notifier à l'Allemagne et à la Pologne, d'une part, la ligne frontière qui venait d'être arrêtée, et, d'autre part, les conditions de l'entente économique provisoire qu'on demandait aux deux pays de conclure. Mais une question, tout d'abord, se posait. D'après le traité de Versailles, les gouvernements alliés avaient certainement le droit de fixer la ligne frontière; étaient-ils également maîtres d'imposer aux deux pays des conditions économiques, même provisoires, en dehors et en sus de celles qu'a prescrites l'article 90? L'article 92 disait bien que des conventions ultérieures régleraient les questions laissées en suspens. Mais, si les Alliés prétendaient dicter ces conventions, il était à craindre que l'une ou l'autre des deux puissances intéressées, peut-être même l'une et l'autre, ne consentissent point à subir des exigences supplémentaires. En cas de refus, que se passerait-il? La détermination de la frontière était-elle subordonnée à la conclusion des accords économiques? N'y aurait-il rien de fait, si l'Allemagne et la Pologne ne voulaient pas s'entendre ou n'y parvenaient point?

Les Alliés auraient pu répondre que, si les

combinaisons économiques échouaient, la frontière n'en resterait pas moins tracée. C'eût été le plus logique et le plus simple. Mais l'Allemagne reprochait au Cabinet britannique de n'avoir pas tenu vis-à-vis d'elle les promesses de lord d'Abernon et elle espérait bien que les deux questions resteraient jointes, de manière à conserver la liberté de tout faire sombrer. La Conférence des ambassadeurs a alors été invitée par les gouvernements à faire un bloc des deux décisions et à laisser le plus de temps possible aux négociations, de manière à en favoriser l'issue et à éviter ainsi qu'on essayât de revenir sur le partage territorial. Mais elle s'est d'abord heurtée au paragraphe 6 de l'annexe de l'article 88 : « Aussitôt que la ligne frontière aura été fixée par les principales puissances alliées et associées, la Commission notifiera aux autorités allemandes qu'elles ont à reprendre l'administration du territoire qui serait reconnu comme devant être allemand ; lesdites autorités devront y procéder dans le courant du mois qui suivra cette notification, de la manière prescrite par la Commission (la Commission interalliée que préside le général Le Rond). » Et le paragraphe ajoute : « Dès que l'administration du pays aura été assurée respectivement par les autorités allemandes ou polonaises, les pouvoirs de la Commission prendront fin. » Ainsi, la

frontière une fois fixée, la Commission interalliée a un mois pour assurer l'installation des autorités allemandes et polonaises; après quoi, elle n'a plus qu'à disparaître.

Comment croire que, dans un espace de temps aussi bref, la Pologne et l'Allemagne puissent réaliser l'entente économique demandée? Sur les indications officieuses du Conseil de la Société des nations, la Conférence des ambassadeurs a trouvé un biais assez ingénieux. Elle a constaté que, d'après l'article 87, la Commission était constituée pour « fixer sur place » la ligne frontière; elle a donc estimé que le délai d'un mois devait courir, non pas de la communication générale qui pouvait être faite à la Pologne et à l'Allemagne, après adoption d'une ligne théorique par les gouvernements alliés, mais de la notification qui devait avoir lieu après détermination matérielle de la frontière sur le terrain litigieux. Opinion très sensée, d'ailleurs, et conforme à l'esprit du traité. Les pouvoirs de la Commission ont été ainsi prolongés pour une durée inconnue, ce qui a, sans doute, l'inconvénient de retenir encore nos troupes dans un pays effervescent, mais ce qui donne à la Pologne et à l'Allemagne le temps de mûrir leurs accords ou leurs dissentiments. Souhaitons que cette machination ne s'éternise point et ne laissons rien faire mainte-

nant pour retarder le travail d'abornement. Tous les loisirs que nous donnerons à l'Allemagne, elle les utilisera à détruire l'œuvre de la Société des nations et à chercher de nouveaux avantages.

Elle se conduit en Haute-Silésie comme partout ailleurs. Le cabinet Wirth, pour qui les Alliés ont eu tous les ménagements, n'a pas dit, en ces derniers mois, un seul mot qui préparât l'Allemagne à comprendre et à accepter un partage équitable, tout au contraire ; il n'a pas dit un seul mot pour faire réfléchir son pays sur les responsabilités qu'il a encourues, tout au contraire ; il n'a pas dit un mot pour flétrir les officiers qui se sont rendus, pendant la guerre, coupables de délits de droit commun ; il n'a pas dit un mot pour hâter le désarmement et pour accélérer la dissolution de la police centralisée. A l'intérieur, ses adversaires politiques ne l'ont pas moins traité de francophile. Il avait pris, dans son ministère, des représentants de l'ancien régime ; il avait laissé en place, dans les administrations civiles et militaires, toute la fleur de l'impérialisme. L'aile droite du parti populaire n'a cependant pas cessé de s'agiter contre lui. Il fallait, lui signifiait-on, qu'il démissionnât ou qu'il remaniât son cabinet, pour donner plus de gages encore à la politique de violation du traité.

C'est la *Taegliche Rundschau* qui a mené cette campagne avec le plus de vivacité. Son ancien rédacteur en chef, le député H. Rippler, qui appartient à la Volkspartei et qui s'est distingué de beaucoup de ses collègues par une politique de courtoisie envers la France, s'est retiré et a laissé la place à un des polémistes les plus passionnés de la droite, M. Friedrich Hussong, qui dirigeait précédemment le *Tag,* organe du parti national. La *Taegliche Rundschau* ne s'est cependant pas détachée des populistes, dont elle représente maintenant l'extrême droite, et elle a ouvert le feu contre M. Wirth, en publiant, sous la signature de M. Edward Stadtler, des articles où le chancelier était accusé de coquetteries avec la France. Dans les couloirs du Reichstag, dans les commissions, un peu partout, se sont produites les mêmes attaques, et le 22 octobre, le chancelier a pris le parti d'envoyer au président d'Empire une lettre de démission qui a mis, une fois de plus, en pleine lumière la persévérance allemande et qui a pour objet, comme il était aisé de le prévoir, de préparer l'inexécution de l'ultimatum. M. Wirth a commencé par rappeler qu'il avait essayé, depuis le mois de mai, de montrer aux Alliés une sincère volonté de tenir les engagements pris. De les tenir entièrement? Non pas! Le chancelier a renouvelé, dans sa

lettre, sa restriction favorite : « Jusqu'à la limite de la capacité allemande de prestations. » Réserve ambiguë, qui permet toutes les échappatoires. Il a ajouté, avec l'évidente intention de répondre à quelques-unes des déclarations de M. Briand : « Le cabinet avait le droit d'espérer qu'en raison des sérieux efforts qu'a accomplis l'Allemagne pour faire honneur à sa signature, les ports de la Ruhr seraient évacués, et qu'en ce qui concerne la Haute-Silésie, serait trouvée une solution conforme au sentiment de justice du peuple allemand. »

En quelques mots, M. Wirth s'est alors efforcé de démontrer l'iniquité commise par la Société des nations et par les gouvernements alliés. On a arraché à l'Allemagne un morceau d'elle-même; on lui a dérobé des cités florissantes et les quatre cinquièmes des usines de Haute-Silésie; on a placé, dans le lot échéant à la Pologne, des populations d'origine et de langue allemandes qui, « contre le droit de libre détermination des peuples et contre les clairs résultats du plébiscite, vont passer sous la domination étrangère » . Ainsi parle le plus « francophile » des hommes d'État allemands, le plus raisonnable, le plus modéré; et il ne se demande même pas si, dans la partie laissée à l'Allemagne, ne resteront pas demain des populations, plus nombreuses encore, d'ori-

gine et de langue polonaises. Mais non : il poursuit simplement son dessein, qui est celui de toute l'Allemagne et qui se révèle dans sa conclusion : « Le cabinet a pleine conscience que les limites des capacités de prestations et des facultés d'exécution de l'Allemagne sont sensiblement réduites par la décision imposée et qu'ainsi une situation nouvelle est créée pour la politique d'Empire. » C'est donc en vain que le Conseil de la Société des nations aura dépensé des trésors de patience et de probité intellectuelle dans l'étude de cette redoutable question ; en vain qu'il aura imaginé de créer une longue période de transition et de laisser à l'Allemagne, pendant des années, toute sorte d'avantages économiques. Appelons les choses par leur nom : le chantage recommence.

Peut-être y avait-il un moyen de l'éviter; c'eût été de ne pas faire un tout des deux décisions, relatives l'une à la frontière, l'autre aux arrangements prescrits. Si les Alliés avaient dit à l'Allemagne : « Que vous vous entendiez ou non avec la Pologne sur les chemins de fer, l'eau, l'électricité, le service postal, le régime douanier, les charbons et les produits miniers, la frontière restera telle qu'elle est tracée, » il est probable que l'Allemagne eût réfléchi avant de provoquer une agitation nouvelle. Mais la lettre que M. Briand,

en qualité de président de la Conférence des ambassadeurs, a envoyée, le 20 octobre, à l'ambassadeur d'Allemagne et au ministre de Pologne, n'était malheureusement pas aussi nette que l'eût désiré M. Briand, président du Conseil de France. Elle se terminait ainsi : au cas où les gouvernements intéressés, ou l'un d'entre eux, se refuseraient, pour une raison quelconque, à accepter tout ou partie de la décision, ou témoigneraient par leur attitude qu'ils s'efforcent de faire obstacle à sa loyale exécution, les gouvernements alliés, considérant, dans l'intérêt de la paix générale, la nécessité de voir établi le plus rapidement possible le régime prévu, se réservant de prendre telles mesures qu'ils jugeront opportunes pour assurer le plein effet de leur décision. » Telles mesures ! On ne les précise pas, et l'Allemagne a, tout de suite, aperçu l'avantage qu'elle pouvait tirer de cette obscurité. Elle s'est dit que les Alliés n'étaient pas complètement d'accord sur ce qu'il conviendrait de faire, dans le cas où elle et la Pologne ne signeraient pas les conventions prescrites ; elle s'est rappelé les encouragements et les promesses qu'elle avait reçus de lord d'Abernon, et elle a pensé que la porte restait ouverte aux manœuvres et aux espérances. Quels que soient donc les hommes que le Reich mette à sa tête, la politique de fond reste sensi-

blement la même. A la surface, il y a des nuances. Ceux-ci sont plus réservés ou plus dissimulés; ceux-là sont plus impulsifs et plus violents; tous, ou à peu près, travaillent à l'anéantissement du traité.

En réalité, bien avant la décision qui a été prise à l'endroit de la Haute-Silésie, l'Allemagne se proposait déjà de ne pas faire honneur aux prochaines échéances. Elle continue à se ruiner systématiquement par une inflation fiduciaire insensée, qui fait tomber de plus en plus le cours du mark. Pour remplir ses obligations de la première année, c'est-à-dire pour payer aux Alliés un milliard six cent cinquante millions de marks or, en plus de celui qu'elle devait au mois d'avril et qu'elle a si péniblement versé depuis, elle peut avoir à acheter, d'ici au 1er mai 1922, un milliard de marks or de devises étrangères. Avec des marks papier, qui ne valent plus qu'un trentième de mark or, elle devra donc débourser pour cette opération trente milliards de marks papier. Elle ne manquera pas de nous faire remarquer alors que, dans son budget, la totalité des ressources provenant des impôts représente trente milliards de marks papier et que, compte tenu des plus-values possibles, l'ensemble des rentrées ne dépassera vraisemblablement pas quarante-neuf milliards de marks papier. Elle prétendra

donc qu'elle est dans l'impossibilité de fournir le chiffre nécessaire de devises étrangères et elle nous offrira, en échange, des marks papier. Offre tout à fait inacceptable. Car le jour où nous nous prêterions à cette combinaison, l'Allemagne se dispenserait naturellement de faire le moindre effort pour se procurer des devises étrangères, elle aurait simplement recours à la planche aux assignats, et elle nous paierait en papier de plus en plus déprécié. Nous pouvons donc être à peu près certains que, soit à l'échéance de janvier, soit, au plus tard, à celle du 1er mai, l'Allemagne se déclarera incapable de tenir ses engagements. Elle nous demandera alors, avec insistance, la revision de l'état de paiements et elle compte que M. Keynes et ses amis obtiendront pour elle une remise de dette. La France cependant ne saurait consentir, sous aucun prétexte, à une nouvelle diminution de sa créance. La volonté des Chambres s'est nettement exprimée contre toute tentative de ce genre. A ce moment critique, nous aurons donc à choisir entre deux solutions, accorder des délais à l'Allemagne ou la mettre en faillite. Dans un cas comme dans l'autre, nous devons prendre des gages et des garanties. C'est à quoi il faut, dès maintenant, songer. Les perspectives que j'ouvre ici ne sont pas très gaies, mais il n'est malheureusement que trop probable

que les événements viendront confirmer mes prévisions. Toute notre politique vis-à-vis de l'Allemagne doit être une préparation méthodique des mesures qui s'imposeront avant six mois.

Jamais donc, moins qu'aujourd'hui, la France n'a eu le droit de se relâcher de sa vigilance et de se laisser chloroformer par l'optimisme. Certes, M. Briand a eu raison de dénoncer à la Chambre, dans un superbe mouvement d'éloquence, les périls d'une politique d'isolement. Ce n'est pas seulement parce que l'exécution de toutes les conditions du Traité implique, d'après l'acte de Versailles, la coopération permanente des Alliés, c'est parce que cette entente reste dans la nature des choses, c'est parce qu'elle est rendue nécessaire par l'intérêt commun, que nous devons avoir à cœur de la maintenir et de la fortifier. Mais il eût été beaucoup plus facile de la sauvegarder dans le respect scrupuleux du Traité de Versailles que dans la poursuite hasardeuse et désordonnée de solutions nouvelles. Les Alliés avaient signé un traité, qui les engageait vis-à-vis de nous, comme il engageait l'Allemagne envers les vainqueurs. Chaque fois que nous avons paru nous écarter de la lettre et de l'esprit de ce Traité, nous avons reçu de nos amis de sévères reproches. Chaque fois que nos alliés

nous ont eux-mêmes proposé de le violer, soit dans la question du forfait, soit dans celle des coupables, soit dans toute autre, nous aurions dû les arrêter dès le premier mot et leur rappeler, avec une amicale fermeté, nos engagements réciproques. Au lieu de conserver franchement nos positions, nous avons toujours accepté des entretiens qui devaient fatalement nous entraîner à des concessions successives.

Nos alliés, voyant que nous éprouvions, dès que nous parlions de l'Entente, une sorte de crainte révérentielle ou religieuse, n'ont pas pensé qu'il leur fût interdit d'utiliser nos inquiétudes à leur profit. Ils se sont dit qu'après tout nos dispositions nous porteraient à faire seuls au culte des alliances des sacrifices que d'autres auraient dû partager. S'ils ne nous avaient pas trouvés si complaisants ou si timorés, ils ne nous auraient sans doute pas demandé de mettre au jeu de si lourdes sommes et ils auraient eux-mêmes consenti à faire plus large leur propre part. Il faut bien nous répéter, en effet, qu'ils ont besoin de nous, autant que nous avons besoin d'eux, et que, si nous ne devons pas nous séparer d'eux, ils ne peuvent pas, sans péril pour eux-mêmes, se séparer de nous. Il ne serait donc pas exact d'opposer l'une à l'autre deux politiques, la politique du maintien des alliances, et celle de

la rupture. La rupture, personne n'y songe. Mais les alliances ne sont pas un but; pour tous les alliés elles sont un moyen : elles ont pour objet la sauvegarde de leur tranquillité commune et l'exécution des traités qu'ils ont signés. Nos amis ont trop le respect de notre souveraineté pour jamais nous inviter à être leur brillant second. Ils savent qui nous sommes et ce que nous valons. Ils ne nous demandent pas de l'oublier.

Nous venons, du reste, de prouver, une fois de plus, combien nous restons nous-mêmes scrupuleusement attachés à l'observation de nos propres engagements. Le raid aérien de l'ancien empereur Charles et de la jeune impératrice Zita n'a pas été sans réveiller, dans quelques milieux français, les sympathies qui s'étaient déjà manifestées lors de la première équipée du monarque déchu. Mais l'accueil que les magnats et une partie de l'armée hongroise ont fait à ce prétendant, qui, malgré toutes les apparences, ne tombait pas du ciel et dont l'arrivée était, depuis longtemps, préparée, a immédiatement soulevé les vives protestations de l'Italie et de la Petite Entente; et le Gouvernement de la République, fidèle, non seulement à son attitude antérieure, mais à ses obligations envers nos alliés, a, tout de suite, associé ses observations aux leurs. Il n'aurait pu se conduire autrement, sans s'exposer

à des reproches justifiés et même à des représailles diplomatiques. Il est bien évident que ni à Rome, ni à Prague, ni à Bucarest, ni à Belgrade, on ne saurait assister, sans crainte du lendemain, à la restauration d'un Habsbourg. On y redoute naturellement qu'après avoir commencé par ceindre la couronne de saint Étienne, Charles ne se laisse bientôt poser sur la tête le diadème impérial. Les partis qui l'ont appelé et qui ont déchaîné la guerre civile en Hongrie ne reculent pas devant les entreprises ambitieuses. Ce sont ceux qui ont organisé et maintenu jusqu'en 1914 l'oppression des Magyars sur les Slaves et les Italiens de la monarchie dualiste et il ne semble pas que les événements les aient assagis. Italie, Roumanie, Tchéco-Slovaquie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, voilà donc, sans compter la Pologne, quatre nations amies de la France, qui ne pouvaient que condamner l'aventure du roi Charles et se mettre en garde contre l'inquiétant état d'esprit qu'elle avait fait apparaître dans une grande partie de la population hongroise. Mais, alors que la Petite Entente et l'Italie se sont mises aisément d'accord dans une opposition catégorique à la reconnaissance d'un Habsbourg, rien ne nous assure malheureusement que cet accord aurait survécu à l'exercice d'un veto commun, et qu'après s'être entendues sur

une action prohibitive, les quatre nations ne se seraient pas divisées dangereusement sur les conséquences à tirer de leur collaboration momentanée. Que de périls à redouter si le roi Charles avait réussi! Les relations de la Jougoslavie et de l'Italie ne sont pas encore assez confiantes pour que soit écarté entre elles tout péril de rupture, et une nouvelle paix à faire avec la Hongrie n'aurait pas manqué, en éveillant des appétits nouveaux, de susciter de graves complications. Il peut donc suffire d'un avion qui échappe à la vue des autorités suisses pour menacer, non seulement la stabilité de l'équilibre danubien, mais la tranquillité de l'Europe entière. Si importants que soient les problèmes du Pacifique, nous ne devons pas oublier que, chaque jour, éclate encore un incendie dans notre voisinage. Certes, la France n'a pas le droit de se désintéresser de la conférence de Washington. Mais elle a le devoir de garder les yeux fixés sur ce qui se passe à sa porte.

V

15 novembre 1921.

En route pour Washington. — Ceux qui partent et ceux qui restent. — La Commission des finances et le budget. — La Commission des réparations et les prochaines échéances. — M. Franklin-Bouillon et le traité d'Angora. — Illusions et réalités.

Malgré les conseils de beaucoup de ses meilleurs amis, M. Aristide Briand a donc mis le cap sur l'Amérique. Je ne crois pas qu'il ait convaincu les Chambres de l'opportunité de sa résolution ; mais, du moment où elle était prise, le Parlement a voulu, avec raison, faire trêve à toutes discussions politiques et permettre au Président du Conseil de partir avec l'investiture d'un double vote de confiance. Ce n'est pas cependant sans avoir, d'abord, dépensé, dans un long débat préliminaire, beaucoup d'éloquence et un peu d'esprit d'intrigue, que les députés sont arrivés à la conclusion que souhaitait le Cabinet. Dans cette Chambre, où fourmillent les talents et les bonnes volontés, quelques ambitions impatientes,

unies à des rancunes tenaces, suffisent parfois à dérouter les esprits. La majorité continue à se chercher et ne se trouve pas. Personne ne la dirige, personne ne lui trace un programme net de reconstruction nationale. L'auditoire écoute tous les orateurs avec une sorte d'éclectisme, qui dénote une grande fraîcheur d'impression et même quelque candeur, mais qui ne prédispose guère les hommes à l'action. Un ministre qui se défend et un député qui l'attaque sont successivement applaudis, avec un égal enthousiasme, sur les mêmes bancs. Une préoccupation excessive et prématurée de la réélection ajoute au trouble des consciences. Au milieu du désarroi que produisent ces causes diverses, les distributeurs de fausses nouvelles ont beau jeu. Pendant les discussions les plus graves, de folles légendes envahissent les couloirs. Des attachés de cabinet, accoutumés à faire du zèle, croient servir le Gouvernement en répandant sur ceux de ses amis qu'on soupçonne de tiédeur ou sur ceux en qui l'on affecte de voir des rivaux, des calomnies imbéciles. « Celui-ci nous amènerait la guerre; celui-là nous brouillerait avec nos alliés. » Des adversaires passionnés du ministère répondent sur le même ton et racontent, à leur tour, des histoires de brigands, qui sont parfois accueillies, comme les premières, avec une touchante crédu-

lité. On s'explique presque qu'au moment de s'embarquer pour les États-Unis, M. Briand ait dit à quelqu'un qui lui demandait s'il avait jamais eu le mal de mer : « Oui, une fois ou deux, à la Chambre des députés. »

Constatation non moins pénible : la politique intérieure a, dans les dernières discussions, repris le pas sur la politique nationale, comme si l'heure était revenue de nous quereller et comme si nous avions gagné la paix! Jamais cependant nous n'avons eu un plus pressant besoin d'union. Comme il était aisé de le prévoir, le ciel ne se dégagera point pendant l'absence du Président du Conseil et les nuages qui s'accumulent peuvent, à tout instant, crever sur nos têtes.

Le rapport général de M. Maurice Bokanowski est venu à point pour attirer l'attention publique sur le redoutable état de nos finances. Suivant le mot de l'honorable député de la Seine, « le langage des chiffres dit assez haut, à qui sait le comprendre, toutes les souffrances d'hier et toutes les inquiétudes de demain. » Sans doute, la Commission de la Chambre a dressé le budget général de nos dépenses, sans avoir recours à des impôts nouveaux; et peut-être n'exagère-t-elle pas l'optimisme, lorsqu'elle considère que le problème budgétaire serait presque virtuellement résolu, si la France n'avait à faire face, cette



année et les années suivantes, qu'aux dépenses dont la charge lui incombe normalement et si elle n'avait pas, en outre, à supporter les intérêts des sommes qu'elle est obligée d'avancer pour le compte du Reich, c'est-à-dire, d'une part, les frais de la restauration des régions libérées, et, d'autre part, les pensions des blessés, des veuves et des orphelins de la guerre. Ces deux dernières catégories de dépenses, recouvrables l'une et l'autre sur les versements attendus de l'Allemagne, forment, dans nos écritures législatives, ce qu'on appelle le budget spécial.

Si nous n'envisageons pas seulement ce budget spécial dans son état actuel, et pour l'année 1922, mais dans son développement futur, nous y relevons, tout d'abord, une première cause de déficit : à supposer que l'Allemagne rembourse, tôt ou tard, les avances que nous faisons pour son compte, elle ne nous paiera jamais la totalité de nos dommages et de nos pensions. Les chiffres de l'ultimatum et de l'état de paiements du 6 mai sont, en effet, très inférieurs aux dépenses qui nous seront imposées. M. Bokanowski rappelle qu'au mois d'août 1919, M. Louis Dubois, aujourd'hui président de la Commission des réparations, évaluait à soixante-quatorze milliards de francs papier les dommages causés aux personnes et à cent trente-six milliards les dommages causés aux

biens. Le 28 mai 1920, MM. Millerand et Loucheur estimaient à cinquante-huit milliards les dommages aux personnes, et à cent cinquante-deux milliards les dommages aux biens, ce qui représentait un total de deux cent dix milliards de francs papier. En novembre suivant, le ministère des Régions libérées terminait, à son tour, ses calculs officiels : il fixait à cent quarante milliards deux cents millions de francs papier les frais de restauration des pays dévastés ; le ministère des Pensions réclamait, de son côté, à la même date, soixante-dix-sept milliards sept cents millions ; les autres ministères présentaient ensemble une note de quatorze milliards cinq cents millions ; c'était donc à un total de deux cent trente-deux milliards quatre cents millions de francs-papier que s'élevaient, à cette époque, les évaluations administratives les plus sérieusement étudiées.

Dès le 12 février 1921, notre créance commençait à fondre. Dans le mémoire définitif qu'il transmettait à la Commission des réparations, le Gouvernement français ne demandait plus que deux cent dix-huit milliards cinq cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-seize mille cent vingt francs. Cette somme avait, du moins, grâce à ces vingt francs, toutes les apparences d'une exactitude rigoureuse.

A ces calculs en francs papier, s'en étaient ajoutés d'autres en marks or. Au mois de janvier 1921, le Gouvernement de la République avait évalué la créance française à cent trente-six milliards de marks or. Le 4 février, devant la Chambre des députés, le Président du Conseil la chiffrait à cent dix milliards de marks or, sans expliquer, d'ailleurs, la réduction de vingt-six milliards survenue depuis le mois précédent. Quelques semaines se passent. L'échéance du 1er mai approche. Les Alliés se réunissent. La Commission des réparations délibère. La dette totale de l'Allemagne est évaluée à cent trente-deux milliards, ce qui donne pour la France, suivant la proportion de cinquante-deux pour cent arrêtée à la Conférence de Spa, le chiffre théorique de soixante-huit milliards de marks or, inférieur de soixante-deux milliards de marks or à celui que le président du Conseil indiquait en février, et de cinquante-huit milliards à celui que le gouvernement croyait pouvoir réclamer en janvier. D'amputation en amputation, tel était, en dernière analyse, le maximum de ce que nous conservions le droit d'espérer.

Il est donc dès maintenant incontestable que, même si l'Allemagne remplissait fidèlement toutes ses obligations, nous resterions finalement sans recours contre elle pour une partie considérable

des dépenses dont le traité de Versailles nous autorisait à exiger la restitution ; et en outre. jusqu'à ce que, d'une manière ou d'une autre, elle ait payé sa dette, nous avons tout à payer nous-mêmes, capital et intérêts. En présence de cette situation, la Commission des finances de la Chambre a eu parfaitement raison de penser qu'il y avait urgence à définir sa politique financière.

Elle s'est livrée, aussi consciencieusement que possible, à ce travail de compression des dépenses où se sont usées tant de ses devancières et où s'épuiseront, sans doute, à leur tour, quelques-unes de celles qui lui succéderont. A force de comprimer, elle a trouvé quatre cent quatre-vingt-six millions à réduire. Souhaitons de ne pas les revoir dans le courant de l'an prochain. Félicitons, en tout cas, la Commission de ses efforts et le rapporteur général des justes observations qu'ils lui ont inspirées. M. Bokanowski a clairement montré qu'il est des économies illusoires, qu'il en est de précaires et qu'il en est d'onéreuses. Mais il en est aussi de nécessaires et d'urgentes, celles qui portent sur la suppression des gaspillages, et il en est qui, pour être plus difficiles à réaliser, n'en sont pas moins indispensables et qui sont de toutes les plus productives, celles que peuvent nous procurer les

simplifications administratives et la diminution méthodique du nombre des fonctionnaires. Entreprise de longue haleine, qui ne saurait être menée à bien que par la collaboration permanente du gouvernement et des Chambres et qu'il faudra bien nous décider à commencer.

Mais, si importants que soient les problèmes posés à l'occasion du « budget général », ils ne sont rien, ou presque rien, à côté de ceux que va soulever, en 1922, le « budget spécial ». Les opérations de la trésorerie dépasseront, en effet, le chiffre formidable de quarante-cinq milliards. Si l'on songe que le montant des bons de la défense nationale en circulation au 1er octobre dernier était de soixante-deux milliards sept cent quatre-vingt-dix-sept millions, correspondant à une charge annuelle d'intérêts de deux milliards huit cents millions, et que les bons du Trésor, en circulation à la même date, s'élevaient à une somme d'un milliard huit cent trente-cinq millions neuf cent douze mille francs, représentant une charge annuelle d'intérêts d'environ soixante-dix millions, on ne peut pas envisager sans quelque anxiété cette énormité et cet accroissement continu de notre dette flottante. De toute évidence, le sort de notre trésorerie et par conséquent le relèvement de nos finances dépendent de ce que nous parviendrons à tirer de l'Alle-

magne. Or, voici que l'Allemagne s'apprête, comme il était aisé de le prévoir, à jouer d'une faillite savamment organisée. M. Wirth est sorti de la scène par une porte pour rentrer par une autre, avec un cabinet remanié, qu'il n'a même pas pris le temps de constituer tout entier avant de se présenter devant le Reichstag, et son ministre provisoire des finances, M. Hermès, a aussitôt déclaré publiquement que l'ultimatum de Londres était devenu inexécutable. En bon allemand, cette déclaration signifie que l'échéance de janvier ne sera pas payée.

Nous allons donc nous trouver, de nouveau, avant peu, à la croisée des chemins. Nous aurons à choisir entre la voie qui conduirait, par le recommencement des concessions, à la ruine de la France, et celle qui aboutit, par des mesures de fermeté, aux garanties nécessaires. Déjà lord d'Abernon s'est remis à l'œuvre, et on raconte à Berlin, dans les milieux officiels, qu'il est intervenu auprès du gouvernement du Reich pour le prier de retarder un peu le dépôt de son bilan et pour lui permettre, en retour, de l'aider à faire réduire sa dette par les Alliés. Il serait infiniment regrettable que des démarches de cette sorte vinssent compliquer, pendant l'absence de M. Briand, une question dont l'importance est vitale pour la France. La dette de l'Allemagne a

été irrévocablement fixée comme le voulait le traité de Versailles, avant le 1er mai 1921, par la Commission des réparations. Nous sommes obligés d'accepter le chiffre réduit qui a été adopté ; mais le traité nous donne le droit absolu de nous opposer à tout nouveau retranchement. Le paragraphe 13 de l'annexe II à la partie VIII est formel. L'unanimité des délégués à la Commission est nécessaire pour remettre tout ou partie de la dette et des obligations de l'Allemagne. L'article 234 va même plus loin ; la Commission ne peut faire remise d'aucune somme sans l'autorisation spéciale des divers gouvernements qui y sont représentés. Il appartient donc au gouvernement français de donner à son représentant des instructions précises, dont M. Dubois n'a, du reste, pas besoin pour remplir, comme toujours, son devoir de bon Français. Nous ne pouvons hésiter un instant sur la conduite à suivre. Si l'Allemagne est momentanément dans l'impossibilité de faire honneur à une ou plusieurs échéances, la Commission est maîtresse de décider, à la majorité des voix, le report des paiements ; mais nous avons toute liberté pour empêcher le moindre abandon de nos droits ; et si de nouveaux termes sont accordés à notre débiteur, nous devons naturellement, comme contre-partie, exiger des gages supplémentaires.

Peu importe, à cet égard, que l'Allemagne soit, ou non, de bonne foi et que son impuissance à s'acquitter soit réelle ou simulée. Elle a promis d'exécuter l'ultimatum. Si elle ne l'exécute pas, nous sommes évidemment autorisés à prendre des gages.

Par l'article 236, l'Allemagne a accepté que ses ressources économiques fussent directement affectées aux réparations ; et l'article premier de l'annexe IV ajoute que cette affectation, destinée à assurer la restauration matérielle des régions envahies, aura lieu dans la mesure qui sera déterminée par les Puissances alliées. L'article 12, paragraphe *b*, de l'annexe II précise que tous les revenus de l'Allemagne, y compris ceux qui sont employés au service des emprunts intérieurs, doivent être affectés par privilège au paiement des sommes dues pour réparations. L'Allemagne s'est également engagée, par l'article 241, à faire promulguer et à maintenir en vigueur toute législation, tous règlements et décrets qui pourraient être nécessaires pour garantir la complète exécution de ces obligations. Elle a promis, en même temps, par l'article 240, de fournir à la Commission des réparations tous renseignements sur sa situation et ses opérations financières, sur ses biens, sur sa capacité économique, sur ses approvisionnements, sur sa

production courante en matières premières et en objets manufacturés. On ne voit pas que jusqu'ici ces diverses stipulations aient été respectées.

Le Comité des garanties, constitué par les accords de Londres avec des pouvoirs plus limités que ceux de la Commission, est allé à Berlin ; il s'y est assis en face des Allemands ; il a conféré avec eux, et, dépourvu de tous moyens d'action, il est revenu à Paris, avec la certitude que l'Allemagne se déclarerait incapable de payer, peut-être en novembre, et sûrement en janvier. La Commission des réparations, inquiète d'un état de choses qu'elle n'avait, du reste, que trop prévu, a pris le parti de se rendre elle-même à Berlin. Mais y obtiendra-t-elle plus que le Comité des garanties ? Elle y a, dans la personne de M. Haguenin, un agent remarquable, qui connaît l'Allemagne depuis longtemps, qui y a vécu avant la guerre et qui a su gagner l'estime d'un grand nombre d'hommes politiques. Mais M. Haguenin n'a lui-même à sa disposition aucun service de contrôle. Il semble, d'autre part, qu'en ces derniers temps, la Commission ait cherché à se renseigner sur la situation financière de l'Allemagne plutôt que sur sa capacité économique. La seconde n'est cependant pas moins importante à connaître que la première. Il n'y a plus de temps à perdre. Il va falloir que la Commis-

sion use des pouvoirs que lui a conférés le traité. Mais elle serait paralysée dans l'exercice même de ses attributions, si elle n'avait la certitude d'être appuyée par les gouvernements alliés. Depuis les premiers mois de 1920, elle a été constamment dessaisie ou tenue en laisse; il faut souhaiter qu'on lui rende enfin un peu de son autorité. Si elle se croit obligée par les circonstances d'accorder des délais à l'Allemagne, elle doit, en retour, régler le fonctionnement des privilèges que le traité nous a donnés en garantie de notre créance et qui sont, jusqu'à présent, restés illusoires. Contrôle des impôts, contrôle des douanes, contrôle des exportations, contrôle de la production charbonnière, contrôle de l'actif de l'État, elle a elle-même à prendre un ensemble de mesures élémentaires, sans lesquelles l'Allemagne aurait toute liberté pour manquer à ses engagements; et si, cela fait, la Commission juge que le Reich se soustrait volontairement aux obligations qui lui incombent, alors elle peut se retourner vers les gouvernements alliés et associés et, par application des articles 17 et 18 de l'annexe II, leur signaler cette inexécution. Les gouvernements, ainsi avertis, prendront aussitôt toutes mesures qu'ils croiront convenables, prohibitions, représailles économiques et financières, blocus, occupation supplémentaire; le

texte est assez large pour légitimer les gages les plus variés, et, quelle que soit la sanction, le traité ne permet pas à l'Allemagne de la considérer comme un acte d'hostilité. Le gouvernement de la République a donc en perspective de grandes résolutions et de lourdes responsabilités. Il est désirable que M. Briand revienne bientôt pour tâcher de s'entendre, sans plus de retard, avec nos alliés sur une attitude commune et pour sauvegarder, en tout cas, les droits de la France.

Sa présence ne sera pas moins nécessaire à un règlement définitif des affaires orientales. Elles ne sont pas aussi complètement arrangées que le Cabinet avait cru pouvoir l'annoncer aux Chambres. De violents combats viennent encore de se livrer, aux environs de Der-es-Zor, sur la route d'Alep à Bagdad, entre une de nos colonnes de tirailleurs et de spahis et des contingents bédouins que des agents de l'émir Feyçal étaient parvenus à recruter; et malheureusement, il n'est pas encore certain que nous puissions retirer nos troupes de Cilicie aussi aisément et aussi vite que nous le voudrions. Dans l'espoir d'alléger enfin les charges militaires et financières qui pèsent sur nous en Asie Mineure, et de mettre fin, en même temps, à des rencontres souvent sanglantes, M. Briand avait donné successivement deux missions, l'une officieuse, l'autre officielle, à

M. Franklin-Bouillon, ancien député de Seine-et-Oise et ancien ministre d'État, qui avait employé à négocier la paix avec l'assemblée d'Angora une très intelligente activité. Le gouvernement britannique, prévenu par le nôtre, avait donné, sous certaines conditions strictement définies, son assentiment à ces négociations. M. Franklin-Bouillon a longuement conféré avec Youssouf Kemal Bey et il a signé, le 20 octobre, à Angora, un accord qu'a ratifié le Parlement nationaliste ottoman. Il n'y a point à nous dissimuler que cette convention nouvelle nous impose d'assez durs sacrifices. Toutes les modifications apportées, soit au traité de Sèvres, soit au protocole signé, le 11 mars, à Londres, entre nous et Békir-Samy Bey, sont faites à nos dépens. La frontière septentrionale de la Syrie est très sensiblement reportée au Sud. La ligne ferrée de Tchoban Bey à Nouseibine passe sous souveraineté turque ; elle est concédée à un groupe français, mais elle demeure propriété ottomane et la Turquie est autorisée à faire ses transports militaires sur la partie même de la voie qui reste française. Dans la région d'Alexandrette, nous consentons à l'établissement d'un régime administratif spécial et nous reconnaissons à la langue turque le caractère officiel. Nous restituons à la Turquie une partie du vilayet

d'Alep. Bref, nous abandonnons de précieux morceaux de notre mandat sur la Syrie.

Il fallait, il est vrai, nous résigner à ces renonciations, du moment où nous étions forcés de réduire nos dépenses en Orient; mais il reste maintenant à savoir si la signature du traité d'Angora nous rend vraiment notre liberté. Nous ne sommes malheureusement pas encore débarrassés de tout souci. Dès qu'ils ont connu cette entente franco-kémaliste, les Arméniens se sont plaints d'être livrés aux Turcs et la presse anglaise nous a, d'autre part, vivement reproché d'avoir oublié trois actes diplomatiques qui nous liaient, disait-elle, envers la Grande-Bretagne : le traité de Sèvres, l'accord tripartite du 10 août 1920 et la convention franco-britannique du 23 décembre 1920. Le Cabinet de Londres s'est lui-même ému des conditions auxquelles nous avions signé cette paix séparée et lord Curzon a cru devoir présenter à notre ambassadeur, M. de Saint-Aulaire, des observations amicales, qui auront été, sans doute, câblées à M. Briand, mais que le président du Conseil ne sera pas à même d'examiner à fond pendant son séjour à Washington.

Peut-être cependant voudra-t-il, sans attendre son retour, rappeler à nos amis d'Angleterre qu'ils ont eux-mêmes donné en Orient l'exemple d'une action isolée, soit lorsqu'ils ont installé

Feyçal en Mésopotamie, soit lorsqu'ils ont laissé croire au roi Constantin et à M. Gounaris que leurs ambitions et leurs intrigues n'étaient pas vues à Londres sans quelque complaisance. Mais il faudrait en finir, de part et d'autre, avec cette politique d'impulsions discordantes. Elle risquerait d'amener, à la longue, des dissentiments funestes et de ruiner en Orient, l'autorité de l'Angleterre et la nôtre. Cherchons donc à nous rendre un compte exact des appréhensions que causent à Londres les accords d'Angora et des griefs qu'ils ont provoqués contre nous.

C'est surtout un passage de la lettre de Youssouf Kemal Bey à M. Franklin-Bouillon, qui a alarmé l'opinion anglaise. Le ministre des Affaires étrangères du gouvernement d'Angora exprime l'espoir que la France s'efforcera « de résoudre dans un esprit de cordiale entente toutes les questions ayant trait à l'indépendance et à la souveraineté de la Turquie. » — « L'indépendance, la souveraineté ! disent les Anglais ; ne faut-il pas lire Smyrne et la Thrace ? Et dès lors, M. Franklin-Bouillon n'a-t-il pas promis à Youssouf Kemal d'aider les nationalistes turcs à revenir, au détriment de la Grèce, sur les clauses du traité de Sèvres ? Or, les Alliés s'étaient concertés pour déclarer leur neutralité dans le conflit gréco-turc ; il eût été sage de garder en commun cette

attitude détachée jusqu'à ce qu'une médiation devînt possible, et une médiation n'a guère de chances de réussir, si elle n'est pas l'œuvre de tous les Alliés à la fois. »

« Mais il y a plus, continuent nos amis : la France signe un traité avec Angora, comme si Angora était toute la Turquie. Or, il y a à Constantinople un sultan et des troupes alliées. Supposons que les kémalistes viennent à attaquer Constantinople, que feront les Français, qui ont conclu la paix avec les kémalistes? Laisseront-ils les Anglais seuls résister à l'attaque? Supposons qu'un complot éclate contre le sultan et contre ce gouvernement turc que les Alliés protègent encore aujourd'hui, les Français se croiseront-ils les bras? Sans doute, à Venise, l'Italie s'était déjà entendue séparément avec les Turcs ; mais l'Italie n'a pas fait repasser sous la domination ottomane des populations chrétiennes que les Anglais disent avoir délivrées en coopération avec les Arabes, et auxquelles de vagues promesses ne suffisent pas à assurer la tranquillité ; l'Italie n'a pas, non plus, fait espérer à la Turquie, qu'elle appuierait ses prétentions à la souveraineté sur les territoires qui lui ont été enlevés. »

Telles sont les principales critiques formulées par l'Angleterre. Elle ajoute qu'en autorisant les Turcs à transporter leurs troupes sur territoire

syrien, nous leur ouvrons le chemin de la Mésopotamie. Mais que l'Angleterre se rassure ; nous serions là pour la leur fermer.

Aucune des clauses des accords d'Angora ne saurait, en effet, être dirigée contre nos alliés et nous sommes prêts à leur en donner la preuve. Avec une bonne volonté mutuelle, nous arriverons vite à dissiper les malentendus qu'au premier examen, a créés la convention. Mais encore va-t-il falloir causer, et causer amicalement ; et il ne semble pas que ce soit à Washington que puissent avoir lieu ces conversations urgentes. Le Cabinet britannique aurait désiré la prompte réunion d'un Conseil suprême. Je n'ai pas personnellement beaucoup de goût pour cette institution et je crois préférable que, tout au moins pour commencer, les ambassadeurs soient chargés des entretiens; mais, pas plus que les autres difficultés, celle que soulève la question d'Orient ne se règleront toutes seules, à la faveur du temps et, comme M. Bonnevay n'a pas, je pense, l'intention d'achever, en l'absence du président du Conseil, le remaniement du traité de Sèvres, voilà pour nous de nouvelles raisons de désirer le rapide retour de M. Briand.

Je sais bien qu'autour de lui, on fonde de très grandes espérances sur son voyage. On compte sur sa finesse, sur son tact, sur sa force de séduc-

tion, qui sont incomparables, pour réaliser je ne sais quels prodiges. On le voit, comme Jason, dompter, dans les pays lointains, les taureaux au pied d'airain, tuer les géants nés des dents du dragon et rapporter la toison d'or. Tantôt, c'est notre dette envers les États-Unis dont on veut qu'il lui soit fait présent; tantôt c'est le pacte d'assistance militaire dont on assure qu'il saura assurer la résurrection. Si j'ose exprimer mon avis, je dirai très simplement que, dans le cas où M. Briand reviendrait après avoir obtenu, par impossible, l'un ou l'autre de ces avantages, il aurait mérité la reconnaissance nationale; et que, si, au contraire, il rentrait les mains vides, nous ne devrions ni nous en étonner, ni nous en prendre à lui.

Il aurait les meilleures raisons à invoquer en faveur de la remise de notre dette. Elle a été contractée en Amérique, pendant la guerre, non pas seulement pour la défense de notre territoire, mais pour la sauvegarde des droits du monde entier. Elle a été utilisée à l'achat d'un matériel qui n'a pas exclusivement servi à nos armées, mais aussi plus tard aux armées américaines. Elle a aidé à préparer le triomphe de la cause commune, à un moment où les républicains, qui sont aujourd'hui au pouvoir, reprochaient à M. Wilson et aux démocrates leur len-

teur à comprendre que les États-Unis ne pouvaient pas se désintéresser de la guerre européenne. La France a été, en réalité, avant la décision de l'Amérique, l'avant-garde de tous les Alliés; elle a été, pour parler un langage moins militaire et plus juridique, leur gérant d'affaires; elle a agi dans leur intérêt et pour leur compte; il serait donc juste qu'elle n'eût pas à leur rembourser ce qu'elle leur a emprunté au profit de tous. Mais les meilleurs raisonnements ne suffisent pas toujours pour déterminer les individus ou les États à se dépouiller eux-mêmes et rien jusqu'ici ne nous autorise à croire que l'Amérique soit disposée à nous dispenser de lui rendre ce qu'elle nous a prêté.

Quant au pacte d'assistance, que MM. Wilson et Lloyd George nous avaient offert pour diminuer la durée de l'occupation rhénane, il a été laissé dans les cartons du Sénat américain, et il est peu probable que personne l'en fasse sortir. Ces jours derniers à Londres, dans un banquet que je présidais et à la fin duquel le haut-chancelier, le marquis de Crewe et M. Bonar Law ont prononcé des discours inspirés par la plus chaleureuse sympathie envers la France, lord Derby a exprimé, dans une allocution charmante, le vœu que l'Amérique entrât, un jour ou l'autre, en tiers dans une alliance franco-britannique.

L'honorable M. Harvey, ambassadeur des États-Unis, qui était présent, n'a pas immédiatement relevé le propos ; mais, le surlendemain, il déclarait à Liverpool qu'il croyait de son devoir de ne pas laisser naître des illusions en Europe sur les intentions des États-Unis et que jamais son pays ne s'associerait à une alliance permanente. Je sais bien que ces paroles de M. Hervey ont suscité les protestations de plusieurs journaux américains et que ni le président Harding, ni M. Hughes, n'ont adressé aux nations européennes un avertissement aussi catégorique. Mais il est certain que la politique américaine répugne aux engagements à long terme et le président des États-Unis, n'aurait, du reste, le droit d'en prendre aucun sans la collaboration du Sénat.

La France reste donc dans une situation singulière, qui n'est pas sans danger. On lui a demandé d'évacuer toute la Rhénanie après une période de quinze ans et on lui a spontanément déclaré que, si elle consentait à cette diminution de ses garanties, on l'assisterait militairement en cas d'agression de l'Allemagne. Aujourd'hui on parle de désarmement et, plus que personne, elle voudrait pouvoir désarmer. Mais on lui a fait promettre de quitter, dans de courts délais, Cologne, Mayence et Coblentz, et l'assistance qu'on lui avait promise et qui devait faire l'objet

d'un engagement officiel, on ne la lui garantit plus. Le silence de l'Amérique a entraîné l'abstention de l'Angleterre, et, après avoir réclamé une sûreté et en avoir accepté une autre, nous n'en avons plus aucune. Nous ne saurions évidemment désarmer sur de simples déclarations verbales, si publiques et si solennelles qu'elles soient ; elles pourraient toujours être désavouées, comme l'a été la signature de M. Wilson. A moins d'un écrit ratifié par le Sénat et ayant, par conséquent, force diplomatique, nous n'aurions qu'une ombre dans la main. L'Angleterre reste toute prête à s'obliger, si l'Amérique s'oblige ; mais sans une assurance positive de celle-ci, celle-là ne semble pas décidée à nous offrir d'avance sa propre garantie. L'une et l'autre, sans doute, seraient amenées à intervenir, si nous étions attaqués de nouveau, car une menace dirigée contre l'intégrité de notre territoire tournerait vite en menace contre leur indépendance ; mais, en attendant qu'elles prissent parti, nous serions seuls, et ce serait à nous de nous défendre.

Si jamais, d'ailleurs, on en revenait à la rédaction d'un pacte d'assistance, il serait bon de renoncer au texte de 1919, qui plaçait la France dans la position d'une nation protégée et qui, ne lui imposant à elle-même, en apparence, aucune

contre-partie, risquait de lui imposer, en réalité, une inacceptable restriction de sa souveraineté. En présence d'un accord de cette sorte, l'Allemagne aurait pu se jeter sur l'Angleterre, sans que nous eussions à bouger, et elle aurait été libre de chercher à abattre la Puissance garante avant de s'en prendre à la nation garantie. Le problème est donc très complexe, et l'on ne peut se flatter de l'espoir de le voir résoudre à Washington. Ce sera déjà beaucoup si nous arrivons à en établir les premières équations et à en dégager quelques inconnues. De tant de mauvais géants qu'a engendrés le dragon de la guerre ou qui sont nés de ses dents dispersées, que M. Briand en écrase seulement deux ou trois. Nous lui ferons grâce de la toison d'or. Supplions-le seulement de ne pas tarder à revenir. La France est en France, même lorsque son gouvernement est en Amérique.

VI

1er décembre 1921.

En Alsace. — L'Allemagne et le traité de Versailles. — M. Briand en Amérique. — Nos alliés et nous. — Comptons d'abord sur nous-mêmes. — L'accord d'Angora et la question d'Asie Mineure.

Je me suis trouvé ces jours-ci en Alsacene moment où y étaient célébrées de belles fêtes patriotiques. J'étais allé à Strasbourg, suivan une habitude qui m'est vite devenue chère, présider la Société des Amis de l'Université et assister à une séance du conseil qui dirige ce grand établissement; et j'avais eu la bonne fortune d'apporter aux Facultés strasbourgeoises une nouvelle et magnifique libéralité que la marquise Arconati-Visconti avait bien voulu leur réserver en souvenir de son père Alphonse Peyrat et qui leur permettra d'attribuer, tous les ans, des bourses à un certain nombre d'étudiants. Dès maintenant, l'Université de Strasbourg remplit, avec un succès remarquable, son double rôle

d'institution régionale, adaptée à tous les besoins de la province, et d'institution nationale, se développant dans le cadre des traditions françaises. Un simple chiffre suffit à montrer les résultats obtenus. Durant l'occupation allemande, le nombre des étudiants alsaciens n'a jamais atteint huit cents. Les jeunes gens du pays ne s'inscrivaient qu'à contre-cœur ; ils se sentaient dépaysés dans une maison étrangère. Aujourd'hui, sur deux mille quatre cent vingt-neuf élèves qui fréquentent les cours des Facultés, il y a deux mille Alsaciens, qui tous parlent couramment français.

Pendant ce séjour en Alsace, il m'a été donné de constater, une fois de plus, que l'on commettrait une étrange erreur, si l'on concluait de quelques petits incidents, malencontreusement exagérés ou même dénaturés dans certains récits de presse, qu'il y eût, chez nos compatriotes de l'Est, un refroidissement, si léger fût-il, du sentiment national. Loin de là. Même lorsqu'ils se plaignent de lenteurs ou de maladresses administratives, les Alsaciens restent de bons et loyaux Français. Au début, l'enseignement de notre langue dans les écoles avait rencontré quelques difficultés, qui étaient surtout d'ordre pratique ; beaucoup d'instituteurs du pays ne savaient que l'allemand et l'alsacien, et certains d'entre eux

répugnaient à un effort assez pénible. Aujourd'hui, dans toutes les communes, il y a des maîtres de l'intérieur et des maîtres alsaciens qui ont appris à l'envi le français, et qui l'enseignent aux enfants, et les enfants paraissent ravis de le parler. Il n'est pas question, certes, d'interdire aux habitants l'usage d'un dialecte auquel ils tiennent et qui leur a, du reste, servi à se replier sur eux-mêmes pendant la domination allemande ; mais il est utile qu'ils comprennent aussi et puissent parler une langue qui est celle de leur patrie et qui les unira plus étroitement encore à la communauté française.

J'ai eu, du reste, sous les yeux, des preuves éclatantes de la fidélité alsacienne. Le 19 novembre était inauguré, en présence d'une foule immense et pieusement recueillie, le monument élevé à la mémoire des cuirassiers de Reichshoffen, et cette cérémonie, bien faite pour rattacher le présent au passé, avait attiré des centaines de vétérans, venus de tous les points de l'Alsace. Elle a fourni au comte de Leusse, député, maire de Reichshoffen, l'occasion d'exprimer, en un noble langage, les sentiments unanimes des populations.

Le lendemain, M. Barthou, ministre de la Guerre, est arrivé à Strasbourg. Aussitôt, comme par enchantement, toutes les maisons se sont

pavoisées. Pas une fenêtre qui n'eût son drapeau. Dans cette rue du 22-Novembre, dont les plaques rappellent la rentrée triomphale de l'armée française à Strasbourg, on se serait cru rajeuni de trois ans. Le défilé des troupes et des sociétés locales de gymnastique a eu lieu au bruit des acclamations, et lorsque, après la revue, les régiments, musique en tête, ont regagné leurs casernes, leur passage a soulevé partout l'enthousiasme populaire. En s'éloignant à leur tour, les gymnastes sont venus saluer la statue de Kléber et, dans la nuit tombante, ce fut, sur la vieille place, une minute de grande émotion. Déjà huit jours plus tôt, aux obsèques du général Humbert, nous avions senti battre le cœur de Strasbourg. Quatre-vingt mille personnes s'étaient inclinées devant la dépouille du vaillant soldat que venait d'emporter une mort prématurée. Dans la tristesse comme dans la joie, l'Alsace ne se lasse pas de nous montrer qu'elle est redevenue à jamais partie intégrante de la France.

De cette vérité cependant l'Allemagne n'a pas encore pris son parti. Elle édite des cartes impérialistes où Mulhouse et Colmar, Strasbourg et Metz figurent comme villes germaniques, momentanément détachées du Reich. Tous les grands journaux allemands publient, au sujet de l'Alsace et de la Lorraine, des correspondances perfides

ou fantaisistes, et le gouvernement de Berlin lui-même essaie de se livrer, en territoire français, à une propagande qui est une violation manifeste du traité de Versailles, et que nous sommes vraiment inexcusables de tolérer.

Un simple exemple. Après l'armistice, un individu étrange, dont on ne sait s'il est surtout un dément ou un aventurier, a été condamné à la déportation et s'est réfugié en Allemagne. De là, il répand aujourd'hui dans toute l'Alsace des circulaires, des tracts, des brochures, des questionnaires, des factums, tout cela accompagné de timbres-poste ; et il cherche à provoquer des pétitions dans lesquelles les habitants s'adresseraient à la Société des nations pour réclamer l'autonomie ou la neutralité de la province. Il ne s'est pas trouvé un seul Alsacien pour signer les papiers que lui envoyait ce traître ou ce fou et pour les expédier à Genève. Les propositions de ce personnage bizarre ont été écartées avec autant de dédain que les photographies qu'il a distribuées et qui le représentent l'index de la main droite sur le front, comme s'il voulait nous montrer un monde dans sa tête. Mais l'Allemagne qui est, sans doute, à court d'intermédiaires et d'agitateurs, a littéralement couvert d'or ce personnage ridicule; et grâce à l'inépuisable générosité du Reich, il est à même d'inonder tous les jours

l'Alsace de ses prospectus et de ses calomnies.

A de tels signes, nous pouvons juger de la bonne foi allemande. Pas plus en Haute-Silésie qu'au Slesvig, pas plus à Leipzig qu'à Malmédy, pas plus au Cameroun que dans l'Est africain, pas plus en pays messin qu'en Alsace, le Reich n'a renoncé. Il ignore le traité qu'il a signé, comme il ignore l'ultimatum devant lequel il a provisoirement cédé. Chaque engagement qu'il a pris n'a été pour lui qu'une pause, un temps d'arrêt, un moyen de respirer quelques instants et de recommencer aussitôt la résistance.

Le voyage de la Commission des réparations à Berlin n'a fait, comme il fallait s'y attendre, que confirmer les renseignements déjà recueillis par le Comité des garanties. Au mois de mai dernier, l'Allemagne a obtenu ce qu'elle voulait. Par des promesses dilatoires, elle nous a arrêtés aux portes de la Ruhr. Nous avions mobilisé à grand fracas une classe dont notre armée du Rhin ne croyait pas, du reste, avoir besoin pour occuper sans coup férir le bassin minier. Nous avons renvoyé dans leurs foyers, après les avoir inutilement dérangés, des jeunes gens auxquels nous avions donné l'espoir de prendre enfin les gages réclamés par la France. Nous avons fait plus. Nous avons, depuis lors, abandonné les sanctions économiques que nous avions appli-

quées en Rhénanie et fait preuve, en cela, d'une incohérence dont M. Maurice Barrès a eu raison de dénoncer les dangers. Après nous avoir arraché tous ces avantages, l'Allemagne est restée quelque temps tranquille pour endormir notre trop juste méfiance. Nous nous sommes alors plu à la croire assagie. Nous avons rendu à son gouvernement des hommages empressés et un peu candides. Nous avons fait du chancelier Wirth des éloges dithyrambiques, qui n'ont guère eu d'autre effet que de le compromettre aux yeux de ses concitoyens, et nous avons réservé nos sévérités et nos ironies pour ceux des Français que n'aveuglaient pas les illusions officielles.

Mais, lorsque a été donné, dans l'affaire de Haute-Silésie, l'avis, pourtant si modéré, de la Société des nations, et qu'immédiatement l'Allemagne est tombée dans une crise de nerfs, nos yeux ont commencé à s'ouvrir. Le chancelier Wirth est sorti de la scène par un côté des coulisses pour rentrer par l'autre, et nous avons fini par comprendre que nous assistions à une comédie bien montée. Le gouvernement du Reich a répété avec insistance que la perte de quelques districts silésiens allait le mettre dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations. Sans doute, il avait accepté, dans les premiers jours de mai, l'état de paiements dressé par la Commission des

réparations. Mais pouvait-il prévoir qu'on allait diminuer sa capacité économique en lui enlevant une partie de la région dont il avait fait son usine de guerre? Aux clameurs poussées par l'Allemagne, on eût dit qu'on lui arrachait les entrailles et qu'il ne lui restait qu'à mourir dans les tortures. Or, il y a longtemps que la Commission des réparations a fait étudier par ses experts l'importance proportionnelle que peut avoir chaque partie de la Haute-Silésie dans l'ensemble des facultés productrices de l'Allemagne, et elle n'a pas eu grand'peine à se convaincre que le partage opéré suivant les indications de la Société des nations n'influe que d'une manière tout à fait insensible sur la capacité de paiement du Reich. L'Allemagne a donc conservé en novembre 1921 les mêmes ressources qu'elle reconnaissait avoir en mai, lorsqu'elle a donné solennellement son adhésion à l'état de paiements. D'où vient qu'elle nous annonce maintenant qu'elle ne va plus pouvoir payer? C'est qu'à mesure que le temps passe, elle espère avoir plus profondément divisé les Alliés et plus complètement usé notre force d'action.

Sans doute, elle ne parvient pas à tromper tout le monde, et les personnes renseignées ne se laissent pas prendre à ses manœuvres. C'est ainsi que la Chambre de commerce des États-Unis,

qui réunit toutes les Chambres de commerce des États-Unis de l'Amérique du Nord et groupe plus de douze cents membres actifs et douze mille huit cents membres associés, a envoyé récemment en Europe une commission spéciale, chargée d'étudier les conditions économiques de l'ancien continent, et qu'elle a fait justice, sinon de tous les sophismes allemands, du moins des plus audacieux. Cette mission s'est accomplie au lendemain du Congrès que la Chambre de commerce internationale, présidée par M. Clémentel, a tenu à Londres, en présence de cinq cent soixante-neuf délégués, représentant trente-six pays. Les industriels, commerçants et banquiers américains ont voyagé en Allemagne, en Tchéco-Slovaquie, en Autriche et en France, et, dans l'intéressant rapport qu'ils ont établi, ils ont conclu : « Comme les États-Unis l'ont déjà déclaré, nous estimons que l'Allemagne doit réparer, jusqu'à l'extrême limite de sa capacité, les dommages qu'elle a causés. Le monde ne saurait accepter que le pays qui a été la cause première de tant de souffrances évite les conséquences de son agression, en ne payant qu'une petite partie des frais, alors que la plus grosse partie des dépenses serait un fardeau qui écraserait les malheureux peuples qu'elle a attaqués. »

Malheureusement, ce qui s'est encore passé

ces jours-ci à la Commission des réparations n'est pas fait pour décourager les intrigues allemandes. Le chancelier et ses collaborateurs ont exposé de nouveau à M. Dubois et à ses collègues qu'en ajoutant aux vingt-cinq millions de marks or, représentant, disent-ils, la seule somme disponible, les cent millions environ déjà versés, ou devant être prochainement versés, sous forme de prestations en nature, le Reich serait encore loin de pouvoir réunir le total de cinq cents millions de marks or nécessaires pour faire face à l'échéance du 15 janvier. C'est exactement la thèse que j'avais annoncée.

« Nous sommes donc forcés, a dit M. Wirth, de recourir au crédit étranger pour combler la différence. Nous sommes en mesure de réussir, mais à la condition que vous nous aidiez. Il faut que nous puissions gagner la confiance des prêteurs et, pour cela, il est indispensable que les sommes qu'ils nous procureront ne soient pas absorbées à l'avance par les échéances futures. Ce n'est pas dans notre seul intérêt, c'est dans l'intérêt de nos prêteurs, c'est, par conséquent, dans l'intérêt même de tous nos créanciers, que nous serons amenés à demander des délais pour les paiements qui doivent suivre le 15 janvier. » — On en est là. Lorsque les ministres ont été entendus, même en l'absence de M. Briand, par

les commissions parlementaires, ils ont tous déclaré avec force que cette situation ne pouvait se prolonger, que la patience de la France était à bout, qu'il était temps de prendre des gages, de saisir l'actif de l'Allemagne et d'établir un contrôle rigoureux sur sa gestion financière. Puisque le président du Conseil a eu l'heureuse inspiration de hâter son retour de Washington, il va pouvoir bientôt, espérons-le, réaliser le programme si vigoureusement exposé par ses collaborateurs.

Comme il était trop certain, son voyage en Amérique n'aura guère eu que la valeur d'un acte de politesse internationale et n'aura rapporté à la France aucun bénéfice réel. Pas de pacte de garantie militaire ; pas de renonciation des États-Unis à la créance qu'ils ont sur la France. Il serait injuste de reprocher à M. Briand de n'avoir pas décroché la lune à Washington. Tout au plus, aurions-nous le droit de plaisanter un peu ceux qui, avant son départ, ont essayé de lui faire croire qu'elle était à portée de sa main. Contrairement à certaines nouvelles télégraphiques, le problème des réparations n'a même pas été abordé dans les couloirs de la Conférence et M. Loucheur, que le président du Conseil avait prié de rester au bout du câble, n'a pas eu à se déranger. En la personne de M. Briand, comme en celle du maréchal Foch, la France a

été passionnément acclamée, et l'écho de ces vivats nous a, sans doute, apporté l'espérance d'une collaboration fraternelle entre la France et l'Amérique. Mais de certitude nous n'en avons aucune ; et il était sûr, d'avance, qu'on ne nous en donnerait pas. L'autre jour encore, lorsque l'Université de Nancy a conféré à M. Myron T. Herrick le titre de docteur *honoris causâ,* l'éminent ambassadeur des États-Unis, qui a donné à la France tant de preuves d'amitié, a prononcé un discours où il nous a clairement rappelé que son pays répugnait aux engagements écrits et aux conventions permanentes.

C'est donc que l'Amérique veut réserver sa liberté d'action et ne prendre, l'heure venue, conseil que d'elle-même. Rien de plus naturel. Mais l'Amérique est une république où l'opinion est souveraine, et cette opinion, travaillée par des courants contraires, est toujours sujette à des variations. Si la France était de nouveau attaquée par l'Allemagne, M. Myron T. Herrick serait assurément au nombre des Américains qui demanderaient le plus chaleureusement une intervention des États-Unis ; il recommencerait la généreuse et vaillante campagne qu'il a faite de 1915 à 1917 ; mais rien ne prouve qu'il serait immédiatement écouté. La légion américaine, qui a accueilli partout le maréchal Foch avec tant

d'enthousiasme et qui travaille si activement à l'entente future de nos deux peuples, s'associerait, dans tous les États-Unis, aux efforts de M. Herrick. Elle rappellerait les batailles livrées en commun ; elle évoquerait l'image des tombes américaines creusées aux frontières de France et, pour déterminer une reprise immédiate de coopération militaire, elle chercherait à réveiller dans l'esprit des populations de glorieux souvenirs. M. Hughes, lui aussi, répéterait certainement la belle parole qu'il a prononcée l'autre jour : « Il n'est pas d'isolement moral pour les soldats de la justice et de la liberté. » Mais qui sait si ces dispositions bienveillantes pourraient se traduire tout de suite dans les faits et si elles ne seraient pas brisées ou ralenties par une propagande contraire? Nous voyons déjà s'agiter partout, et plus particulièrement dans les États de l'Ouest, ces Germano-Américains qui, pendant de longs mois, ont réussi à arrêter l'élan des États-Unis vers la France, et pour lesquels l'Allemagne a l'insolence de réclamer aujourd'hui dans le Nouveau Monde un véritable privilège d'exterritorialité. En attendant que se termine ce conflit d'influences et que l'Amérique prenne un parti définitif, c'est nous qui garderons les tranchées aux lisières de notre pays menacé.

Avant de traverser le détroit, l'Angleterre

tiendra peut-être elle-même à prendre le temps de la réflexion. Elle aura certes le désir de venir combattre à nos côtés. Nous nous sommes sentis très émus par la chaleureuse déclaration de M. Balfour : « Si, comme M. Briand en exprimait la crainte, la France pouvait se trouver isolée, ce serait une tragédie. Il faut que la liberté du monde en général, et celle de la France en particulier, soit sauvegardée contre toute politique de domination du peuple qui avoisine la France. » Mais l'Angleterre, elle aussi, est un pays d'opinion, et l'opinion dont elle a à tenir compte n'est pas seulement celle qui règne à Londres, c'est celle qui règne en Irlande, en Australie, aux Indes, au Canada, au Cap, en Nouvelle-Zélande. Si la France est attaquée, l'Angleterre ne restera pas indifférente ; mais elle commencera par peser le pour et le contre, et ce n'est pas elle qui subira le premier choc. M. Lloyd George n'a pas jugé bon qu'elle s'engageât seule envers nous ; la lettre qu'il a écrite à M. Clemenceau formait, avec celle de M. Wilson, un tout indivisible, et si l'une tombait, l'autre devenait caduque. Aujourd'hui, elles ont toutes deux disparu. Nous n'avons donc pas l'assurance que, pour repousser une agression allemande, nous puissions compter instantanément sur le concours de l'Empire britannique. Le fait même qu'après que le Sénat américain a

eu enseveli dans ses archives le pacte de garantie, le Cabinet anglais n'a pas cru devoir demander à la Chambre des communes de s'engager séparément envers nous, démontre clairement qu'à Londres comme à Washington on préfère se réserver et n'agir que suivant les circonstances. Nous ne saurions donc nous dissimuler que, si l'Allemagne arrivait à s'armer de nouveau, notre situation serait, paradoxe inouï, presque moins bonne qu'à la veille de la guerre. Il y a sept ans, nous avions l'alliance russe, et l'alliance russe, si vantée jadis, si oubliée maintenant et, parfois même, si calomniée, ne nous a pas été inutile aux premières heures des hostilités et nous a été d'un secours très appréciable dans la bataille de la Marne. Nous avions, en outre, une entente cordiale, qui était efficacement pratiquée en toutes circonstances depuis 1904 et qui avait été fortifiée par des conventions militaires et par les accords de 1912. Aujourd'hui, nous avons des sympathies un peu partout ; d'alliances, nous n'en avons nulle part. Les sympathies sont très précieuses, mais nous ne saurons que plus tard, trop tard peut-être, si elles ne sont pas platoniques. Comme M. Briand l'a excellemment exposé à la Conférence de Washington, nous sommes donc dans la nécessité de compter d'abord sur nous-mêmes.

A la naissance de la Société des nations, une grande espérance avait traversé les cieux. Il était entendu qu'une fois désarmée par la Commission militaire interalliée, l'Allemagne serait surveillée, tant bien que mal, par cette Société, et que les peuples assemblés lui interdiraient de reconstituer ses forces et de reprendre ses fabrications. Il était également convenu que toutes les Puissances associées se garantiraient mutuellement leurs territoires. Mais, en se tenant hors de la Ligue, les États-Unis lui ont enlevé, avec une part de leur prestige, beaucoup de ses moyens d'action ; et dans l'espoir de ramener l'Amérique à elle, la Société elle-même a encore affaibli, dans une nouvelle étude de l'article 10 de ses statuts, les engagements internationaux qu'avait consacrés le pacte primitif. Même ainsi diminuée, la Ligue des nations peut rendre des services à l'humanité, et elle l'a prouvé cette année. Mais elle n'est malheureusement pas maîtresse de nous donner les garanties qui nous font défaut.

C'est donc en vain que nous interrogeons l'horizon. D'aucun côté, nous n'y trouvons une sécurité complète. M. Briand a superbement développé cette thèse un peu mélancolique devant les plénipotentiaires de Washington, et il n'a négligé aucun des arguments qui justifiaient l'attitude de la France. Comme l'avait déjà expliqué, dans

plusieurs villes d'Amérique, M. le maréchal Foch, le président du Conseil a montré l'absurdité des calomnies répandues contre nous, et il lui a été aisé de donner des preuves irrécusables de nos sentiments pacifiques. Il a lumineusement prouvé qu'en revanche, l'esprit de guerre n'avait pas encore disparu de l'Allemagne; et il a confirmé, à ce sujet, les renseignements que M. André Lefèvre et moi nous ne nous sommes pas lassés de publier depuis deux ans. M. Briand avait été un peu plus optimiste dans les derniers discours qu'avaient entendus de lui la Chambre et le Sénat; mais, à Washington, il a parfaitement démasqué la *Reichswehr* et les *Einwohnerwehren*, la *Sicherheitpolizei* et la *Schutzpolizei*.

Tout ce qu'il a dit est l'évidence même et, sans que nous ayons à revenir sur le passé, nous sommes mis aujourd'hui par le président du Conseil en face de vérités assez graves pour que la France ait le droit de se demander : « Puisque l'Allemagne conserve, sous des pseudonymes successifs, d'importantes formations militaires, puisqu'elle garde soigneusement les cadres d'une armée, puisqu'elle a sur pied deux cent cinquante mille hommes qui, comme l'a dit M. Briand, s'entraînent journellement à préparer la guerre, que font donc les Alliés? Comment tolèrent-ils de pareils préparatifs? Comment ne

mettent-ils pas le pied sur cette allumette enflammée? Et s'il est vrai que l'industrie allemande puisse, du jour au lendemain, s'adapter aux fabrications de guerre, pourquoi les Alliés n'appliquent-ils pas avec plus de rigueur les articles 168 et 171 du traité? Pourquoi surtout ne s'entendent-ils pas entre eux pour maintenir en Allemagne, avec des moyens de contrôle plus étendus, les commissions militaires interalliées, qui, aux termes de l'article 203, sembleraient devoir être dissoutes au bout d'un certain temps, mais qui, malheureuses danaïdes, ont à recommencer tous les jours leur tâche? »

En présence du perpétuel danger que nous sentons à nos portes, M. Briand a eu grandement raison de dire que la France ne pouvait céder à son désir de désarmer. Il a revendiqué notre liberté, que personne, d'ailleurs, n'avait eu la mauvaise grâce de nous contester explicitement, et son discours a eu un retentissement assez heureux pour que nous nous félicitions qu'il ait eu l'occasion de le prononcer. Il y a cependant quelque chose d'un peu surprenant, et même d'un peu pénible, dans l'idée que nous puissions considérer comme une victoire la reconnaissance de notre souveraineté par nos alliés. N'exagérons-nous pas un peu? Et péchons-nous par orgueil ou par modestie? Comment! Tous nos

amis avouent que nous nous sommes sacrifiés pour eux, comme pour nous; ils rendent justice à notre bravoure; ils s'apitoyent sur nos deuils; ils avaient pensé, à un moment donné, qu'ils nous devaient des garanties pour l'avenir; ils ont changé d'avis; ils ne nous donnent plus rien; et nous entonnons aujourd'hui un pæan parce qu'ils nous laissent juges des nécessités de notre défense! Nous avons vraiment le triomphe facile.

Sans doute, la France a pu constater en Amérique que son nom y était entouré du lustre le plus éclatant. Elle a eu, grâce aux heureuses paroles de M. Briand, l'impression de n'être pas moralement isolée; elle a même recueilli des déclarations de solidarité dont on ne saurait contester l'intérêt; mais, elle y a appris aussi qu'à Washington on ne la regarde pas comme le centre du monde et que les préoccupations américaines ne se confondent pas toujours avec les nôtres; et, en réalité, elle est revenue les mains vides.

Ne nous plaignons pas trop de ce résultat négatif; il était inévitable. Disons-nous seulement que la France a été aussi brillamment représentée qu'elle pouvait l'être dans les premières séances de la Conférence de Washington, que MM. Viviani, Sarraut et leurs collaborateurs vont maintenant y défendre nos intérêts avec toute

l'autorité et tout le talent désirables, et que le temps est venu de nous remettre au travail à Paris.

Pendant l'absence du président du Conseil, plusieurs questions urgentes sont restées en suspens : celle de l'accord de Wiesbaden, celle du sauvetage de la Banque industrielle de Chine, celles surtout du budget et du traité d'Angora. Pendant que M. Balfour et M. Briand travaillaient en si bonne harmonie à la Conférence de Washington, nous continuions, de Paris à Londres et de Londres à Paris, une petite querelle de ménage avec l'Angleterre, et les échanges de notes se poursuivaient, entre les deux gouvernements, sur un ton dont les agences vantaient la cordialité, mais qui, tout de même, n'était pas celui d'une parfaite entente. L'Angleterre a même fini par annoncer que, la France persistant à se séparer d'elle en Orient, elle allait, elle aussi, reprendre sa liberté.

Il serait puéril de nier l'incohérence avec laquelle nous nous sommes conduits, depuis deux ans, dans toutes les affaires d'Asie Mineure. M. Franklin-Bouillon, qui était allé une première fois à Angora sans mandat officiel, y est retourné au mois de septembre sans que le quai d'Orsay l'eût mis au courant des protestations élevées, dès le 4 avril, par l'Angleterre contre l'accord

franco-turc de Londres et renouvelées le 1er juillet, le 14 juillet et le 3 septembre. De son côté, le gouvernement anglais a pu croire que M. Franklin-Bouillon n'était chargé que de préparer des arrangements locaux sans aucune portée générale. Il se plaint aujourd'hui que les accords d'Angora dérogent au traité tripartite, contiennent l'abandon de certains engagements pris par nous vis-à-vis de la Grande-Bretagne, et risquent de compromettre le sort des minorités dans les régions que nous évacuons. Au vrai, la discussion qui s'est engagée n'est que la conséquence des politiques divergentes que l'Angleterre et la France pratiquent en Orient. Bien que, le 13 août dernier, nos deux pays aient fait une déclaration de neutralité, à l'occasion de la guerre gréco-turque, ils n'en ont pas moins continué à suivre des voies opposées. L'Angleterre a réservé sa bienveillance aux Grecs et aux Arabes; la France s'est efforcée de se rapprocher des Turcs. Mais, si nous avons désiré traiter avec Angora, ce n'est pas pour nous assurer en Asie Mineure des bénéfices particuliers. Les conventions passées avec Mustapha Kemal sont beaucoup moins avantageuses pour nous que le traité de Sèvres. Nous avons simplement voulu mettre fin à des hostilités qui faisaient couler le sang français et diminuer des charges qui devenaient très lourdes.

Dans leur politique arabe, au contraire, et même dans leur politique grecque, nos amis anglais ont surtout cherché à développer l'influence britannique, et il est même arrivé que cette entreprise s'effectuât aux dépens de nos intérêts. Si c'était l'Angleterre qui avait eu à se plaindre de Feyçal et que nous l'eussions installé à Damas, quels reproches n'entendrions-nous pas ? Or, Feyçal a tué des soldats français. Récemment encore, des chefs bédouins ont remis à nos services syriens une lettre qu'il leur avait écrite pour les engager à se révolter contre nous et dans laquelle il affirmait qu'en donnant ce conseil, il était d'accord avec le gouvernement anglais. Feyçal reste cependant, en Mésopotamie, le porte-parole et le prête-nom de la Grande-Bretagne.

En revanche, lorsque nous recevons de Transjordanie des pétitions d'Arabes qui nous demandent de venir occuper le pays et de les délivrer du frère de Feyçal, Abdalah, nous nous empressons de repousser ces démarches et nous prévenons loyalement les agents anglais. Tout cela nous autorise peut-être à dire que, si nous avons eu des torts, l'Angleterre a, elle aussi, commis des imprudences et des fautes. Dès lors, finissons-en, de part et d'autre, avec des récriminations stériles. Les accords d'Angora n'ont pas

été considérés par le cabinet français comme un traité de paix, puisqu'ils n'ont pas été soumis à la ratification des Chambres; ce sont des accords provisoires, qu'on peut et qu'on doit essayer d'ajuster avec les engagements que nous avons pris envers nos alliés.

Mais ne laissons pas ce fâcheux dissentiment s'envenimer davantage. Pour reprendre le mot de M. Balfour, ce serait une tragédie. Nous séparer sur l'Euphrate, ce serait nous séparer sur le Rhin. A quoi bon, dès lors, toutes ces belles manifestations d'entente intellectuelle dont viennent d'être successivement le théâtre l'Université de Londres, celle de Paris, celle de Strasbourg? Des splendides envolées d'un Rudyard Kipling, des phrases émues d'un sir James Frazer, ne doit-il rester qu'un souvenir délicat dans l'âme des lettrés et des artistes? Non, ce n'est pas possible.

L'autre jour, à la séance de rentrée de l'Université de Strasbourg, un autre écrivain britannique, et non des moindres, M. Edmund Gosse, prenait encore la parole, et il disait à ses auditeurs alsaciens : « Ce n'est pas une force extérieure qui pendant quarante-quatre ans a préservé votre indépendance spirituelle ; c'est la pensée qui a sauvé la liberté intérieure de l'Alsace ; c'est la communion constante et secrète

avec l'âme de la France ; c'est la magie de la pensée française. » Et il ajoutait : « Une des raisons principales pour lesquelles nos sympathies anglaises vous sont assurées, c'est que nous sentons que vous, comme nous, vous n'avez par essence aucune sympathie pour le caractère teuton et que nous nous révoltons, nous aussi, contre cette discipline arbitraire de l'intelligence, cette passion d'enrégimenter les êtres humains sous un sergent-major, qui est l'idéal de la culture allemande. » Si l'Angleterre et la France ne veulent pas donner une belle revanche au sergent-major allemand, il est temps qu'elles fassent le bilan de leurs désaccords et qu'à la faveur d'un règlement général, elles reprennent l'habitude d'agir en commun.

VII

15 décembre 1921.

Retour de M. Briand. — La Conférence de Washington. — Les empiètements du Conseil suprême. — La diplomatie de cinéma. — L'Allemagne et le traité de Versailles. — La propagande germanique. — Les affaires d'Orient.

A peine débarqué au Havre, M. Briand a voulu, comme il était naturel, renseigner exactement la France sur les résultats de la mission qu'il avait remplie à Washington. Il a ouvert sa valise et il a loyalement montré qu'elle était vide. Tous ceux qui avaient quelques informations sur les États-Unis avaient prédit qu'il n'en pouvait être autrement. Mais il s'était malheureusement trouvé, autour du président du Conseil, des hommes d'imagination qui lui avaient représenté une Amérique fantaisiste et lui avaient laissé espérer qu'il reviendrait du Nouveau Monde avec une riche moisson de bénéfices pour la France. Jusqu'à quel point M. Briand s'était-il d'abord abandonné à la séduction de ce mirage? Je ne sais. Mais son sens

des réalités l'a promptement averti de l'erreur où on avait voulu l'entraîner et les déclarations qu'il a faites depuis son retour, soit dans la Seine-Inférieure, soit au Sénat, ont été, comme les discours de Washington, entièrement dépouillées d'illusions.

Il a commencé par répéter à ses auditoires français ce qu'il avait dit aux Chambres avant son départ que, d'une conférence comme celle de Washington, la France ne pouvait être absente. « Elle doit être, a-t-il insisté, partout où se discutent les grands intérêts du monde. Si elle n'avait pas été présente, dans une réunion qui se proposait le noble but d'alléger les charges militaires, il y aurait eu un vide. » Sans aucun doute ; et personne n'a jamais eu la pensée singulière que la France pût ne pas répondre à l'appel de l'Amérique. On avait seulement le droit de se demander s'il était nécessaire qu'elle y fût représentée par le chef de son gouvernement. Une telle importance donnée à la délégation française avait assurément des avantages. Comme président du Conseil, M. Briand avait une autorité particulière pour parler au nom de notre peuple. Sa démarche prenait, vis-à-vis des États-Unis, le caractère d'un témoignage exceptionnel d'estime et d'amitié. Les qualités personnelles du président du Conseil, son merveilleux

talent oratoire, son charme, sa bonne grâce, ajoutaient beaucoup à ses moyens d'action. Mais, d'autre part, il se trouvait transporté tout à coup, avec une nuée de collaborateurs hétérogènes, dans un pays qu'il ne connaissait, comme nous tous, que très imparfaitement et dont il ne parlait pas la langue ; et devenant, par ses fonctions comme par sa réputation, le point de mire des nouvellistes des deux mondes, il était fatalement exposé à ce qu'on dénaturât ses paroles et à ce qu'on travestît sa pensée.

M. Briand a tiré de cette situation difficile le moins mauvais parti possible. Il a commencé par donner, au nom de la France, une adhésion de principe à l'idée de la limitation des armements navals. Il s'est déclaré prêt à faire un effort proportionné à celui de tous nos alliés. Il a toutefois rappelé que la France a un immense développement de frontières maritimes, un grand nombre de colonies lointaines, soixante millions de sujets répandus à travers le monde, et qu'elle a besoin de pouvoir librement transporter, d'une rive à l'autre de la Méditerranée, ses troupes tunisiennes, algériennes, marocaines et soudanaises. Sous cette réserve, la France est prête à réduire sa flotte. Les bâtiments allemands sont sous l'eau. Il n'y a plus sur mer que des flottes alliées, associées ou amies. Nous ne voulons donc pas

nous jeter en travers d'un accord général.

Mais, sur terre, les choses vont autrement, et M. Briand n'a pas eu de peine à montrer que l'Allemagne était malheureusement loin d'être désarmée. Encore ne connaissait-il pas, lorsqu'il était à Washington, les dernières découvertes de la commission présidée par le général Nollet et le tableau qu'il a présenté, si saisissant qu'il fût, n'était pas complet. La maîtrise avec laquelle le président du Conseil a plaidé la cause de la France n'en a pas moins produit une profonde impression sur la Conférence et c'est sans exagération qu'il a pu dire à son retour : « Quand je suis parti, j'ai trouvé dissipées les présomptions et les erreurs qu'une mauvaise propagande avait glissées dans certains esprits. » Elles ont été dissipées, en effet, par le prestige de l'éloquence, mais elles se sont en partie reformées, dès que se sont calmés les applaudissements ; et, une fois de plus, il nous a été donné de mesurer les inconvénients des nouvelles méthodes diplomatiques, dont MM. Gauvain, Lautier, Jacques Bardoux, ont si souvent, comme moi-même, réclamé l'abandon.

Sous prétexte qu'il ne doit plus y avoir de négociations secrètes et que les démocraties souveraines ont le droit de connaître, au fur et à mesure, tous les pourparlers engagés, on a

renoncé aux vieux usages et aux compétences éprouvées. Des diplomates qui se réuniraient dans un cabinet, à l'abri des curiosités et des indiscrétions, quel scandale ne serait-ce pas en ce temps de belle franchise et de noble liberté? Lorsqu'il a tenté de définir les principes essentiels du culte de l'incompétence, Émile Faguet a fait remonter l'origine de cette religion moderne au tribunal plébéien qui s'est substitué à l'ancienne justice athénienne et qui a condamné Socrate à mort. Peut-être allait-il chercher un peu haut les sources du mal qu'il dénonçait; mais il en montrait assez exactement les effets, lorsqu'il indiquait, après Montesquieu, que l'écueil des démocraties, c'était qu'elles voulaient tout faire par elles-mêmes. Encore faut-il remarquer qu'au moment où Faguet composait son petit livre, il signalait cette tendance à l'absorption des pouvoirs chez la représentation nationale et chez le peuple lui-même, tandis qu'aujourd'hui elle ne se manifeste pas seulement dans le peuple, qui détient la souveraineté, ni dans la représentation nationale, qui délibère et légifère au nom du peuple, mais dans les gouvernements qui sont chargés d'administrer les affaires du pays.

Depuis l'institution du Conseil suprême, il y a eu une véritable expropriation des Chambres et une personnification anormale des nations en

quelques hommes politiques de premier plan. Devant l'opinion du monde, l'Angleterre s'est incarnée en M. Lloyd George; l'Amérique s'est successivement identifiée avec M. Wilson et avec M. Harding; la France avec M. Clemenceau ou M. Briand. Si M. Lloyd George éternue, nous croyons que l'Angleterre est enrhumée; si un journaliste malintentionné prête une boutade à M. Clemenceau ou à M. Briand, c'est à la France qu'on s'en prend. Qu'est-ce, en effet, que la nouvelle publicité diplomatique et quelles garanties offre-t-elle à la vérité? Chaque ministre arrive, soit aux séances du Conseil suprême, soit à la Conférence de Washington, suivi d'un tel cortège de secrétaires, d'employés, d'experts, de dactylographes, qu'il faut, pour transporter tout ce monde, des trains entiers et des paquebots de grand tonnage. Journalistes et photographes viennent, bien entendu, réclamer leurs privilèges. Comment ne leur pas réserver quelques places? Et voilà toute une ville qui flotte entre le Havre et New-York. Puisque la Conférence est publique, chaque nation y sera ainsi représentée par une multitude bigarrée d'hommes politiques, de diplomates, de financiers, d'ingénieurs, de militaires, de marins, de publicistes. Quelle tentation pour l'éloquence! Quel embarras pour le travail! Si sacrée que soit l'idée de la publicité, on va être

forcé de transiger avec les nécessités pratiques. Les séances solennelles se feront toutes portes ouvertes; mais il y aura des comités d'études, des réunions préparatoires, des délibérations secrètes; et c'est alors l'autre danger. Toute cette foule inoccupée, impatiente, agitée, va errer dans les couloirs, bavarder, jaser, courir après les nouvelles, ramasser des bribes de renseignements, arrêter les bruits qui passent, grossir les incidents qui lui sont rapportés, enfler les rumeurs qui lui arrivent, commenter, envenimer, empoisonner les discussions, les mots, les plaisanteries, dont elle a saisi, derrière les murs, l'écho infidèle et trompeur.

Comparez seulement les réunions presque quotidiennes de la Conférence des ambassadeurs avec les solennités théâtrales de Londres, de Paris, de Washington. Dans les unes, la besogne se fait sans tapage et sans ostentation; dans les autres, tout est conduit en vue de manifestations bruyantes, qui ne laissent, en général, à la France que des déceptions et des déboires. Ce n'est pas M. Briand qui est responsable de ces détestables méthodes; il ne les a pas inventées; elles datent déjà de quelques années; et, avec tout autre président du Conseil, elles présenteraient les mêmes périls. Mais les premières séances, publiques et secrètes, de la Conférence de Washington auront

certainement contribué à démontrer que tout n'était pas condamnable dans les traditions et les procédés de la diplomatie classique.

Si un chef de gouvernement n'avait pas, de sa personne, exposé à une assemblée internationale la thèse de son pays, il n'y aurait, sans doute, pas eu, en l'honneur de la France, une de ces démonstrations émouvantes, qu'il est difficile de refuser au peuple de la Marne et de Verdun; mais il ne se serait pas produit, non plus, de ces contre-coups fâcheux, qui nous font parfois payer un peu cher nos succès oratoires et les acclamations qui les ont accueillis. Il semble qu'aussitôt après l'hommage unanimement rendu au président du Conseil français, bien des amours-propres blessés aient cherché leur revanche et qu'il se soit créé, autour de la Conférence, un milieu favorable à l'éclosion des calomnies et au développement des intrigues.

Si c'eût été un ambassadeur qui eût parlé au nom de la France, on n'eût probablement pas étudié les moindres de ses phrases jusque dans le détail des points et des virgules. Mais, à peine M. Briand s'était-il rassis, qu'il se rencontrait, sur les confins de la délégation anglaise, des gens d'humeur un peu aigre qui murmuraient : « Pourquoi le président du Conseil de France n'a-t-il rien dit, dans son discours, des pertes qu'a

subies l'Empire britannique? Est-ce intentionnellement qu'il n'a fait aucune allusion aux sacrifices que nous avons consentis à la cause commune? Que signifie cet oubli? D'où vient cette ingratitude? » Et aussitôt des journaux à grand tirage, tel que le *Manchester Guardian*, commentaient les dépêches qui attribuaient à M. Briand un silence volontaire et calculé.

Dès que fut serrée d'un peu près la question du désarmement naval, M. Briand, comme M. Balfour, comme M. Schanzer, comme l'amiral Kato, précisa son point de vue ; et immédiatement le bruit se répandit que la France réclamait, tout à la fois, le même tonnage de cuirassés que le Japon et le même tonnage de sous-marins que les États-Unis. Il n'en fallut pas davantage pour que « my dear Wells » imaginât une nouvelle guerre des mondes et télégraphiât au *Daily Mail*, dont il était le correspondant occasionnel, que la France méditait je ne sais quelle folle agression contre l'Angleterre. Le *Daily Mail* a vite fait justice de cette conception romanesque ; mais ce n'était pas dans le fécond cerveau de M. Wells qu'elle était née ; il n'avait fait que donner une forme un peu aiguë à de sottes accusations qu'il avait ramassées dans le public bourdonnant et frivole de la Conférence. J'allais écrire, et je m'en excuse, le public de la Cour

d'assises de Versailles. A la vérité, la justice et la diplomatie sont aujourd'hui victimes des mêmes mœurs, et, s'il n'y est pas mis bon ordre, elles perdront vite, l'une et l'autre, leur réputation et leur crédit.

L'information transmise par M. Wells pâlit, du reste, à côté de quelques autres. L'Angleterre a été prévenue par d'autres de ses reporters que M. Briand s'était moqué de la flotte britannique. Il avait tenu, affirmait-on, des propos irrévérencieux, tels que ceux-ci : « C'est pour pêcher la sardine que l'on construit des cuirassés ; c'est pour observer la flore sous-marine qu'on fabrique des submersibles. » Comme l'a très sensément remarqué le *Times*, si M. Briand avait, dans une conversation, laissé échappé cette facétie, il ne serait pas très répréhensible, et il n'y a pas de loi qui interdise, même à un premier ministre, de se divertir un instant. Mais avouons, tout de même, que le monde prêterait moins d'attention aux plaisanteries d'un diplomate de profession et serait surtout moins disposé à lui attribuer des railleries imaginaires. Il est bien possible que M. Jules Cambon, lui aussi, se permette de temps en temps un bon mot à la Conférence des ambassadeurs ; mais l'univers a le droit de l'ignorer.

Sardines et flore sous-marine, ce n'est rien encore en comparaison de la prétendue injure

que M. Briand aurait adressée à l'Italie. N'aurait-il pas dit à M. Schanzer que, si le Cabinet de Rome était disposé à accepter un désarmement terrestre, c'était parce que l'armée italienne, moralement décomposée, s'était spontanément démobilisée? Phrase absurde, outrageante et grossière, qui n'est assurément pas dans la manière de M. Briand et qu'en aucune circonstance, nul homme politique français n'aurait eu, ni le mauvais goût de prononcer, ni la sottise de penser. Qu'importe? Un président du Conseil, haranguant une conférence diplomatique, vient de recueillir, pour lui et son pays, des bravos et des vivats; l'heure n'a-t-elle pas sonné de lui faire payer la rançon de ce petit triomphe? On le surveille, on l'épie, on le guette, et s'il est assez heureux ou assez maître de lui pour ne commettre aucune maladresse de langage, on imagine, on invente, on falsifie. Et voici encore qu'un propos, télégraphié par erreur en Angleterre, revient en Italie grossi, enflé et coloré, et passe pour une vérité établie dans la plupart des journaux de la Péninsule. Vainement M. Briand proteste, M. Schanzer dément; M. Hugues lui-même donne son témoignage. Vainement M. Bonomi et le marquis Della Torretta déclarent-ils, à Rome, que jamais le chef de la délégation française n'a tenu le langage qui lui est prêté. Les

scènes lamentables dont notre ambassadeur et nos généraux ont été naguère, à Venise, les témoins et les victimes se renouvellent avec aggravation. Des étudiants promènent dans les rues des écriteaux portant les mots : « A bas la France ! Mort à Briand ! » A Turin, le consulat de France est envahi, le consul est menacé, le chancelier est frappé. A la Chambre, il se trouve un député pour parler avec ironie des quarante Français qui seraient seuls morts au Mont Tomba et pour glorifier, en retour, les milliers d'Italiens qui seraient, paraît-il, tombés au Chemin des Dames. Bref, tous les mauvais germes, jetés depuis des mois par la propagande allemande, lèvent, en quelques heures, des pentes des Alpes aux extrémités de la Sicile, et une multitude de braves gens se précipitent, affamés, sur les fruits de ces plantes vénéneuses. Comment empêcher, dès lors, nombre de nos voisins de croire, dur comme fer, que les divisions françaises ont lâché pied en Italie et que, sans le concours des troupes italiennes, Paris aurait été pris ? Peut-être serait-il plus raisonnable de nous rendre mutuellement justice, d'honorer également nos morts et de ne pas chercher à exalter une de nos armées aux dépens de l'autre. Mais quand la presse française célèbre avec joie, comme une victoire nationale, un succès de tribune remporté par le président

du Conseil devant les délégués de toutes les nations, c'est, sans doute, une satisfaction pour notre patriotisme et notre fierté; c'est un moindre plaisir pour les autres peuples. Une fumée qui a pour nous des odeurs d'encens peut paraître un peu âcre aux narines de nos meilleurs amis. Si nous nous plaisons trop à la leur faire respirer, elle leur monte au cerveau, et autant elle grise notre vanité, autant elle surexcite leur envie. Avec des habitudes moins théâtrales, la diplomatie n'aurait pas aussi souvent de ces effets inattendus.

Peut-être avons-nous, du moins, quelques enseignements à tirer, pour l'avenir, de la fâcheuse école qu'une fois de plus nous venons de faire. La première leçon qui s'impose, je crois, à nos esprits, c'est qu'il convient de ne pas transporter plus longtemps les mœurs parlementaires dans les conférences internationales. Elles n'y sont pas de mise et elles risquent d'y susciter des jalousies et des dissensions. Les terribles événements qui viennent de secouer le monde n'ont pas rapproché les peuples les uns des autres; ils n'ont pas fait prévaloir l'idée d'humanité sur l'idée de nationalité. Déjà, à la fin de ses magnifiques études sur *l'Europe et la Révolution française*, Albert Sorel remarquait que les nations qui, de 1793 à 1815, avaient lutté avec le plus d'éner-

gie pour leur indépendance, cette indépendance conquise, l'avaient prétendu tourner à la suprématie. « A peine délivrés de Napoléon, les Allemands, disait-il, ont rêvé de Barberousse et d'Othon, maîtres des Italies, des Lotharingies, des Bourgognes et des Flandres. Après le *risorgimento,* en Italie, surgit, et sans transition, le *primato.* Ce qu'on nomme l'impérialisme naît, d'une génération nécessaire, partout où fermente, avec le sentiment de la souveraineté, l'orgueil populaire. Il est fils de la démocratie en Angleterre, comme il l'est aux États-Unis et comme il l'a été à Rome. » La guerre de 1914 à 1918 a ranimé les mêmes idées, réveillé les mêmes passions, ravivé les mêmes forces. Le monde est rempli d'impérialismes qui se jalousent, se combattent sourdement et se dénoncent les uns les autres. Il faut cependant ramener un peu d'ordre et d'équilibre dans ces éléments bouleversés.

Pour que la France contribue efficacement à cette reconstruction générale, et pour qu'elle soit sûre d'échapper elle-même aux menaces universelles de troubles économiques et sociaux, il est indispensable qu'elle se rappelle les vieilles distinctions que faisait Platon, dans le *Gorgias,* entre la sophistique et la législation, entre la rhétorique et la politique, entre les mots et les réalités. Ce n'est, ni de renommée pour nos hommes

d'État, ni même de gloire pour notre pays que nous avons, en ce moment, besoin. Des compliments et des félicitations, nous en avons reçu au delà de toute espérance. Nous attendons maintenant les grains de mil. Ceux qui nous acclament le plus s'imaginent volontiers qu'ils s'acquittent envers nous par quelques témoignages de politesse, et, quand on nous a donné publiquemen de grandes marques d'admiration, nous restons écrasés sous les fleurs qu'on nous a offertes.

Abordons désormais nos alliés et nos amis avec une préoccupation moins vive du qu'en dira-t-on et un souci plus positif des résultats ; et surtout, pour aboutir, donnons-nous la peine de prendre, dans l'examen des questions discutées, une position franchement objective. Nous sommes toujours portés à croire que nos interlocuteurs ont sur toutes choses les mêmes renseignements que nous, les mêmes intérêts, la même façon de raisonner et, par suite, dès que nous nous trouvons en contradiction avec eux, nous accusons volontiers leur mauvaise volonté ou leur mauvaise foi. C'est ce qui se passe, en ce moment, dans nos rapports avec l'Angleterre. On voudra bien reconnaître que, depuis quelques mois, je n'ai pas ménagé les critiques à la politique du cabinet de Londres, et il est malheureusement probable que j'aurai encore de nombreuses occasions d'en

signaler les périls. Mais il y a, à l'heure présente, dans une grande partie de l'opinion française, un mécontentement, pour ne pas dire une exaspération, qui ne nous aidera point à régler les difficultés pendantes et que nous aurions avantage à ne pas laisser grandir. Nous ferions mieux d'essayer de comprendre les raisons des Anglais, même les plus mauvaises, de façon à les combattre avec plus de force et d'autorité.

Ces jours-ci encore, un Anglais, qui occupe une situation importante et qui est allé plusieurs fois à Berlin depuis la guerre, reprenait, en causant avec moi, le thème que M. Winston Churchill a développé dans son dernier discours : « L'avenir de l'Europe dépend d'une bonne entente entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne. » J'essayais naturellement de démontrer à mon visiteur que la réalisation de l'idée de M. Churchill était, avant tout, subordonnée à l'exécution loyale des engagements de l'Allemagne. Qu'elle désarme, qu'elle paie, qu'elle abandonne toute pensée de revanche, et, à défaut de pardon, nous laisserons venir l'oubli. — « Mais, me dit mon ami anglais, croyez-vous vraiment qu'il y ait des Allemands assez fous pour ne pas prendre leur parti de la paix? — Puisque vous retournez à Berlin, lui répondis-je, passez par le Wurtemberg, arrêtez-vous à Stuttgard et allez-y

voir l'Exposition, dont un correspondant du *Soir*, de Bruxelles, faisait ces jours-ci la description édifiante. C'est une exposition qui s'intitule : « L'Allemagne et le traité de paix. » Les entrées quotidiennes y sont très nombreuses. Elle va être fermée, mais pour se rouvrir successivement à Heilbronn, à Ulm, à Ravensburg, à Bottweil, à Reutlingen, à Gœppingen. Elle est destinée à montrer les pertes subies par l'Allemagne en territoires, en habitants, en matières premières, à prouver que le traité de Versailles est inexécutable, que l'Alsace et la Lorraine sont allemandes comme la Haute-Silésie, comme le Slesvig, comme Malmédy. Dans plusieurs salles abondent les documents relatifs à la perte des colonies, de la flotte commerciale, des bassins charbonniers. Ailleurs, nous sont présentés des tableaux fantastiques des impôts allemands, et nous voyons un nouveau-né allemand écrasé, dans son berceau, par une dette de 57 162 marks. Plus loin, ce sont d'odieuses caricatures des Alliés. Partout, des graphiques, des dessins, des affiches, dont la signification peut se résumer en ces quelques mots prononcés par un des conférenciers de cette exposition, le docteur Kleiner : « Notre seule vertu doit être la haine ; notre seul but, la revanche. »

Les Anglais, qui souffrent d'une terrible crise de chômage et qui sont talonnés par la nécessité

d'exporter leurs produits en Allemagne, ont naturellement quelque peine à admettre que, deux ans après notre commune victoire, les pangermanistes aient repris, dans les régions les moins belliqueuses du Reich, un aussi redoutable ascendant. Mais, si nous leur citons des faits, si nous leur donnons la liste du matériel de guerre qui vient encore d'être découvert, si nous leur montrons, par des exemples précis, l'action de la propagande allemande dans les sociétés militaires et dans les universités, ils se rendront à l'évidence d'autant plus aisément que de grands journaux comme le *Morning Post* et le *Times* ne se lassent pas de leur répéter ce que nous disons nous-mêmes.

Il n'y a pas à nous dissimuler qu'à l'endroit des réparations, notre effort de démonstration sera plus difficile et plus dur. Au delà du détroit, le vent souffle certainement à des concessions nouvelles. Certains journaux anglais, comme le *Reynolds's*, oubliant que le contribuable français est beaucoup plus imposé que le contribuable allemand, nous invitent aimablement à nous charger davantage. Le *Daily News* nous avertit charitablement « qu'en comptant sur les réparations allemandes pour la sortir du marasme financier où elle gît, la France s'est appuyée sur un roseau brisé. » Pourtant, le délégué anglais à la

Commission des réparations, sir John Bradbury, a signé avec M. Dubois la note très ferme qui vient d'être adressée à l'Allemagne. Il a, par conséquent, proclamé que l'Allemagne pouvait, si elle le voulait, payer les sommes dues aux échéances des 15 janvier et 15 février ; il s'est associé à l'injonction de la Commission ; il a, comme ses collègues, sommé le Reich de prendre toutes mesures pour se procurer auprès des industriels et financiers allemands les moyens de paiement nécessaires et il a déclaré que, si l'Allemagne ne s'acquittait pas aux dates fixées, les conséquences de son attitude seraient « graves ».

Nous en sommes réduits à enregistrer avec satisfaction des déclarations de ce genre. Mais, à plusieurs reprises déjà, on a informé l'Allemagne que, si elle faisait ou ne faisait pas telle ou telle chose, les suites seraient « graves », et jusqu'ici les foudres mouillées du Conseil suprême et de la Commission n'ont produit qu'un peu de bruit et beaucoup de fumée. Ce n'est pas, du reste, je l'ai indiqué, pour les échéances des 15 janvier et 15 février que l'Allemagne sera aux prises avec les plus sérieux embarras ; c'est pour le 1er mai, et le dernier discours du chancelier Wirth ne peut guère, à cet égard, nous laisser d'illusions. L'Allemagne demandera aux Alliés qu'on lui facilite un emprunt, ou elle sollicitera un mora-

torium. Elle cherchera à profiter de l'occasion pour aller plus loin, pour obtenir un nouveau rabais sur le chiffre théorique de 132 milliards et pour se faire libérer d'une partie de sa dette. Beaucoup d'Anglais, convaincus que la prospérité de leur pays dépend, dans une large mesure, de la prospérité de l'Allemagne, et insuffisamment renseignés sur les dangers de notre propre situation, appuient déjà les demandes du Reich ; et la plupart d'entre eux paraissent même disposés à lui accorder gratuitement les faveurs qu'il réclame.

C'est ici qu'une fois de plus nous allons nous trouver en opposition avec nos alliés, et sur un point où nous ne pouvons céder sans exposer la France à d'effroyables complications financières Nous sommes donc forcés de démontrer à l'Angleterre un certain nombre de vérités essentielles et de lui faire admettre quelques conclusions telles que celle-ci : la France ne peut consentir à une remise partielle de dette ; elle n'acceptera de retards dans les paiements que s'il lui est donné des gages et des garanties ; elle entend que l'Allemagne ne se joue pas plus longtemps des Alliés en se ruinant par les dilapidations budgétaires et par la fabrication des assignats ; elle demande que soit institué un contrôle sérieux des finances allemandes, des exportations et des devises. Per-

sonne ne pensera que des questions de cette sorte dont la discussion exige du sang-froid, de la compétence, de l'attention, puissent être convenablement étudiées suivant la procédure habituelle du Conseil suprême. Il serait fâcheux que les premiers ministres alliés crussent en avancer la solution en les traitant dans des discours alternés, prononcés soit devant leurs Parlements respectifs, soit devant un nouvel aréopage international. Qu'ils fassent préparer le travail par des hommes de métier, qu'ils se rencontrent, s'ils le veulent, pour mettre eux-mêmes la dernière main à la tâche, mais qu'ils sacrifient aux besognes silencieuses les séances d'apparat et les tournois oratoires.

Restent les affaires d'Orient. Elles ne sont pas encore en voie d'arrangement, mais, pour les simplifier, mieux vaut peut-être ne pas faire monter les muezzins sur les minarets. Le langage qu'a tenu lord Curzon à l'United Wards Club était certainement inspiré par un sincère désir de conciliation ; il a cependant produit une impression assez pénible dans la plupart des milieux français, tant il est vrai que les déclarations publiques faites ainsi par les hommes d'État d'un pays sur des sujets brûlants peuvent toujours être mal interprétées chez les nations amies. En ces temps ingrats, les paroles ne sont que monnaie

de papier ; il n'y a de standards solides que dans la réflexion et le travail. L'émotion qu'ont causée en Angleterre les accords d'Angora s'est accrue sous l'influence de la crise égyptienne et de la rupture des négociations engagées entre le Foreign Office et la mission d'Adly Pacha. La crainte qu'éprouvent nos voisins de trouver, un jour, devant eux, la route des Indes fermée ou semée d'obstacles les a rendus un peu chatouilleux dans leurs premières appréciations de textes, parfois trop hâtivement rédigés, mais faciles à préciser ou à rectifier. Lord Hardinge, qui a toujours été un sincère ami de la France, et M. de Saint-Aulaire, dont l'expérience et le tact sont très appréciés à Londres, ont déjà contribué, l'un et l'autre, sous la direction de leurs gouvernements respectifs, à purger cette petite querelle de ce qu'elle avait eu, d'abord, d'un peu aigre.

Quelles que soient les erreurs de forme et de méthode commises dans les négociations, M. Briand a des arguments décisifs à fournir pour justifier, au fond, le principe des démarches qu'il a confiées à M. Franklin-Bouillon et le résultat essentiel que la France a cherché à Angora, c'est-à-dire la fin des hostilités avec les Turcs et le retrait de nos troupes.

Une conversation générale avec l'Angleterre et avec l'Italie sur les relations des Alliés avec la

Turquie et avec la Grèce est assurément nécessaire. Lord Curzon a eu raison de dire qu'il est désirable que les trois Puissances alliées adoptent en Orient « une seule politique, un seul programme et un seul but » ; mais, lorsqu'il a éloquemment protesté contre toute action isolée ou égoïste de l'un quelconque des gouvernements de l'Entente en Asie Mineure, la France n'a pas été, j'imagine, la seule à prendre sa part du reproche. Comment dites-vous à votre frère : « Laissez-moi tirer une paille de votre œil, » vous qui avez une poutre dans la vôtre ?

Chacun de nous a ses torts. Quittons le passé ; tournons-nous vers l'avenir. Sommes-nous convaincus que, pour préserver d'une rupture funeste l'équilibre international, pour calmer, en Europe et en Asie, une agitation fébrile, pour rétablir l'ordre et la paix dans un monde que font chanceler encore de perpétuelles secousses, la France, l'Angleterre et l'Italie doivent unir leurs efforts et concerter leur action ? Alors, causons. La France est prête. Elle demande seulement à rester la France et à n'être conduite que par elle-même.

VIII

1er janvier 1922.

Un mort qui ressuscite : Guillaume II. — Encore la propagande allemande. — La campagne sur les responsabilités de la guerre et contre les réparations. — A Washington; les questions navales. — M. Briand à Londres. — L'Angleterre et le traité de Versailles.

J'ai bien peur que, ni à Washington, ni à Londres, on ne se rende un compte exact du véritable état d'esprit de l'Allemagne. Le maquillage démocratique du Reich continue à tromper nos amis. A Berlin, le chancelier Wirth et ses ministres n'exercent aucune autorité réelle; ce ne sont que des figurants de théâtre; ils vont et viennent en avant de la scène, mais, derrière eux, tout l'attirail du vieil empire demeure intact. Les grandes forces sociales, militaires, industrielles, financières, restent souveraines maîtresses de la politique. Les hommes qui dirigent vraiment les affaires ne cachent pas leur mépris pour le gouvernement de façade qu'ils conservent par calcul et par intérêt. Depuis la

signature du traité de Versailles, ils n'ont eu d'autre but que de soustraire l'Allemagne à ses engagements et de préparer sa revanche. Ils espèrent maintenant être à la veille du succès et ils ne prennent plus la peine de cacher leur jeu. L'Empereur déchu lui-même donne le signal du mouvement. Il soulève hardiment le couvercle de son tombeau et il reparaît le sourire aux lèvres. Il publie un livre pour essayer de démontrer qu'il n'a aucune responsabilité dans la guerre, et le gouvernement allemand se charge de répandre à travers le monde cet ouvrage de haute fantaisie. Guillaume II va plus loin. Il écrit au maréchal Hindenburg qu'il s'est sacrifié à son pays : « Je ne me suis décidé à quitter l'Allemagne que sur votre représentation pressante et sur celle de mes conseillers, que c'était le seul moyen de procurer à notre peuple des conditions d'armistice plus favorables et d'éviter une guerre civile sanglante. » Et il répète audacieusement : « Il n'est plus douteux aujourd'hui que ce n'est pas l'Allemagne, mais la coalition ennemie, qui a préparé la guerre systématiquement et l'a provoquée intentionnellement. » A l'appui de cette extraordinaire affirmation, l'ancien Kaiser attribue à M. Sazonoff, ministre des Affaires étrangères de Russie en 1914, le propos suivant : « Les dispositions pacifiques de l'empereur d'Allemagne sont

la garantie que nous pourrons fixer nous-mêmes le moment des hostilités. » Quand M. Sazonoff aurait-il tenu ce langage? Je ne sais. Ce que je puis affirmer, c'est que ces paroles sont en contradiction avec toutes celles que M. Viviani et moi nous avons entendues, en 1914, de la bouche de M. Sazonoff; et MM. Léon Bourgeois, Briand, Millerand et autres, qui avaient vu, comme moi, M. Sazonoff, dès 1912, ont tous pu constater que, tout en différant d'opinion avec nous sur plusieurs questions, il était sincèrement attaché à la paix. Pour conclure, Guillaume II se plaint que les Alliés n'aient pas voulu soumettre à un tribunal international la question des responsabilités de la guerre et il nous laisse entendre que l'aveu consigné par le Reich dans le traité de Versailles n'a aucune valeur.

La presse allemande donne naturellement à cette lettre impériale une publicité retentissante, et le *Mainzer Tageblatt* nous révèle les premières conséquences pratiques de cette campagne de réhabilitation. L'article 231 du traité de Versailles a, nous dit-on, extorqué à l'Allemagne une déclaration qui ne peut pas avoir plus de poids que la confession d'un malheureux condamné à la torture. M. Lloyd George n'a-t-il pas lui-même reconnu, le 20 décembre 1920, dans un discours public, que personne n'avait voulu la

guerre, que tous les peuples y étaient tombés en trébuchant ou en glissant? Il est vrai que M. Lloyd George a, au contraire, soutenu à Londres, avant l'envoi de l'ultimatum, que l'Allemagne était coupable. Mais il n'en a pas moins, à une heure donnée, prêté l'appui de son éloquence à la thèse allemande, et c'est là, d'après le *Mainzer Tageblatt,* un éclair qui doit illuminer le monde. Pourquoi, dès lors, l'article 231 reste-t-il intangible comme le texte de la Bible? Jusqu'ici, il n'y a guère eu que des voix isolées pour protester contre l'injuste verdict de Versailles; mais voici qu'il se crée, pour le reviser, un nouveau tribunal international, et ce tribunal se prépare, s'il vous plaît, à inviter les juges de Versailles, de Spa et de Londres à comparaître devant lui. La *Kölnische Zeitung* nous fournit des renseignements détaillés sur cette juridiction singulière. C'est, paraît-il, un Comité neutre, qualifié d'indépendant par les journaux allemands, qui s'est spontanément constitué et qui doit se réunir à Christiania dans les premiers jours de janvier, pour étudier, non seulement les origines de la guerre, mais la manière dont elle a été conduite et dont elle a pris fin. En d'autres termes, c'est le traité de Versailles qu'il s'agit de détruire de la base au sommet. On nous assure qu'un certain nombre d'hommes « éminents dans les domaines de

l'éthique, de l'histoire et de la politique », ont choisi, pour composer ce comité de revision, deux délégués dans chaque pays resté neutre au cours de la guerre. La liste de ces « hommes éminents » comprend, ajoute-t-on, les noms d'archevêques et d'évêques, de recteurs d'universités, d'anciens ministres, de parlementaires, de nobles et de socialistes, de magnats de la finance, principalement des pays neutres, mais aussi de professeurs d'histoire et de professeurs de droit international des États vainqueurs. Pour nous bien montrer l'esprit dont sont animées les personnes qui prennent cette initiative, on précise : « Cette idée émane d'intellectuels d'Angleterre, d'Amérique, de France et d'Italie, qui n'ont pu être convaincus que le traité de Versailles est juste. » Impossible de dire plus clairement que c'est le bouleversement des conditions de la paix qu'on a en vue. Si l'on a trouvé, pour cette œuvre mauvaise, des complaisances ou des complicités alliées, et notamment françaises, il faut regretter qu'au lendemain d'un épouvantable conflit, où tous nos compatriotes ont si admirablement fait leur devoir, il puisse se produire de telles défaillances.

Des savants de Christiania se sont empressés, nous affirme-t-on, de répondre favorablement à l'appel qui leur était adressé. Des dispositions

ont été prises immédiatement, sous les auspices du professeur Harris Aall, de l'Université de Christiania, pour convoquer des professeurs d'histoire et de droit international, ou des hommes de lettres des pays scandinaves, de Hollande, de Suisse et d'Espagne. Bien mieux, un comité s'est formé, composé du président du Storthing, du premier évêque de Norvège et de maîtres des universités. Ce Comité s'est réuni au Palais du Parlement et a élu deux membres norvégiens du « Tribunal neutre » . Une autre liste a été établie en Suède. Il y figure un archevêque, des évêques, des professeurs de l'Université, des officiers supérieurs, des écrivains, des financiers, et le reste. Dans les Pays-Bas, même opération ; la propagande allemande ne chôme nulle part. Un comité s'est formé à la Haye sous la direction du chef des archives royales, et il se compose, d'après la presse germanique, d'anciens premiers ministres, de commandants d'armée, de juges de la Haute Cour, de rédacteurs en chef de grands journaux, tels que le *Nieuwe Courant* et le *Utrechtsch Dagblatt*. En Argentine, un autre comité est en préparation, avec des professeurs des Universités de Buenos-Aires, de Cordova et de la Plata. Des projets analogues sont à l'étude pour le Chili et pour la Suisse. Le *Mainzer Tageblatt* prend le ton le plus sérieux pour nous dire : « Ce mouvement

a été spontané dans tous les pays et il n'a aucun caractère officiel. » Que les gouvernements norvégien, suédois, néerlandais, argentin, chilien, suisse, ne se soient pas associés à cette entreprise, nous n'en doutons pas; mais qu'elle soit le produit d'une génération spontanée, nous n'en croyons rien. Pour nous inspirer confiance en l'impartialité du tribunal, on affecte, il est vrai, de nous dire : « Des fonds assez considérables sont assurés, pour permettre des enquêtes approfondies, et on reçoit journellement de l'argent, surtout d'Amérique. En revanche, les sommes qui seraient versées par un membre des pays vaincus ne seraient pas acceptées. » Nous voilà tout à fait rassurés. Les fonds ne viendront pas directement des vaincus, mais il suffira qu'ils passent momentanément par d'autres mains pour être bien accueillis.

Que font les Alliés pour répondre à cette campagne allemande? Ils ont été d'accord, en 1919, non seulement pour rédiger, avant la signature du traité de paix, un exposé complet des responsabilités de l'Allemagne, mais pour demander à l'ennemi vaincu une reconnaissance expresse de sa culpabilité. Admettent-ils qu'aujourd'hui quelques personnages des pays neutres s'érigent en juges d'appel ou de cassation, pour effacer l'article 231 du traité? Allons-nous assister à ce

spectacle inattendu, de la formation d'un jury international, dont les membres seraient recrutés parmi ceux qui sont restés les témoins muets de la guerre, et par ceux qui l'auraient perdue? Et toutes les nations libres qui sont venues, les unes après les autres, lutter contre la domination allemande sont-elles aujourd'hui d'humeur à se laisser juger par des gens qui, à l'heure du péril, se sont croisé les bras? La France, certes, n'a rien à redouter des sentences de l'histoire. Mais il serait plaisant qu'à l'instigation de l'Allemagne, l'Entente prît aujourd'hui posture d'accusée devant un aréopage dont les membres condamnent, d'avance, les principes mêmes de la paix. Le piège est un peu grossier.

Il semble malheureusement qu'à Washington et à Londres, beaucoup de nos amis ignorent ce rapide réveil des plus détestables instincts germaniques. Les illusions, l'esprit de chimère, les fumées d'un vague idéalisme obscurcissent encore, devant ces observateurs lointains ou distraits, des réalités qui ne tarderont pas à devenir dangereuses. A Washington, après les grandes séances oratoires, les commissions se sont mises au travail, et aussitôt s'est cruellement révélé l'effroyable vide de tout ce qui s'était fait jusque-là. Les discours avaient été excellents, les résultats nuls. Une fois encore, les dispositions de

l'Amérique, commandées par ses intérêts, étaient telles que cet échec était inévitable, et la seule faute que nous ayons commise a été de nous bercer de folles espérances et de nous laisser aveugler, de nouveau, par la politique sentimentale. Dans une allocution qu'il adressait naguère à la jeunesse du Palais, M. Millerand disait : « Soyez réalistes, pour défendre votre idéal. » Nous avons un peu perdu de vue cet excellent conseil, et maintenant voici qu'en regardant les choses de près, nous sommes obligés de déchanter.

Nous avons, d'abord, été très flattés dans notre amour-propre d'être associés à l'accord du Pacifique ; et il eût été fâcheux, en effet, que nous en fussions exclus. C'est quelque chose d'être admis à causer, sur un pied d'égalité, avec les autres nations intéressées, des diverses questions qui pourraient, tôt ou tard, compromettre la paix aux antipodes. Mais d'ores et déjà, nous sommes avertis, par le gouvernement américain lui-même, que cette entente ne constitue, pour aucun des États signataires, l'obligation d'intervenir par les armes en cas de conflit. Ce n'est qu'une promesse de conversation amicale. *Much ado about a little thing*. Heureux petit commencemesansunt, tdoe, et qui peut être suivi de conventions plus précises et plus fécondes ; mais,

pour le moment, la France n'a guère de profit à en attendre. Sur quoi porte, en effet, la garantie un peu théorique que les Puissances se sont mutuellement accordée dans le Pacifique? Sur les îles seulement. Et je ne prétends pas que notre domaine insulaire soit négligeable. La Nouvelle-Calédonie, Tahiti, les îles Marquises, les îles Touamotou, les îles Gambier, l'archipel Toubouaï, sont les anneaux d'une chaîne dont la solidité n'est pas indifférente au maintien de l'influence française. Mais nos possessions continentales en Asie sont autrement importantes pour nous que ces petites constellations de colonies éparses à travers l'Océan; et l'accord du Pacifique passe sous silence le Tonkin, l'Annam et la Cochinchine. Si jamais nous y étions menacés, même par un des signataires de l'Entente, nous n'aurions pas le droit de nous prévaloir de cet acte pour réclamer la médiation ou l'arbitrage des deux autres puissances. Si bien qu'à supposer une des quatre nations résolue, un beau jour, à nous attaquer, elle serait assurée, en ne menaçant pas nos îles et en venant bombarder Saïgon, de ne pas rompre l'accord. Avouons que nous voilà bien parés.

Nous n'en avons pas moins été amenés à faire de graves concessions sur notre programme naval. Nous avons accepté le chiffre de cent soixante-

quinze mille tonnes pour notre proportion de tonnage en *capital ships* ou unités de première classe, et cette décision nous fait tomber à un contingent de 1, 7, en face des *five*, *five*, *three*. Pendant la guerre, nous avions arrêté nos chantiers maritimes ; nous avions dû nous consacrer tout entiers à la fabrication de notre outillage terrestre ; nous avions renoncé à construire des vaisseaux de haut bord capables d'être mis en ligne. On a complètement oublié que nous avions pris ce parti dans l'intérêt de tous les Alliés. Notre infériorité, qui pouvait n'être que momentanée, devient définitive. Nous avions, du moins, le droit d'espérer qu'après ce sacrifice, nous ne serions plus taxés d'impérialisme par personne ; cette folle accusation s'est cependant renouvelée à propos des sous-marins. M. Balfour et lord Lee ont demandé, au nom de l'Angleterre, la suppression totale des submersibles. M. Briand a, au contraire, insisté par lettre adressée à M. Hughes, pour qu'il nous fût laissé des unités légères, torpilleurs, destroyers, sous-marins. Il n'en a pas fallu davantage pour que nous fussions soupçonnés par certains journaux anglais de méditer une guerre contre l'Angleterre. Comment ne serions-nous pas stupéfaits de voir des idées aussi insensées germer dans le cerveau de gens raisonnables? Quels que soient, aujourd'hui ou demain, nos

dissentiments avec l'Angleterre, nous croit-on sérieusement capables d'oublier la fraternité d'armes qui nous a procuré la victoire? Et, si vraiment on suppose que nous ne reculerions pas devant cette félonie, s'imagine-t-on que nous serions assez dépourvus de sens commun pour essayer de lutter sur mer avec la plus grande puissance navale du monde?

Il est douloureux d'avoir à relever d'aussi énormes sottises. M. Albert Sarraut, appuyé de l'amiral de Bon, a clairement expliqué à la Conférence de Washington que, si nous avions cédé sur les gros navires, nous étions, en revanche, dans la nécessité d'assurer notre défensive par une flottille de sous-marins. Certes, l'Allemagne a fait des submersibles, pendant toute la durée de la guerre, un usage abominable, qui leur a laissé, aux États-Unis et en Angleterre, une détestable réputation. Des navires de commerce ont été coulés, des passagers inoffensifs, des vieillards, des femmes, des enfants ont été engloutis dans les flots, des violations réitérées du droit des gens ont été commises, des attentats monstrueux dont l'histoire gardera toujours le souvenir exécré ont été constamment perpétrés. Tout cela est vrai, comme il est vrai que l'arsenic est à la fois un poison et un remède. Mais le sous-marin, qui peut aider la barbarie à accomplir des

forfaits contre la civilisation, n'en est pas moins, pour une nation comme la nôtre, qui a un très grand déploiement de côtes dans plusieurs continents, et qui va, par suite d'une décision internationale, manquer de grandes unités, la seule arme défensive qu'elle puisse utiliser.

Dans l'allocution que je rappelais tout à l'heure, le président de la République s'est plaint discrètement de l'incompréhension dont la France est parfois victime. M. Briand avait essayé d'ouvrir les yeux aux délégués qui siègent à la Conférence de Washington; il est allé à Londres avec le désir d'y tenter la même opération. Il est parti fortifié par un double vote de confiance du Sénat. Une première fois, il avait sollicité et obtenu de la Haute Assemblée l'approbation des déclarations qu'il avait faites en Amérique et personne assurément ne pouvait rien trouver à redire à la belle plaidoirie qu'il avait prononcée pour la France. Dans le second débat, c'était sur une interpellation de M. Héry et à propos de l'ambassade du Vatican, qu'il était appelé à poser, de nouveau, la question de cabinet. Il a justifié l'envoi de M. Jonnart à Rome dans une série de discours qui compteront parmi ses meilleurs. Il a énuméré les raisons de haute politique internationale qui militaient en faveur du rétablissement de l'ambassade, traditions françaises en Orient, utilité

d'une présence continue dans un poste diplomatique de première importance, avantage de nous y trouver auprès des jeunes nations qui viennent d'éclore et qui peuvent désirer nos conseils, certitude de donner une satisfaction au désir de la grande majorité des populations alsaciennes et lorraines. M. Briand a ajouté qu'il ne serait rien modifié à aucune de nos lois intérieures, et il a accepté un ordre du jour qui précisait cette pensée. Plusieurs orateurs de la gauche démocratique du Sénat, MM. Héry, François Albert, Doumergue, Renoult, Victor Bérard, ont cependant combattu, avec une grande vivacité, la thèse du président du Conseil et exprimé des inquiétudes qui ne se seraient, sans doute, pas fait jour, si le débat avait eu lieu, en mars ou avril 1920, lorsque le projet a été déposé. Même après le vote de confiance, obtenu avec une majorité qu'il était aisé de prévoir, la question s'est représentée devant la Commission des finances et a réveillé les mêmes passions. Maintenant que le vote est acquis, il serait désirable que le calme se rétablît et que la France ne se désunît pas à l'instant où elle va avoir à résoudre les problèmes les plus formidables et où elle a, plus que jamais, besoin du concours de tous les bons citoyens.

M. Briand s'est vite trouvé, à Londres, devant un plan prémédité de Conférence internationale

et il a aisément compris le danger d'y voir noyer les quelques questions urgentes et précises qui sont vitales pour notre pays. Il a donc tâché de se mettre, avant tout, d'accord avec l'Angleterre sur un certain nombre de points essentiels. Il était, d'abord, indispensable de dissiper le malentendu causé par les accords d'Angora. Dès avant le départ de M. Briand pour Londres, s'était produite une détente. L'Angleterre était elle-même arrivée peu à peu à la conviction qu'elle avait intérêt à faire la paix avec les Turcs et que jamais l'assemblée d'Angora n'accepterait le traité de Sèvres. Les nouvelles des Indes ne sont pas assez bonnes pour que le cabinet britannique cherche à prolonger en Asie Mineure un état de choses incertain et précaire. L'Angleterre ne pouvait pas, d'autre part, ne pas reconnaître que le traité d'Angora ne nous apportait, en dehors de la suspension des hostilités, aucun avantage par rapport au traité de Sèvres et qu'il nous imposait, au contraire, de pénibles sacrifices.

Elle était donc arrivée peu à peu à des idées plus conciliantes. Sans doute, il reste toujours quelques Anglais qui croient que tout l'Orient doit leur appartenir, en vertu d'un droit d'aînesse qu'ils s'attribuent assez arbitrairement, et aussi en raison des efforts qu'ils ont faits, en Asie Mineure, pendant la guerre. Peut-être oublient-ils

que, si nous avons envoyé moins de troupes qu'eux en Palestine et en Syrie, c'est parce que, dans l'intérêt commun, nous en gardions davantage sur le front occidental. Mais, à Gallipoli, nous nous sommes assez largement associés, je pense, à une entreprise dont nous n'avions pas eu l'initiative, et à Salonique, c'est nous qui avons supporté le poids principal des opérations, ce sont nos généraux qui ont commandé en chef, et c'est le maréchal Franchet d'Esperey qui a finalement obtenu la rupture et déterminé les premiers armistices. Les Turcs ont été aussi bien vaincus dans la péninsule balkanique qu'en Asie Mineure et l'armée française a, pour une grande part, contribué à leur défaite. Mais je ne veux pas m'attarder à des querelles de ce genre. Chacun des Alliés a rempli, à sa place, le devoir qui lui incombait; chacun s'est battu de son mieux pour la cause commune; lorsqu'un soldat de l'armée d'Orient tombait dans les champs de Macédoine, sa mort hâtait la libération de l'Alsace et de la Lorraine; lorsqu'un poilu mourait à Verdun ou dans les Flandres, il facilitait l'action des Anglais en Orient.

L'affaire d'Angora une fois écartée et, sinon arrangée, du moins débarrassée de son venin, se présentait la question qui, pour la France, domine, à l'heure présente, toutes les autres, celle des

réparations. Elle a été trop rétrécie, depuis quelques mois, dans les discussions diverses auxquelles se sont livrés les journaux des pays alliés. Modifiera-t-on, ou non, le projet de répartition du 13 août? L'Allemagne fera-t-elle face aux échéances de janvier et de février, ou bien demandera-t-elle un moratorium? Ce sont là, je n'en disconviens pas, des points d'interrogation qui doivent retenir notre attention la plus sérieuse; il y a cependant un sujet, bien autrement grave, que nous avons à examiner : quelle est aujourd'hui, quelle sera demain, en matière de réparations, notre politique vis-à-vis de l'Allemagne? Voulons-nous assurer l'application du traité de Versailles, en le fortifiant, au besoin, par les garanties nécessaires? Voulons-nous, au contraire, tourner définitivement le dos à ce traité et nous jeter dans l'aventure de négociations nouvelles? Depuis deux ans, nous hésitons, nous louvoyons, nous tergiversons. Un jour, on nous propose le forfait; le lendemain, on revient à l'évaluation des dommages. Un jour, on annonce qu'on est las de la mauvaise volonté de l'Allemagne; on va lui mettre la main au collet; on mobilise une classe, on est prêt à entrer dans la Ruhr; le lendemain, on envoie au Reich un état de paiements qui contient des concessions multiples et on le somme de l'accepter. Il l'accepte. On

démobilise, on s'arrête à l'entrée de la Ruhr, on renonce même aux sanctions économiques. Pendant ce temps-là, l'inquiétude grandit en France. Sera-t-on jamais payé? Que faire? Faudra-t-il recourir à la force? Et alors les conseillers de faiblesse se remettent en mouvement : « Non! Plus de violence! Nous avons assez chèrement acheté la paix; nous ne voulons pas recommencer la guerre; nous n'entendons pas qu'on mobilise de nouveau une seule classe. » Épouvantails ridicules, car, aujourd'hui, pour faire plier l'Allemagne, nous n'avons besoin, ni de guerre, ni de mobilisation. M. Briand a dit lui-même, un jour récent, que, pour le moment, nous étions maîtres, si nous le voulions, d'entreprendre, sans coup férir, une promenade militaire à travers l'Allemagne. Cette supériorité ne durera pas. Mais elle est encore intacte, et l'Allemagne le sait. Nous n'avons donc qu'à vouloir pour être obéis. Mais voulons-nous?

Nous, oui, j'aime à le croire. Nos Alliés, c'est malheureusement autre chose. Ils croient que nous avons un goût fâcheux pour la politique du coup de bâton et, surtout, ils redoutent que les mesures auxquelles nous pourrions recourir ne retardent le relèvement économique de l'Allemagne. L'Angleterre se rend très bien compte de l'intérêt capital qu'a la France à être indemnisée

de ses dommages et ce n'est pas de parti pris qu'elle s'oppose à la réalisation de nos vœux ; elle a, au contraire, le désir sincère de nous aider. Mais la terrible crise de chômage à laquelle elle est en proie la précipite dans la recherche des remèdes empiriques. Elle a chez elle une remuante équipe d'économistes et de financiers, qui ont conçu l'ambition de ramener l'ordre dans le monde bouleversé. Les uns croient avoir la science infuse et, du haut de leur chaire, donnent des leçons à tous ceux qui, dans les autres pays, ne s'inclinent pas devant leurs oracles ; les autres ont l'habitude de brasser les idées comme des affaires, de les lancer comme des spéculations et de les abandonner, dès qu'ils voient qu'elles ne produisent rien. La plupart de ces gens, obsédés par le mal immédiat, ne cherchent qu'un résultat, relever le mark, de façon à enrayer la concurrence des exportations allemandes et à rouvrir les marchés du Reich aux marchandises anglaises. Pour eux, ne nous le dissimulons pas, nous ne sommes plus que des gêneurs. Pourquoi sommes-nous si exigeants ? Que n'offrons-nous une diminution de notre créance ? Que n'aidons-nous l'Allemagne à se relever ? Que ne lui tendons-nous la main ? Comment ne comprenons-nous pas que, si elle tombe, l'Europe entière ressentira le contre-coup de la

catastrophe? Et peu à peu, nous sommes ainsi conduits, après tant de concessions faites, à discuter encore des concessions nouvelles; et nous avons à opter, définitivement peut-être, entre les sanctions et l'indulgence, comme si la seconde ne devait pas devenir de plus en plus dangereuse, comme si les premières ne risquaient pas d'être de plus en plus difficiles à imposer.

Il est pourtant, au moins, une sanction qui ne coûterait pas le plus petit effort. Elle n'aurait pas, peut-être, la valeur d'un gage très productif; mais elle serait un sérieux moyen de coercition. Elle consisterait simplement à prévenir l'Allemagne que les délais d'évacuation des territoires occupés ne courent pas, puisque les obligations contractées par le Reich n'ont pas été remplies. Après la Conférence de Paris, M. Briand avait expressément déclaré aux Commissions parlementaires qu'il était d'accord, à cet endroit, avec nos alliés. Mais, jusqu'ici, cet accord ne s'est traduit par aucun écrit, ni même par aucune parole du gouvernement britannique. Il semble, tout au contraire, que le désir d'abandonner le plus tôt possible la rive gauche se soit insinué dans l'esprit de nos alliés et que, sous prétexte d'alléger les charges de l'Allemagne et lui donner un témoignage de confiance, assurément bien mérité, ils aient tendance à ne pas même con-

server, jusqu'aux dates fixées par le traité, les garanties territoriales. M. Jacques Bainville a remarqué, avec son habituelle finesse, qu'il y avait là, chez certains Anglais, comme un ressouvenir de ce qui s'était passé en 1818, trois ans après Waterloo, au moment du Congrès d'Aix-la-Chapelle.

A cette époque, l'Angleterre a conseillé aux Puissances de ne réclamer à la France, sur sa dette de guerre, qu'un dernier versement, de la libérer du surplus, de l'admettre dans la Sainte-Alliance et d'évacuer son territoire. Dans un pays de tradition comme la Grande-Bretagne, il n'est pas impossible, en effet, qu'un précédent de ce genre, si lointain qu'il soit, exerce sur les imaginations une influence persistante.

Il n'y a cependant aucune comparaison à établir entre les deux situations. Louis XVIII était, par tempérament et par nécessité, un souverain pacifique. L'occupation de la France par les armées étrangères n'avait pas été, du reste, stipulée seulement pour la sûreté de l'Europe, mais aussi pour celle des Bourbons ; et, à Aix-la-Chapelle, Richelieu avait soutenu que l'armée française, réorganisée par Gouvion Saint-Cyr, suffisait à la sauvegarde de la monarchie. Au surplus, en 1818, la plus grosse part de la dette française était payée. Il n'y a donc aucun exemple à

tirer d'une mesure qui se justifiait par des considérations dont aucune ne s'adapte aux événements actuels. L'occupation prévue par le traité de Versailles a déjà le grave inconvénient de cesser longtemps avant que l'Allemagne se soit entièrement acquittée. Le droit, qui est reconnu aux Alliés, de rentrer sur la rive gauche du Rhin, si, après l'évacuation, l'Allemagne se dérobe à ses engagements, est d'un exercice très difficile. Lorsque nous en userons, il nous donnera figure d'agresseurs ; il exigera de délicates délibérations entre Alliés ; il nous contraindra à modifier toutes nos dispositions militaires ; il risquera d'inquiéter l'opinion en France et dans le monde entier. Reprendre un gage dont on s'est dessaisi, c'est une opération hasardeuse. La prudence la plus élémentaire nous commande de tout faire pour l'éviter.

Ni sur ce point, ni sur aucun autre, les conversations de Londres n'ont abouti à des conclusions précises. Tout au plus peut-on dire qu'elles ont réussi à écarter provisoirement certaines inquiétudes. Il avait été dit, à la suite d'un des derniers discours de M. Churchill, que l'Angleterre se proposait de nous entraîner dans une entente tripartite avec l'Allemagne, établie sur le modèle de l'accord du Pacifique. Si cette idée a été envisagée, elle est abandonnée. Mais il reste que nos

alliés persistent à considérer l'organisation d'une solidarité économique internationale comme la condition primordiale de l'amélioration de leur propre sort et qu'ils mettent ce dessein, à la fois grandiose et obscur, au premier rang de leurs préoccupations. Le projet théâtral d'une grande conférence ou même d'un congrès, où seraient représentés tous les États de l'Europe, y compris, sans doute, l'Allemagne, continue à hanter les esprits. Dans ces vastes assises, tout serait remis en question. Les changes, les émissions de papier, les réparations, le traité de Versailles, l'avenir du monde, les sujets les plus variés, enchaînés les uns aux autres, se dérouleraient devant les congressistes. Cette fois, ce serait bien l'éclatant triomphe de ce que je me suis permis d'appeler la diplomatie du cinéma. Que gagnerait la France à cette manifestation tapageuse ? Rien. Qu'y pourrait-elle perdre? Tout. Qu'y perdrait l'Allemagne? Rien. Qu'y pourrait-elle gagner? Tout.

M. Briand a clairement vu le péril et il a essayé d'y échapper. Il a voulu prendre ses précautions avant de s'engager dans cette aventure. Mais comment être sûr de ne pas tomber, lorsqu'on commence à mettre les pieds sur un sol glissant? Demander que la conférence ne modifie aucun des droits que la France tient, soit du traité, soit de l'état de paiements, rien de mieux. Mais qui

empêchera les délégués réunis de toucher à tout et de remanier tout? Qui préviendra les intrigues? Qui a la certitude de pouvoir déjouer les manœuvres allemandes?

Nous avons, par bonheur, quelques instants de répit avant d'arriver au bord du précipice. Une étape nous est offerte, sur la Côte d'Azur, dans la charmante ville de Cannes, et le Conseil suprême, qui ne veut pas mourir, même de langueur, va soigner sous le ciel méditerranéen sa santé chancelante. S'il entreprend de préparer l'ordre du jour d'un Congrès universel, il est à craindre qu'il ne s'égare dans le pays des chimères. Il serait mieux inspiré, certes, si, en l'absence des reporters et des photographes, il s'appliquait simplement, sans discours et sans bruit, à faire exécuter les traités et à réaliser la victoire.

IX

15 janvier 1922.

M. Briand à Cannes. — La reconstitution de l'Europe. — Un programme généreux et vague. — M. Lloyd George frappe à la porte des Soviets. — Déclaration des Alliés. — Obscurités et lacunes. — Quelques précautions nécessaires.

S'il est vrai, comme l'a dit Gœthe, que la nature ait voué sa malédiction à l'immobilité, les premiers ministres alliés sont, de tous les hommes, les moins maudits. Ils nous donnent depuis l'armistice l'exemple du mouvement perpétuel. Londres, Calais, Boulogne, Bruxelles, Spa, San Remo, Washington, Cannes, Gênes, tous ces déplacements successifs font honneur à l'agilité et à l'endurance des gouvernants ; ils ne semblent pas, jusqu'ici, avoir favorisé la renaissance des peuples, ni hâté, en particulier, le relèvement de la France. A chaque villégiature, nous avons eu à subir une nouvelle amputation de nos droits et un effondrement plus complet de nos espérances. La victoire, cette victoire que nous avons si long-

temps attendue et si chèrement achetée, s'est peu à peu éloignée de nous, confuse et humiliée des traitements que nous lui infligions. Les réparations se ront rétrécies, comme une peau de chagrin, au point de n'être plus aujourd'hui devant nos yeux qu'un objet imperceptible et insaisissable. Le traité de Versailles s'en est allé lambeau par lambeau, et ceux-là mêmes qui en avaient le plus hautement proclamé l'insuffisance ont été les premiers à le ruiner, au lieu de le renforcer. Nous voici maintenant au bas de cette pente savonnée, dont je n'ai que trop parlé depuis deux ans. La politique du glissement a consommé son œuvre. Il n'y a plus de traité. L'état de paiements lui-même n'existe plus qu'à titre de document historique. L'ultimatum du mois de mai est oublié. Nous avons derrière nous un immense monceau de protocoles, de déclarations collectives, de papiers jaunis, de lettres déchirées, de clauses abolies et devant nous, quoi? De la brume, des nuées, des ténèbres.

Lorsque M. Briand, de retour de Londres, s'apprêtait à partir pour Cannes, M. Ribot l'avait, dans un discours merveilleux de bon sens et de finesse, mis en garde contre les périls de la conférence qui allait s'ouvrir. « Dans une réunion où seront appelés, disait-il, nos anciens ennemis et tous les neutres, presque tout le monde nous

dira : Faites donc encore un sacrifice, abaissez votre créance. » A quoi le président du Conseil répondait avec énergie : « Jamais nous ne pourrons consentir à cela. » Et M. Ribot répliquait doucement : « Sans doute, sans doute, vous déclarez : Nous ne sacrifierons pas notre créance, mais vous ne serez pas maître de ce qui viendra. Quand vous aurez lancé la machine, elle nous passera sur le corps. » Et l'éminent orateur ajoutait : « Voyez-vous, cette créance sur l'Allemagne, c'est une question vitale pour notre pays. Elle doit rester au premier plan de toutes les conférences, de toutes les conversations que vous pourrez avoir. Vous ne devrez pas la perdre un instant de vue, parce que c'est la vie même de ce pays qui est en jeu. » M. Briand ne différait pas, à cet endroit, d'opinion avec M. Ribot. Loin de là. Il a même tenu à préciser : « La première question à l'ordre du jour de la Conférence et qui devra être résolue, est celle des réparations. L'autre (c'est-à-dire la réunion d'une conférence économique européenne) est une question d'avenir. » Contrairement au vœu de M. Ribot, contrairement au désir de M. Briand, c'est cependant la direction opposée qu'a prise, dès sa première séance, le Conseil suprême. Avant l'ouverture officielle de la session, les ministres des pays représentés avaient eu des conversations

préparatoires et, une fois de plus, M. Lloyd George avait eu la bonne fortune de rallier autour de lui la majorité. Lorsque a eu lieu la réunion publique, l'heure des délibérations utiles était passée ; c'était l'heure des discours qui sonnait. M. Lloyd George a pris le premier la parole et, avec son talent incisif, il a, tout de suite, mis au premier plan ce vaste dessein de reconstitution européenne, où M. Briand discernait naguère plus de mystique que de sens positif ; et il ne nous a pas caché que, dans sa pensée, la question des réparations était dominée par la nécessité de rétablir, avant tout, la santé universelle. C'était, à vrai dire, ce qu'avait expressément avoué le communiqué donné par Downing Street, après les entretiens de Londres : « En ce qui concerne les réparations, aucune divergence d'opinion sérieuse ne s'est révélée entre les deux premiers ministres, mais il est évident que ce problème ne saurait être séparé de la question plus ample de la reconstruction économique de l'Europe. »

Lorsqu'il avait été interrogé sur ce communiqué, M. Briand avait répondu qu'il ne l'avait pas connu avant publication et que ni lui, ni aucun de ses subordonnés, n'y avait collaboré ; et il est assurément fâcheux que les bureaux de Downing Street aient ainsi livré à la presse un communiqué unilatéral. Mais le texte n'en expri-

mait que plus sûrement la pensée britannique, et il était évident qu'à Londres, suivant une habitude déjà trop ancienne, les Alliés ne s'étaient entendus que dans un malentendu. M. Lloyd George a parfaitement montré à Cannes qu'il persistait dans son idée favorite, si inconciliable qu'elle fût avec celle de M. Briand. Il s'est présenté comme l'avocat de la prudence et de la modération, non pas, a-t-il dit, que l'Angleterre eût des motifs de ménager l'Allemagne, mais parce que, dans l'intérêt de l'Europe et du monde, il fallait éviter de précipiter le Reich dans la banqueroute et le chaos ; c'est en restaurant le commerce extérieur de l'Allemagne qu'on augmentera sa capacité de paiement et qu'on lui facilitera, par suite, le règlement des dommages de guerre. M. Lloyd George a soutenu cette thèse avec beaucoup de force et il a ainsi fourni, par avance, à l'Allemagne les arguments dont elle se servira pour poser devant la Conférence européenne la question des réparations. Nous aurons grand'peine, désormais, à empêcher que les vaincus et les neutres ne se croient autorisés à engager, par des voies obliques, un débat sur les clauses essentielles du traité de Versailles.

Mais, pour relever le commerce extérieur de l'Allemagne, M. Lloyd George s'est bien gardé de proposer que les nations qui s'étaient jadis

glorifiées de leur fidélité aux doctrines du libre échange ne s'entourent pas aujourd'hui d'une muraille de Chine. Non. Il n'a point celé que l'Angleterre n'était pas disposée à ouvrir largement son marché; elle a d'innombrables chômeurs; elle souffre d'un mal qui lui était jusqu'ici inconnu; elle ne désire pas laisser entrer chez elle une grande abondance de produits allemands. Mais n'y a-t-il pas la Russie? Voilà longtemps que M. Lloyd George frappe à la porte de la République des Soviets. Il y a frappé, d'abord, sans succès, pour le compte de l'Angleterre. Ne pourrait-on y frapper maintenant, tous ensemble, pour le compte de l'Allemagne et même pour le compte de l'Europe entière? Sans doute, les bolchevistes ont des idées contestables et des méthodes fâcheuses. Mais les Turcs, eux aussi, n'ont-ils pas commis quelques méfaits? Et pourtant M. Briand n'a-t-il pas mis sa main dans la main des Turcs? Il suffira, concluait M. Lloyd George, que nous prenions certaines précautions pour éviter la contagion. Nous préviendrons franchement la Russie que nous ne traiterons avec elle que si elle est prête à respecter les principes communs des nations civilisées, à payer ses dettes passées et présentes, à rendre les biens confisqués et à s'abstenir dorénavant de toute propagande extérieure.

Ce discours n'a été une surprise pour personne et aucun des délégués n'a cru nécessaire de prendre le temps de réfléchir sur cette nouvelle création du monde, avant de donner son adhésion aux propositions de M. Lloyd George. M. Bonomi a offert immédiatement le plein assentiment de l'Italie, M. Theunis celui de la Belgique; M. Briand, tout en se plaignant spirituellement d'avoir vu tomber une grosse pierre dans son jardin, s'est empressé d'ajouter qu'elle n'avait écrasé aucune plate-bande et qu'il était, lui aussi, d'accord avec le premier ministre britannique. Il a seulement insisté, et avec raison, sur l'importance des garanties à prendre.

Dans la séance suivante, le programme de M. Lloyd George a été adopté à l'unanimité, et une résolution préparée dans la coulisse a été lue sur la scène. Il a été convenu que la fameuse conférence économique et financière, celle dont il avait déjà été parlé à Bruxelles et à Spa et qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas réussi à sortir du néant, serait enfin convoquée pour le commencement de mars et que toutes les puissances européennes, Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie et Russie comprises, y seraient invitées. On a même pris soin d'ajouter que les premiers ministres de chaque nation devraient, autant que possible, assister en personne à cette conférence,

de manière à rendre les travaux plus rapides et plus décisifs. Si les chefs de tous les gouvernements répondent favorablement à cet appel, ce sera, cette fois, pour les photographes une aubaine inespérée. Oncques ne se sera vue une assemblée plus imposante. MM. Lloyd George, Briand, le chancelier Wirth, Lénine, et les autres, quel rapprochement imprévu de talents et de gloires! Quel triomphe de la diplomatie nouvelle! Quelle défaite pour les vieux usages et les méthodes surannées! Il sera bien démontré, dorénavant, que les ambassadeurs ont fait leur temps, que l'expérience des affaires est un luxe inutile, que, si l'incompétence n'est pas une vertu, la compétence, du moins, est un défaut, et que, dans le maniement des choses humaines, l'art oratoire suffit à tout.

La résolution collective contient ensuite quelques phrases dont la paternité pourrait être légitimement revendiquée par un personnage qui n'est peut-être pas allé à Gênes, mais qui est mort, non loin de là, devant Pavie, et qui, un quart d'heure avant sa mort... Nous savions que M. de la Palisse ne manqua de rien, tant qu'il fut dans l'abondance. La Conférence de Cannes nous a appris que « la reprise du commerce international et le développement des ressources de tous les pays sont nécessaires pour augmenter la

quantité de main-d'œuvre productive et pour alléger les souffrances endurées par les peuples européens. » Développons donc les ressources de tous les pays. Mais comment? D'abord par un consortium de banquiers, puis, par une réunion des premiers ministres. Ce sont là, pour tous les maux, des remèdes souverains.

Je ne suis pas de ceux qui se voilent la face, lorsqu'on parle des négociations commerciales avec la Russie. J'ai hautement désapprouvé, ici même, le gouvernement français, lorsqu'il a encouragé et soutenu la folle équipée du général Wrangel; j'ai signalé, il y a quelques mois, les conversations échangées entre Moscou, Londres et Berlin en vue d'entreprendre des affaires communes, et j'ai demandé que la France ne se laissât pas évincer des marchés orientaux. Des États voisins de la Russie et amis de notre pays ont adressé à nos agents la même recommandation. « Faites attention, nous ont-ils dit, le moment favorable va passer et vous arriverez bons derniers. Plusieurs d'entre nous ont signé des accords économiques avec la Russie. Vous, vous restez à l'écart, vous attendez, et, pendant ce temps, tout le monde prend sa place, les Allemands, les Anglais, les Scandinaves. La France a des intérêts considérables en Russie. Si elle persiste dans son abstention, sera-t-elle plus tard

assez forte pour faire révoquer les concessions qui auront pu être accordées à des étrangers sur les fabriques et sur les usines qui étaient hier la propriété des nationaux français? » — Et lorsque à ces observations, nous répondions que l'Amérique, elle aussi, se gardait de tout contact avec les Soviets, nos amis reprenaient discrètement : « N'en croyez rien. Soyez sûrs, au contraire, que les envoyés de la *Red Cross* et du *Relief* sont d'excellents fourriers pour les industriels et les commerçants des États-Unis. Seuls, nous vous le répétons, vous êtes absents de Russie, et cela, au moment où vous pourriez y pénétrer avec profit. »

Mais était-il nécessaire de donner à ces tractations commerciales la consécration solennelle d'une conférence où seraient convoqués les chefs de tous les gouvernements européens et, en première ligne, ceux des gouvernements russe et allemand? On a traité M. Wilson d'idéaliste et de rêveur. Le covenant de la Société des nations, si défectueux qu'il fût, exprimait, du moins, quelques idées précises et, en fait, malgré la regrettable défection des États-Unis, l'institution créée n'a pas été sans rendre des services. Mais avec la conférence de Gênes, nous plongeons dans l'inconnu. M. Lloyd George se propose-t-il de détourner les exportations allemandes de la Grande-

Bretagne et d'ouvrir au Reich de larges débouchés dans les plaines de Moscovie? S'il en est ainsi, il procurera, sans le vouloir, à l'Allemagne la victoire qu'elle a vainement cherchée sur les champs de bataille et que, du reste, elle était à la veille d'obtenir sur tous les points du globe, le jour où, dans l'espoir de brûler les étapes, elle a eu la folie de déclarer la guerre. Relisons les beaux livres de M. Charles Andler sur le pangermanisme et de M. Henri Hauser sur les méthodes allemandes d'expansion économique. Nous y retrouverons exposé tout ce qui se passait avant-hier et tout ce qui recommencera demain, si nous nous chargeons nous-mêmes de relever l'Allemagne. Nous reverrons le *Deutschtum* employant les mêmes moyens à l'étranger, réorganisant ses services de renseignements, ses consulats, ses agences, son espionnage commercial; nous reverrons l'Allemagne exportant non seulement ses produits, mais ses usines elles-mêmes, cherchant à conquérir partout la prépondérance industrielle, accaparant les matières premières, extériorisant le système du *dumping,* appliquant en un mot, dans son développement économique, sa vieille théorie nationale du *Deutschland über alles*. C'est alors qu'en Angleterre se multiplieront les chômeurs et que M. Lloyd George regardera avec effroi l'éclosion des œufs qu'il aura couvés.

D'autre part, toutes les garanties que réclamait, à juste titre, M. Briand, ont-elles été prises vis-à-vis des Soviets? On peut croire, à certains signes nouveaux, que la Russie bolcheviste est en pleine évolution. Depuis que le gouvernement a autorisé le commerce, au mois d'août dernier, un certain nombre d'entreprises se sont formées; il s'est même constitué, notamment pour l'exploitation des régions boisées qui avoisinent la mer Blanche, des trusts autonomes, régis par des conseils privés. Lénine est allé jusqu'à rétablir une Banque d'État, qui a toutes les apparences d'un établissement capitaliste; et il n'est pas impossible que la révolution russe finisse, tôt ou tard, par s'embourgeoiser; certains amis de Lénine, dédaignant déjà l'évangile communiste, réclament le rétablissement de l'héritage. Mais, pour le moment, la Russie n'en reste pas moins dans un état voisin de la sauvagerie primitive. La plupart des usines sont démolies ou fermées; les chemins de fer ne fonctionnent que très irrégulièrement; le pays produit peu et manque de tout. La Banque, organisée par Lénine, n'a pas le droit d'émission, parce que le Conseil des Soviets a tenu à se réserver pour lui-même cette prérogative, et il en use de telle façon que personne n'est aujourd'hui en mesure de connaître la quantité exacte de roubles-papier mise en

circulation. Ce qui est sûr, c'est que l'unité monétaire n'a plus aucune valeur, que la situation intérieure ne s'améliore guère, que la famine sévit encore dans plusieurs provinces, notamment dans la République des Tatares et dans la contrée de Samara, que la crise du combustible est elle-même, depuis le commencement de l'hiver, devenue effroyable, que le charbon du Donets a presque complètement disparu, qu'on ne trouve plus de naphte à Bakou, ni de bois dans le bassin du Volga, et qu'au milieu du désarroi général se multiplient tous les jours les attentats criminels. Les magasins de l'État, les trains, les gares sont pillés. Le désordre est partout.

Quelles assurances le représentant de ce régime de régression devra-t-il donner aux Puissances occidentales pour s'asseoir à leurs côtés dans la conférence de Gênes? Il devra, en premier lieu, nous dit-on, reconnaître toutes « les dettes et obligations publiques qui ont été ou qui seront contractées ou garanties par l'État, les municipalités et les autres organismes publics ». Il devra, en second lieu, « reconnaître également l'obligation de restituer, de restaurer ou, à défaut, d'indemniser tous les intérêts étrangers pour les pertes ou les dommages qui leur ont été causés du fait de la confiscation ou de la séquestration de la propriété. » En d'autres termes, les Soviets

devront accepter de payer les intérêts des emprunts extérieurs contractés, notamment en France, par le gouvernement impérial russe; et ils seront obligés de réparer les dommages que des mesures de force auront causés, depuis la Révolution, à nos nationaux. Rien de mieux. Cette double condition est sage; elle est nécessaire, il reste à la faire accepter, et quand elle sera acceptée, il restera à la faire appliquer.

La déclaration ne se borne pas à ces premières exigences; elle stipule que les nations auxquelles seront accordés des crédits auront à établir « un système légal et juridique sanctionnant et assurant l'exécution impartiale de tous les contrats commerciaux ou autres ». Il n'est pas, sans doute, très aisé de concilier cette formule avec le principe inscrit au frontispice de la déclaration : « Les nations ne peuvent revendiquer le droit de se dicter mutuellement les principes suivant lesquels elles entendent organiser à l'intérieur leur régime de propriété, leur économie et leur gouvernement. Il appartient à chaque pays de choisir par lui-même le système qu'il préfère à cet égard. » Sous l'inspiration de la délégation française, le consortium financier, préparé avant la conférence de Cannes, avait demandé que des crédits ne fussent ouverts qu'aux États qui reconnaîtraient la propriété privée. Le Conseil suprême

n'a pas voulu aller jusque-là. Il a admis une rédaction transactionnelle et obscure : « L'exécution impartiale de tous les contrats. » C'est encore grâce à un malentendu qu'on a eu l'illusion de s'entendre.

La condition suivante n'est pas moins équivoque, et elle reflète, comme tout le contexte, la forme vague d'une rédaction improvisée : « Les nations devront disposer de moyens d'échange *convenables*. D'une manière générale, des conditions financières et monétaires doivent exister qui offrent au commerce des garanties *suffisantes*. » Telles sont les heureuses épithètes qui permettaient à des ministres, assez mécontents des résolutions arrêtées à Cannes par les Alliés, de murmurer, ces jours derniers, dans les couloirs des Chambres : « Rassurez-vous, la déclaration du Conseil suprême restera platonique. On ne se mettra jamais d'accord sur les conditions définitives. » Une précaution encore plus illusoire a été prise sous le paragraphe 5 : « Toutes les nations doivent s'engager à s'abstenir de toute propagande subversive de l'ordre et du système politique établis dans d'autres pays. » A l'heure présente, les bolchévistes de Sibérie fabriquent des pièces pour troubler l'opinion à Washington et faire croire que nous avons passé des conventions secrètes avec le Japon ; les

bolchévistes de Moscou entretiennent, dans nos possessions africaines, des agents qui cherchent à exciter les indigènes contre nous; ils inspirent même discrètement des feuilles publiées en langue arabe ; ils envoient à Berlin des documents, vrais ou faux, mais présentés à leur façon, qu'ils prétendent avoir découverts dans les archives impériales et dont la presse allemande se sert avec fracas, à la veille de la conférence de Cannes, pour essayer de déplacer les responsabilités de la guerre. Ne doutons pas que les bolchévistes ne soient tout disposés à nous promettre la cessation de cette propagande polymorphe, mais ce qu'il importerait de définir, c'est comment nous les contraindrons ensuite à tenir leur promesse.

Enfin, la déclaration contient un paragraphe 6, dont l'ambiguïté ne laisse pas d'être inquiétante : « Tous les pays doivent prendre en commun l'engagement de s'abstenir de toute agression à l'égard de leurs voisins. » Quelle sera la sanction de cette clause? Par quels moyens la fera-t-on respecter? L'article 10 des statuts de la Société des nations, si décrié à Washington, prévoyait, au moins, que les membres de la Société s'engageraient, non seulement à respecter, mais à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de chacun d'eux; et en cas d'agression,

de menace et de danger d'agression, le conseil de la Société devait aviser aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation. Aujourd'hui, rien de pareil ; des mots, du vent, et c'est tout. Les nations honnêtes seront seules liées par le texte et, parmi elles, la France aura même à redouter que, si la résistance opposée par l'Allemagne à l'exécution du traité de Versailles nous oblige, un jour, à prendre des gages ou simplement à prolonger notre occupation, des signataires mal intentionnés de la déclaration commune ne qualifient perfidement d'agression les mesures indispensables à la sauvegarde de nos droits.

Toutes ces conditions, exprimées en phrases quelque peu sibyllines, la Russie soviétique sera invitée à les accepter et, si elle y souscrit, elle obtiendra, en retour, la reconnaissance officielle. C'est ce que dit, sans le dire, la fin de la déclaration : « Si le gouvernement russe réclamait la reconnaissance officielle, les Puissances alliées ne pourraient accorder cette reconnaissance que si le gouvernement russe acceptait les stipulations qui précèdent. » On ne précise donc pas que, si les conditions sont acceptées, la reconnaissance sera de droit ; on n'indique pas davantage si chacune des Puissances conservera sa liberté d'appréciation ou si elle sera liée par l'avis de la majorité ; on se borne à spécifier que

la reconnaissance ne pourra avoir lieu qu'après acceptation ; on ne parle qu'à demi-mot, tout bas, comme dans une chambre de malade, mais on n'empêche pas les Soviets d'entendre et ils traduiront : « La reconnaissance suivra l'acceptation », tout comme après l'ultimatum du mois de mai, l'Allemagne s'est dit : « Acceptons, pour sauver le Reich ; nous verrons ensuite. »

Rien n'est donc plus confus, plus incertain, plus indéterminé, que le programme de la future conférence et, si on ne dresse pas des barrières solides le long des précipices dont il est entouré, il risquera de nous jeter dans de redoutables aventures ; nous verrons les Puissances réunies à Gênes remettre en question les droits de la France, et anéantir les quelques morceaux du traité de Versailles qui ne sont pas encore réduits en cendres. Déjà, quoi qu'on en dise, le Conseil suprême a fait bon marché de ce traité dans les singulières décisions qu'il a prises à Cannes. Il a, une fois de plus, et sans aucun motif, dessaisi la Commission des réparations. Il s'est substitué à elle dans l'examen de la situation financière de l'Allemagne et, au lieu de la laisser tranquillement remplir son mandat, il a lui-même discuté les réponses du Reich à la Commission et convoqué à Cannes les représentants du Cabinet de Berlin. Or, c'est devant la Commission qu'aux

termes du paragraphe 10 de l'annexe II à la partie VIII, il doit être donné au gouvernement allemand « l'équitable faculté de se faire entendre », et cela, « sans qu'il puisse prendre aucune part, quelle qu'elle soit, aux décisions de la Commission. » Malheureusement, nous semblons nous être hypnotisés, je ne sais pourquoi, sur les échéances immédiates et, dans la crainte que la Commission ne fût amenée à accorder, conformément au paragraphe 13 de la même annexe, un report total ou partiel des prochains paiements, nous avons cherché à sauver notre mise, au risque de sacrifier l'avenir au présent. Voilà plusieurs mois que j'ai signalé les dangers de cette myopie financière.

Il est beaucoup moins important pour nous de toucher demain cent ou deux cents millions de plus que de nous assurer, pour après-demain et pour plus tard, le maintien total de notre créance et le droit de nous faire payer. Nous avons discuté à perte de vue sur la revision de l'accord du 13 août et sur la priorité belge, et nous avons maladroitement donné au Cabinet de Bruxelles et à nos amis de Belgique l'impression que nous avions l'arrière-pensée d'engager avec eux, ou contre eux, je ne sais quel marchandage. Visiblement, il y avait eu, à cet égard, des imprudences commises dans les entretiens de Lon-

dres. Lorsque M. Briand était arrivé en Angleterre, il avait trouvé M. Lloyd George occupé à étudier un vaste plan destiné à bouleverser de fond en comble l'état de paiements. On aurait fait remise à l'Allemagne des obligations de la série C, et, en retour, l'Angleterre et l'Amérique auraient renoncé à leur créance sur la France. Mais l'Amérique ne paraissant pas se soucier d'être mêlée à ces combinaisons, les projets de M. Lloyd George avaient été provisoirement relégués dans un dossier d'attente, sans que nous fissions nous-mêmes connaître clairement nos volontés futures, et tout le débat avait alors porté sur la situation actuelle. Dans l'impatience d'obtenir, tout de suite, un avantage, nous avons réclamé, pour la France, une sorte de privilège dans les versements de cette année, sans songer qu'une fois ce privilège obtenu, nous n'aurions plus la même autorité pour demander, dans notre intérêt permanent, des garanties et des gages. En procédant ainsi, nous nous exposions naturellement à ce qu'on nous répondît : « Du moment où vous allez être payés, en nature ou en espèces, que vous importe que le contrôle à installer en Allemagne soit plus strict et plus sévère? Attendez, nous verrons plus tard. Pour le moment, nous qui ne sommes pas payés, nous trouvons ce contrôle suf-

fisant. De quoi, dès lors, vous plaignez-vous ? »

Dans cette affaire comme dans celle de la conférence financière, nous avons eu, à tort ou à raison, la pénible sensation d'être à la remorque. C'est alors qu'un peu loin de nous, près du rivage, un chant de sirène s'est élevé au-dessus des flots et, autant qu'il était possible de discerner les paroles, c'était la promesse d'une alliance anglaise qui venait nous consoler de nos déboires. Qu'il y eût, depuis quelque temps, un peu de cette espérance flottant dans les airs, une interview de M. Briand dans le *Daily Mail* nous l'avait déjà révélé. Le président du Conseil est trop prudent et trop avisé pour solliciter publiquement une alliance qu'on ne lui offre pas, et lorsqu'il a exprimé son souhait de nouvel an, il savait, à n'en pas douter, que ses vœux trouveraient, de l'autre côté de la Manche, un écho sympathique. La foi dans une convention franco-anglaise explique même vraisemblablement les concessions que M. Briand a cru devoir faire aux vues du gouvernement britannique ; il a pesé le pour et le contre, et il s'est décidé pour l'alliance. Lorsque nous connaîtrons exactement l'ensemble des résolutions prises, nous vérifierons la pesée.

Au moment où j'écris cette chronique, je ne sais rien encore du pacte annoncé. Mais lorsqu'un de nos plus sûrs amis d'Angleterre, lord Derby,

et de grands journaux comme le *Morning Post*, ont commencé, il y a quelques mois, une vaillante campagne en faveur d'une alliance, j'ai eu l'occasion d'expliquer ici qu'à mon sens, avant de contracter cette union, d'ailleurs très désirable, il serait bon de procéder, comme en 1904, à une liquidation générale des difficultés pendantes, et j'ai eu la satisfaction de constater que cette opinion était alors partagée, non seulement par presque toute la presse française, mais par une grande partie de la presse britannique. Les circonstances n'ont pas changé. Le pacte qui nous sera proposé n'aura réellement de prix que dans la mesure où il mettra à l'unisson la politique des deux pays ; mais, si l'unisson n'est, à proprement parler, qu'un son unique, encore faut-il qu'il soit rendu par plusieurs voix ou par plusieurs instruments. Dans une alliance franco-anglaise, il est indispensable que la voix de la France puisse se faire entendre aussi librement que celle de l'Angleterre.

J'ai déjà montré que la promesse d'assistance militaire, qui nous avait été faite conjointement, en 1919, par l'Amérique et par la Grande-Bretagne, pour le cas d'une agression non provoquée, n'allait pas sans de graves inconvénients. Il n'en résultait pour nous aucune assurance, ni sur l'étendue, ni sur la rapidité de la coopéra-

tion promise; et comme, d'autre part, nous ne prenions nous-mêmes aucun engagement vis-à-vis de l'Angleterre, cette garantie sans réciprocité nous laissait la physionomie d'une nation protégée et semblait, par suite, autoriser la nation garante à exercer sur nos actes une surveillance indiscrète. Dans tout contrat nouveau, il conviendra d'éviter des clauses qui pourraient justifier les mêmes objections. Assurément, l'alliance, positive et officielle, de l'Angleterre nous serait très précieuse; elle nous donnerait, sur le continent, beaucoup de la sécurité qui nous manque; elle nous aiderait, par suite, à alléger nos charges militaires; elle nous permettrait de nous consacrer plus tranquillement aux travaux de la paix. Mais, pour que nous soyons tout à fait rassurés, il faudra que l'armée anglaise, ajoutée à la nôtre et à celle de la Belgique, soit en mesure de repousser, et même de prévenir, une agression allemande. Pourrons-nous désarmer, si l'Angleterre désarme et si l'Allemagne ne désarme pas?

S'il était vrai, du reste, qu'en retour de cette alliance, nous dussions nous engager à ne pas prolonger notre occupation des territoires rhénans, ou même à l'abréger, et si l'Angleterre ne s'obligeait pas formellement à assurer avec nous, au besoin par la prise de nouveaux gages, la

scrupuleuse application du traité, l'alliance ne serait plus qu'un trompe-l'œil. Si enfin elle se concluait, sans que l'accord se fût nettement établi, entre l'Angleterre et nous, sur l'attitude à observer devant la conférence financière et sur le règlement ultérieur de la dette allemande, elle aurait le grave inconvénient de nous lier les mains par avance, elle nous enchaînerait, résignés et impuissants, à la politique anglaise, et la France n'aurait plus, tôt ou tard, qu'à prendre le deuil de sa souveraineté. Espérons que les conventions préparées écarteront ces sombres présages, que l'alliance n'affaiblira aucune des deux nations au profit de l'autre, et qu'elle ravivera le traité de Versailles, au lieu de l'ensevelir.

Devenu président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, M. Raymond Poincaré a été amené à cesser sa collaboration à la Revue des Deux Mondes *à la fin du mois de janvier. Nous avons pensé qu'il était intéressant de compléter le tome IV de son* Histoire politique *par quelques-uns des articles importants parus à la même époque et dans lesquels l'éminent homme d'État a précisé son opinion sur le traité de paix et la brûlante et toujours actuelle question des réparations.*

LES ÉDITEURS.

LE TRAITÉ DE PAIX
ET SON APPLICATION
(SOUVENIRS ET DOCUMENTS) (1)

I

Il paraît que le peuple français est « nerveux » . C'est M. Lloyd George qui le dit, en nous faisant la grâce d'ajouter qu'il comprend cette nervosité et qu'après ce qui s'est passé, de mémoire d'homme, entre l'Allemagne et nous, nous avons quelques raisons de n'être pas très tranquilles sur l'avenir. Le premier ministre britannique excelle dans l'art d'administrer la douche galloise. Après le jet glacé, le jet tiède ; après la critique, l'éloge ; après la remontrance, le réconfort. Je crois cependant que, si M. Lloyd George avait le loisir de faire, en ce moment, une tournée dans les

(1) Lettres libres parues dans *le Temps*.

régions libérées, il s'abstiendrait de parler de notre *nervousness*. Il verrait partout de braves gens, aussi calmes que laborieux, occupés à rappeler la vie dans leur pays dévasté. Il constaterait que rien ne les détourne de leur travail et qu'ils ont autant de *self-possession* que les Anglais les plus flegmatiques. Même s'il passait, d'aventure, auprès d'eux, un personnage d'importance, comme un chef de gouvernement, ils ne se dérangeraient pas; les uns ne quitteraient pas leur truelle, les autres ne lâcheraient pas leur charrue; ils continueraient leur besogne sans se troubler, ni s'émouvoir. Ils ont conscience de remplir une tâche sacrée : ils reconstituent, à la sueur de leur front, ce que la guerre a décomposé.

J'ai tous les jours sous les yeux ce spectacle magnifique. Voici devant moi, de l'autre côté de la vallée, le camp des Romains, qui passait, en 1914, pour un de nos meilleurs forts d'arrêt et au pied duquel se pelotonnait la jolie ville de Saint-Mihiel. Les Allemands y ont pénétré par surprise après la bataille de la Marne et ils y sont restés jusqu'au mois de septembre 1918. De là, ils dominaient toute la région et bombardaient à loisir les cantonnements de nos troupes. Des tranchées serpentent encore sur les pentes du coteau et se détachent, en blanc calcaire, sur le vert roussi de la friche. A droite, ces squelettes

d'arbres qui se profilent sur l'horizon sont les restes du bois d'Ailly. Pendant quatre longues années, la forêt qui couronnait la hauteur a été le théâtre de sanglants combats quotidiens. Nous enlevions un jour à l'ennemi quelques mètres carrés d'un sol bouleversé; il nous les reprenait le lendemain; nous les lui arrachions de nouveau, et la mort poursuivait impitoyablement son œuvre. Ici, à l'entrée du col qui traverse les « Côtes de Meuse », et plus loin, près de ce qui fut le village de Marbotte, s'étendent de vastes cimetières militaires, qui témoignent des pertes douloureuses de nos armées. Partout, aussi loin que porte le regard, des ruines apparaissent dans la prairie, encore vide des riches troupeaux qui y paissaient autrefois. Les terres arables sont cependant déjà presque toutes cultivées; les habitants émigrés sont revenus peu à peu; des maisons se sont reconstruites; ce n'est pas encore le réveil dans la pleine clarté, mais ce n'est déjà plus le sommeil et la nuit. Non certes, le peuple qui a opéré ces transformations magiques n'est pas un peuple nerveux; c'est un peuple admirable de sang-froid, de persévérance et de raison.

Nulle part mieux qu'en ces lieux désolés, et parmi ces robustes paysans français, on ne peut lire, à tête reposée, et sans parti pris, le dernier

discours de M. Lloyd George aux Communes; et il faut bien avouer qu'après avoir médité, devant cette campagne qui cherche à renaître, les trois garanties de paix que nous offre le chef du cabinet britannique, on ne se sent pas tout à fait rassuré.

La première condition de notre sécurité, nous dit M. Lloyd George, c'est le désarmement de l'Allemagne; et aussitôt, nous avons l'illusion d'être d'accord avec lui. Mais pour lui, le désarmement est déjà terminé, ou il va l'être avant peu, et ce doit être assez pour nous tranquilliser. Il faut mettre fin, tout de suite, aux sanctions militaires et même envisager une évacuation, aussi rapide que possible, des territoires occupés, parce que la présence des troupes alliées a quelque chose de désagréable et d'humiliant pour l'Allemagne et entretient, dans le Reich, une animosité sourde contre les vainqueurs. Ainsi, c'est toujours le même mirage. M. Lloyd George aperçoit une Allemagne toute prête à nous être reconnaissante d'un acte de clémence et de générosité et n'attendant que le départ de notre armée du Rhin pour nous payer et désarmer.

Mais après, si elle ne paye pas, que ferons-nous? Renverrons-nous nos soldats sur les territoires que nous aurons abandonnés? Rétablirons-nous les sanctions auxquelles nous aurons renoncé? C'est alors qu'on devra crier : « Debout

les classes ! » dans tous les pays alliés, et il sera, sans doute, un peu tard.

Et si, après avoir désarmé, l'Allemagne recommence à s'armer, que ferons-nous encore? Vain épouvantail, nous dit M. Lloyd George. Pour la marine, l'Angleterre n'a rien à craindre. On ne construit pas un grand bateau *a big ship*, sans que le monde s'en doute. Même pour les submersibles, il est facile d'être renseigné. Avant la guerre, les Alliés connaissaient, unités par unités, toute la flotte allemande. La France saura, tout aussi sûrement, à quoi s'en tenir sur l'armée de terre. On ne fabrique pas des canons dans des caves. Il y a, il est vrai, des officiers français qui sont allés en mission en Allemagne, qui même s'y trouvent encore, et qui prétendent que certaines usines pourraient très rapidement, et en secret, transformer des avions de commerce en avions de bombardement, produire des canons en série, et livrer des obus par centaines de mille. Il y a d'autres officiers qui affirment que, dans les laboratoires allemands, quelques-uns des quatre-vingt-treize s'adonnent à de fiévreuses recherches de gaz toxiques et de substances explosives. Chimères, dit M. Lloyd George; si tout cela était, l'univers entier le saurait. Les mystères ne sont plus de notre âge; de même que la diplomatie, les canons se font sur la place publique.

Mais supposons que l'optimisme de M. Lloyd George ait raison contre notre défiance et que nous soyons sûrs, lorsque l'Allemagne réarmera, d'en lire la nouvelle dans les journaux. Que se passera-t-il, lorsque nous l'apprendrons? Quelle certitude aurons-nous que nos alliés nous aideront à arrêter ces fabrications de guerre? Est-ce au premier avion ou au millième qu'ils interviendront? Est-ce au premier canon ou au dernier qu'ils se fâcheront? Là-dessus, M. Lloyd George n'a pas un mot pour nous rassurer. Que vaut, dès lors, sa garantie numéro un?

C'est devant un cimetière où reposent de pauvres cultivateurs lâchement fusillés par les Allemands que je songe au numéro deux, et je me demande si M. Lloyd George a pu énoncer sérieusement sa seconde proposition. Ce qui nous assurerait pour longtemps contre un retour offensif de l'Allemagne, ce serait le souvenir qu'elle ne peut manquer de garder de la ruine que lui a infligée la guerre. Quel sujet de rêverie pour un promeneur solitaire! La ruine de l'Allemagne! Parce que ses finances publiques sont obérées, parce que sa monnaie est dépréciée, son industrie est-elle morte, ses sociétés ont-elles cessé de distribuer des dividendes, ses particuliers sont-ils dans la misère? Et depuis quand a-t-on vu que le

mauvais état de son budget empêche une puissance guerrière d'allumer un incendie? En 1914, les finances de l'Autriche-Hongrie étaient effroyablement obérées et cette situation critique a plus contribué à pousser la monarchie qu'à la retenir. Je suis ici tout près de la frontière, et je ne sais que trop que le malheur s'est abattu de ce côté, et non de l'autre. Nous n'avions pas besoin, nous, de toutes ces tristesses pour être pacifiques, mais l'Allemagne, qui ne les a pas connues, ne sera vraisemblablement pas assagie par nos épreuves.

Reste le numéro trois, qui, je dois le confesser, lu et relu dans ce pays de bon sens et de simplicité, m'a paru obscur et un peu alambiqué. Notre troisième garantie est, déclare M. Lloyd George, la connaissance que la nation, quelle qu'elle soit, qui provoque une guerre, attire sur elle, de gaieté de cœur *(wantonly)*, le monde tout entier. Et ne dites pas à M. Lloyd George que le monde tout entier *(the whole world)* se remue parfois un peu lentement, car l'étincelant premier ministre a réponse à tout, et il se flatte d'apaiser nos inquiétudes par une remarque philosophique : qu'importe qu'au début l'ennemi remporte un succès? « Plus grand est ce succès initial, plus grand, à la fin, sera le désastre qui

tombera sur l'agresseur. *In the end, the greater the initial success, the greater the disastre that will fall upon the aggressor).* » Cette fois, nous voilà complètement rassurés et, qui mieux est, surabondamment consolés. Mes chers amis lorrains, comment redouteriez-vous un retour offensif de l'Allemagne? Elle a incendié vos maisons, empoisonné vos puits, ravagé vos champs; elle sait bien que, si elle s'avisait de recommencer, les autres peuples ne la laisseraient pas faire!... Sans doute, sans doute, mais, en 1870, n'ont-ils pas laissé faire? Et en 1914, si l'Allemagne n'avait pas violé la neutralité belge, l'Angleterre se serait-elle décidée à agir? Et n'a-t-il pas fallu l'affaire du *Lusitania* pour ouvrir les yeux à l'Amérique? Qui nous dit que l'Allemagne, sachant que l'Amérique n'a pas ratifié le pacte d'assistance militaire signé du président Wilson, et que M. Lloyd George n'a pas cherché à faire approuver par les Communes celui qu'il avait lui-même rédigé, qui nous dit que l'Allemagne ne sera pas entraînée, quelques jours, à tenter, de nouveau, la surprise qui ne lui a pas réussi? Et serons-nous alors condamnés à lui souhaiter un grand succès initial, pour être plus sûrs qu'ensuite un plus grand désastre s'abattra sur elle? Mais, en attendant la fin, vaillante et malheureuse France, c'est encore toi qui saigneras.

II

Le *Daily Telegraph*, auquel est souvent échue la bonne fortune de recevoir les confidences soit de M. Lloyd George, soit du Foreign Office, m'a reproché ces jours-ci, en termes d'ailleurs fort aimables, d'avoir mal interprété sur deux points, dans ma dernière lettre au *Temps*, la pensée du premier ministre britannique. J'avais dit que, si l'on écoutait M. Lloyd George, il faudrait mettre fin, tout de suite, aux sanctions militaires et même envisager une évacuation, aussi rapide que possible, des territoires occupés. J'avais ajouté que nous serions moins vivement préoccupés des garanties de la paix si l'Amérique avait ratifié le pacte d'assistance militaire signé du président Wilson et si le cabinet de Londres avait lui-même demandé aux Communes de faire entrer en vigueur l'engagement correspondant qui avait été pris au nom de l'Angleterre. Le *Daily Telegraph* me répond que je me trompe, que M. Lloyd George, tout en voulant renoncer aux sanctions sur la rive droite du Rhin, ne songe pas à abandonner

la rive gauche et que, d'autre part, le gouvernement anglais a, dès l'été de 1919, fait approuver par les Communes le pacte d'assistance, que seule l'abstention de l'Amérique a condamné ensuite à rester lettre morte.

Le *Daily Telegraph* s'est mépris sur le sens de mes observations et je le remercie de m'offrir l'occasion de les préciser. Je sais très bien que M. Lloyd George ne nous pousse pas dès aujourd'hui à évacuer immédiatement toute la rive gauche, mais, dans son dernier discours aux Communes, il a développé cette idée que la présence des troupes alliées avait quelque chose de désagréable et d'humiliant pour l'Allemagne et entretenait, dans le Reich, une animosité sourde contre les vainqueurs. Cette manière de raisonner est suffisamment révélatrice d'un état d'esprit contre lequel la France a eu à lutter depuis l'armistice et dont je vais donner, puisqu'il le faut, quelques preuves significatives. Je sais très bien également que M. Lloyd George a fait approuver par les Communes un pacte d'assistance subordonné au consentement de l'Amérique. Mais l'Amérique n'ayant ratifié ni l'engagement de M. Wilson, ni le traité de Versailles, M. Lloyd George, qui nous avait refusé les garanties que nous réclamions et qui avait insisté auprès de M. Clemenceau pour une courte durée de l'occu-

pation, n'a fait aucun effort auprès des Communes pour nous garantir, en cas d'agression, le concours particulier de l'Angleterre. Si bien que de toutes les belles espérances que les Alliés avaient données à la France, il n'est resté que du vent. Voilà ce que j'ai voulu dire; voilà ce que j'ai le regret de confirmer.

On sait que, le 10 janvier 1919, le maréchal Foch avait rédigé un remarquable mémoire où il exposait que l'occupation militaire de la ligne du Rhin était indispensable, dans l'avenir, à la sécurité de la France. Cette question capitale n'avait malheureusement pas été réglée par le « conseil des dix » pendant le premier séjour de M. Wilson en Europe. Le jour où le président des États-Unis revint à Paris, le 14 mars, je l'attendais, un peu après midi, sur le quai de la gare des Invalides, et je causais avec M. Clemenceau. Le président du Conseil ne me cacha point qu'il était surpris et inquiet de l'attitude de M. Lloyd George. « Maintenant que nous allons désarmer l'Allemagne, lui avait dit deux ou trois jours auparavant le Premier britannique, vous n'avez plus besoin de troupes sur le Rhin. » M. Clemenceau avait protesté et m'avait déclaré qu'il ne céderait point à la pression de M. Lloyd George. Je l'en avais vivement approuvé.

Trois jours plus tard, le 17, M. Clemenceau et M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, étaient venus me trouver dans la matinée et m'avaient appris un coup de théâtre, qui s'était produit, dès le 14, quelques heures à peine après l'arrivée de M. Wilson. Le président des États-Unis et M. Lloyd George s'étaient mis d'accord pour nous refuser l'occupation de la rive gauche. D'après ce que croyait M. Clemenceau, ce refus était absolu et définitif. « Les Alliés, me dit-il, consentiront peut-être à une occupation très courte, comme garantie provisoire de notre créance, mais c'est tout. En revanche, ils m'ont offert très amicalement, et sous la forme la plus solennelle, le concours des États-Unis et de l'Angleterre en cas d'agression de l'Allemagne. » Je répondis à M. Clemenceau qu'à mon avis cette offre, si avantageuse qu'elle fût, ne pouvait suppléer aux garanties militaires que nous donnait la présence des troupes alliées sur le Rhin. « Je suis entièrement de votre sentiment, m'assura-t-il, mais je me heurte à un parti pris, et pour tâcher, du moins, d'obtenir le maximum, j'ai préparé une note que je destine aux Alliés et que je vous serais obligé de lire. » La note qu'il me communiqua commençait par résumer la proposition française de l'occupation militaire du Rhin et reprenait, à ce sujet, toute l'argumentation du

maréchal Foch. Elle continuait par un examen détaillé de la suggestion présentée le 14 mars par les États-Unis et l'Angleterre.

Le gouvernement français, était-il dit, apprécie pleinement la haute valeur d'une telle garantie, qui apporterait une importante modification à la situation internationale, et il est tout disposé à l'accueillir, mais il signale que cette garantie, pour être efficace, a besoin d'être complétée et précisée... Pour que nous puissions envisager l'abandon de la première garantie, d'ordre matériel et fondée sur l'espace (l'occupation), il faut que la seconde garantie, fondée sur le temps, c'est-à-dire sur l'aide rapide de nos alliés, ne prête à aucune incertitude, et aussi qu'elle soit complétée par quelques autres sûretés, empruntées au premier système. Il n'est pas, en effet, possible à la France, en pareille matière, de renoncer pour des espérances à une sécurité positive.

La note se terminait par l'indication des clauses que le gouvernement français jugeait nécessaires : assistance militaire réalisée sans délai en cas d'agression ; fixation dans le traité de paix des dates auxquelles devraient être évacués les territoires occupés ; interdiction permanente pour l'Allemagne d'entretenir des forces militaires sur la rive gauche et dans une zone de cinquante kilomètres à l'est du Rhin ; interdiction d'y conserver des forteresses, d'y faire des manœuvres,

d'y procéder à aucun recrutement, même par appel à des volontaires; droit pour les Alliés de s'assurer constamment, dans l'avenir, que cette prohibition serait respectée; assimilation à un acte d'agression contre la France, de toute attaque contre la Belgique, et même d'une simple entrée de troupes allemandes dans la zone interdite; liberté pour la France de réoccuper immédiatement la ligne du Rhin, dans le cas où la commission d'inspection constaterait la violation d'une clause militaire, aérienne ou navale; enfin, reconnaissance à la France de la frontière de 1814 et du droit d'occuper, sans annexion, la partie du bassin de la Sarre non comprise à l'intérieur de cette frontière.

Après avoir lu attentivement la note que m'avait laissée M. Clemenceau, j'écrivis le jour même au président du Conseil qu'il me paraissait dangereux de fixer, dans le traité, une date d'évacuation antérieure à l'expiration de la dette allemande. « Ne serait-ce pas, disais-je, réserver à l'avenir un problème terrible? Comment la France fera-t-elle le jour où l'Allemagne ne voudra plus payer, si la date prévue pour l'évacuation est déjà arrivée? » Le lendemain 18, j'exposai la même thèse à M. Pichon, qui était venu me voir, et je lui indiquai que M. Deschanel, que j'avais

reçu au moment où j'écrivais à M. Clemenceau, était entièrement de mon opinion.

Quelques jours après, le 24 mars, le conseil des dix disparaissait et était remplacé par le conseil des quatre, substitution qui n'était pas très heureuse pour la France. Désormais, M. Clemenceau allait avoir à batailler avec MM. Lloyd George et Wilson, en présence du seul M. Orlando, et, à ce moment, les *big four* avaient encore à résoudre une multitude de problèmes formidables, dont dépendait le sort du monde.

Après m'être maintes fois entretenu avec les présidents des deux Chambres, avec le maréchal Foch, avec le maréchal Pétain, je ne me lassai point de rappeler, tantôt verbalement, tantôt par écrit, à MM. Clemenceau et Pichon, les inquiétudes que je leur avais exprimées et qui allaient grandissant. De son côté, le maréchal Foch avait rédigé, le 31 mars, une nouvelle note qu'il avait été autorisé à développer lui-même devant le Conseil suprême. Mais, le 15 avril, avant que le gouvernement français eût pu obtenir gain de cause, le président Wilson avait annoncé à la presse que les Allemands allaient être convoqués à Versailles pour le 25 Précipitation singulière qui nous exposait à voir arriver la délégation allemande à une heure où une question d'importance vitale pour la France était encore en sus-

pens. C'est seulement le même jour que M. Clemenceau réussit à enlever le consentement des Alliés à une occupation de quinze ans. Il m'en informa par téléphone, et je lui écrivis de nouveau que cette solution bâtarde me semblait très insuffisante. Après quelques jours de négociations nouvelles, M. Clemenceau revint me voir le 22 ; il me dit que les Alliés s'obstinaient dans leur refus et il me remit, tant à propos des promesses d'assistance militaire qu'au sujet de l'occupation temporaire, des projets sur lesquels je lui envoyai, le lendemain matin, par porteur, une note critique très détaillée. Quelques heures après, M. Clemenceau m'apporta une contre-proposition rédigée, me dit-il, sur ses indications, par M. Tardieu et qui était ainsi conçue : « Le délai de quinze ans (fixé pour la durée de l'occupation) commencera à courir à dater de la mise en vigueur d'accords entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, en vue d'une garantie contre une agression non provoquée de l'Allemagne. »

Il demeurera à jamais regrettable que cette disposition n'ait pas été adoptée. Si elle l'avait été, il aurait peu importé que le pacte d'assistance ne fût pas ratifié par l'Amérique et par l'Angleterre ; faute d'une selle, nous eussions, du moins, gardé l'autre; tandis qu'aujour-

d'hui, nous restons, hélas! entre les deux.

Le vendredi 25 avril, le maréchal Foch était entendu par le conseil des ministres, et y soutenait avec force son opinion, que je reprenais, à mon tour, après son départ. Trois jours après, le 28, M. Clemenceau m'ayant répété qu'il ne pensait plus pouvoir faire utilement un effort nouveau, je lui proposai de lui écrire une lettre qu'il communiquerait à M. Wilson et à M. Lloyd George et dans laquelle je m'efforcerais de démontrer la nécessité d'un gage territorial jusqu'à règlement complet de la dette allemande. M Clemenceau accepta, et je lui adressai aussitôt la lettre que voici :

Paris, 28 avril 1919.

Mon cher Président,

Avant que des décisions définitives soient prises, je ne crois pas inutile de résumer les observations que me suggèrent les projets préparés et dont je vous ai donné connaissance à plusieurs reprises. Vous serez ainsi à même de communiquer, si vous le jugez possible, mon opinion aux gouvernements alliés et associés.

La créance que les puissances alliées et associées auront à exercer contre l'Allemagne ne pourra être définitivement chiffrée qu'après les évaluations auxquelles devra procéder la commission instituée par les préliminaires de paix. Mais, dès maintenant, il paraît résulter des travaux des délégations que le payement s'échelon-

nera vraisemblablement sur une trentaine, au moins, d'annuités. Il serait juste et logique que l'occupation militaire de la rive gauche du Rhin et des têtes de ponts durât le même temps.

On peut, en premier lieu, invoquer en faveur de cette occupation les graves considérations exposées par le maréchal Foch dans les deux mémoires dont il a été donné connaissance aux gouvernements alliés et associés. Le maréchal estime, d'accord avec les autorités militaires, que le Rhin est la seule barrière qui assure vraiment, en cas de nouvelle attaque allemande, la défense commune de l'Angleterre, de la Belgique et de la France. Il y a donc intérêt à ne pas abandonner cette barrière avant que l'Allemagne ait exécuté toutes les conditions du traité de paix.

Il y a, en outre, quelque chose de tout à fait anormal à se dépouiller d'un gage avant que la créance gagée ait été complètement payée.

Du moment où l'occupation doit cesser au cas de payement anticipé, la contre-partie légitime de cette clause est que l'occupation se prolonge, en tout cas, jusqu'au versement du solde de la créance.

Après la guerre de 1870, les Allemands ont occupé plusieurs provinces françaises jusqu'à ce qu'ils eussent touché le dernier centime de l'indemnité imposée à la France, et M. Thiers n'a réussi à libérer le territoire qu'en acquittant par anticipation les milliards exigés par le vainqueur.

L'occupation à titre de garantie d'une créance représentant la réparation des dommages de guerre n'a rien

de contraire aux principes proclamés par M. le président Wilson et reconnus par les Alliés. Elle n'a, bien entendu, aucun rapport avec une annexion. Elle ne touche pas à la souveraineté nationale de la nation vaincue; elle n'impose pas aux populations un changement de patrie; elle est, par définition même, temporaire et subordonnée à la durée de la créance qu'elle garantit; elle ne constitue qu'une sûreté, un moyen pour le créancier d'être payé sans recourir à la force.

Il est impossible de comprendre comment cette occupation pourrait être plus courte que le montant des annuités de payement. Le chiffre de quinze ans est tout à fait arbitraire, et il n'est pas moins arbitraire de prévoir, pendant ces quinze ans, trois échelons successifs d'évacuation, alors qu'au terme des quinze ans la France et ses alliés resteront encore créanciers de l'Allemagne.

On répond qu'une fois l'occupation terminée, elle pourra être reprise au cas de non-payement. Cette faculté de réoccupation peut paraître séduisante aujourd'hui sur le papier. Elle est pleine d'inconvénients et de périls.

Transportons-nous par la pensée à seize ou dix-sept ans d'ici. L'Allemagne a régulièrement payé pendant quinze ans. Nous avons évacué toute la rive gauche du Rhin. Nous sommes rentrés en deçà des frontières politiques qui ne présentent aucune solidité militaire. Supposons l'Allemagne en proie de nouveau à l'impérialisme. Supposons-la seulement de mauvaise foi. Elle suspend ses payements. Nous sommes forcés de réoc-

cuper. Nous donnons les ordres en conséquence. Qui nous assure que nous pourrons les faire exécuter sans difficulté ?

D'abord, l'Allemagne ne manquera pas, avec ses procédés ordinaires de propagande, de dénaturer les faits et de prétendre que nous sommes les agresseurs, et comme, en réalité, ce sont nos troupes qui rentreront sur le territoire allemand, nous passerons aisément, en effet, pour des envahisseurs.

Et puis, serons-nous sûrs de trouver la rive gauche sans troupes allemandes? On dit que l'Allemagne se sera engagée à n'avoir ni troupes ni forteresses sur la rive gauche et dans une zone de cinquante kilomètres à l'est du Rhin. Mais le traité ne prévoit aucun contrôle permanent des effectifs et de l'armement, pas plus sur la rive gauche que dans le reste de l'Allemagne. La clause qui stipule que la Société des nations pourra ordonner des investigations risque, faute de ce contrôle permanent, d'être tout à fait illusoire. Rien ne peut donc nous garantir qu'après l'expiration des quinze ans et l'évacuation de la rive gauche, les Allemands ne glisseront pas peu à peu des troupes dans cette région. A supposer qu'ils ne le fassent pas d'avance, comment les empêcherons-nous de le faire le jour où nous voudrons réoccuper faute de payement?

Il leur sera facile alors de sauter dans une nuit sur le Rhin et de s'emparer, bien avant nous, de cette frontière naturelle et militaire.

La faculté de réoccupation ne saurait donc, à aucun point de vue, remplacer l'occupation.

On objecte que l'occupation prolongée sera une lourde charge militaire. Le maréchal Foch estime, au contraire, que la défense du Rhin exigera moins de forces que la défense de notre frontière politique, et personne assurément n'a, dans cette question, plus de compétence que lui. Au surplus, il ne s'agit pas, pour le moment, de nous obliger à occuper ; il s'agit d'obliger l'Allemagne à accepter cette obligation. Les Alliés seront toujours libres d'y renoncer s'ils le jugent à propos.

On objecte aussi qu'en se prolongeant, l'occupation pourra envenimer les rapports des troupes et des populations et provoquer des conflits. Si l'objection était fondée, elle vaudrait aussi bien contre une occupation de quinze ans que contre une occupation garantissant une créance. Elle vaudrait même mieux contre la première que contre la seconde, car la première, ayant un terme arbitraire, ne semble pas avoir d'objet clairement déterminé ; tandis que la seconde, constituant une garantie de payement, est facile à comprendre par tout le monde, et notamment par les populations du pays occupé. Mais il faut ajouter, d'une part, que ces populations sont parmi les plus sociables de l'Allemagne et qu'elles n'ont jamais eu contre les Alliés les sentiments d'hostilité dont sont animés les habitants de la Prusse ; d'autre part, que les troupes françaises, après la paix signée, auront assez de tact pour ne plus traiter ces populations en ennemies. S'il y avait des malentendus à craindre, ce serait plutôt dans les premières années, à cause des souvenirs de la guerre; mais, à mesure que le temps passera, les relations entre les armées d'oc-

cupation et les habitants ne pourront que s'améliorer.

En un mot, tout milite en faveur d'une occupation qui soit le corollaire et le gage de la créance. Celle-là doit cesser lorsque celle-ci s'éteindra. Ni plus tôt ni plus tard.

Nul n'apprécie à un plus haut prix que moi les offres d'alliance que M. le président des États-Unis et M. le premier ministre de Grande-Bretagne ont généreusement faites à la France. Ce sera une grande et belle chose que l'association durable de nos trois nations dans la défense du droit et de la liberté. Mais la précieuse assistance que nos amis nous donneront en cas d'agression germanique ne pourra malheureusement jamais être instantanée. Elle ne portera pas, d'autre part, directement sur la garantie de la créance. Elle ne remplacera donc pas l'occupation.

J'ai pleine confiance que les gouvernements alliés et associés se rendront compte de cette situation et qu'ils voudront donner à la France, qui a tant souffert, la seule sûreté qui, à mes yeux, puisse garantir efficacement le payement de notre créance.

Croyez, mon cher Président, à mes sentiments bien dévoués.

Raymond Poincaré.

M. Clemenceau communiqua cette lettre à MM. Wilson et Lloyd George, qui la gardèrent plusieurs jours et qui répondirent, celui-ci le 6 mai, celui-là le 9, par un refus courtois, mais

catégorique. Je traduis aussi exactement que je le puis la réponse de M. Lloyd George :

6 mai 1919.

MON CHER PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Je vous suis très obligé de m'avoir communiqué une partie de la lettre que vous a adressée le président de la République française au sujet des clauses proposées dans le projet du traité de paix, pour l'occupation des têtes de ponts du Rhin et des territoires de la rive gauche, et à laquelle vous m'avez pressé de donner ma plus sérieuse attention. Je serais heureux si vous vouliez bien informer le président que les représentants britanniques ont délibéré très soigneusement sur cette question à deux reprises, d'abord avant de recevoir cette lettre et de nouveau après. Ils ont donné le plus de poids possible aux arguments qui sont si puissamment présentés dans la lettre du président en faveur du maintien de l'occupation alliée jusqu'à ce qu'aient été remplies les obligations du traité. Ils ont décidé, toutefois, qu'ils ne pouvaient consentir à incorporer dans le traité de paix une stipulation de cette sorte. Ils ont senti que contraindre l'Allemagne à accepter une occupation alliée du Rhin et des provinces rhénanes pour une période indéterminée, qui presque certainement ne pourrait pas être inférieure à trente ans, serait probablement une sérieuse provocation à renouveler la tension et même la guerre en Europe. Ils ont jugé essentiel de faire comprendre clairement au peuple allemand que, pourvu qu'il ne s'en-

gageât pas de nouveau dans la voie de l'ambition militariste, la durée de l'occupation de ces territoires serait limitée et que le terme arriverait dans un temps raisonnable. D'autre part, ils ont pensé que les obligations relatives à l'occupation, telle qu'ils l'avaient acceptée, étaient le maximum de ce qu'il était possible de demander au Parlement britannique. Voudriez-vous, par conséquent, être assez aimable pour informer le président de la République française que, malgré le fort et pressant raisonnement de sa lettre, les représentants britanniques sont dans l'impossibilite d'accueillir aucun changement dans les stipulations du traité, telles qu'elles sont déjà préparées?

Toujours sincèrement,

David Lloyd George.

M. Lloyd George trouvait même qu'il avait trop cédé, dans le projet de traité, aux partisans de l'occupation, et le 13 juin suivant, il rouvrait la question en demandant à M. Clemenceau d'adhérer à une formule que j'ai connue trois jours plus tard par M. Loucheur : « Si à une date plus rapprochée (que les quinze ans), l'Allemagne a fourni, pour assurer l'exécution de ses engagements, des preuves de bonne volonté et des garanties satisfaisantes, les puissances alliées et associées intéressées seront prêtes à se mettre d'accord pour fixer à une date plus rapprochée le terme de la période d'occupation. » C'était

donc bien toujours chez M. Lloyd George, comme je le disais dans ma précédente lettre au *Temps*, la même obsession : raccourcir la durée de l'occupation. La politique qu'il suit aujourd'hui ne diffère pas de la politique qu'il suivait alors. Mais alors M. Wilson et lui, pour nous arracher des concessions, nous promettaient que nous serions aidés en cas d'agression ; et aujourd'hui, cette promesse s'est envolée comme un simple chiffon de papier. N'avons-nous pas, dès lors, quelques droits de soutenir que le consentement de la France à la réduction de la durée de l'occupation a été vicié et de réclamer des garanties nouvelles ?

III

Dès qu'on prononce le nom du traité de Versailles, M. Tardieu répond avec une belle crânerie : « Présent! » Cet empressement fait honneur à son amour paternel et à sa ténacité. Déjà, dans un livre composé avec beaucoup de talent, le brillant député de Seine-et-Oise a écrit une apologie du traité que nous avons tous lue avec un vif intérêt. Aujourd'hui, bien qu'il soit entièrement d'accord avec moi sur les points essentiels de ma réponse au *Daily Telegraph*, M. Tardieu s'est cru obligé de « compléter » mon récit. J'aurais pu, de même, « compléter » son livre. Mais je ne trouve pas l'heure très favorable à ces compléments. Quand la paix sera vraiment rétablie et consolidée, nous verrons. Pour le moment, nous avons assez de difficultés devant nous, pour éviter tout ce qui nous pourrait empêcher de faire front.

Je reconnais, d'ailleurs, volontiers que, suivant la piquante expression de M. Tardieu, je n'ai eu, sur les négociations qui ont précédé le traité

de Versailles, que « des renseignements de seconde main ». M. Tardieu, qui n'était pas alors ministre, qui était simple délégué, comme M. Jules Cambon, et qui agissait, par conséquent, sous la responsabilité constitutionnelle de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, était aux premières loges. Le président de la République n'avait qu'un strapontin au parterre. Il est vrai qu'on lit en tête du traité : « Les Hautes Parties contractantes représentées comme il suit : le président de la République française, par M. Georges Clemenceau, président du Conseil, ministre de la Guerre; M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères; M. Louis-Lucien Klotz, ministre des Finances; M. André Tardieu, commissaire général aux affaires de guerre franco-américaines; M. Jules Cambon, ambassadeur de France. » Mais chacun sait, n'est-ce pas? que le président de la République étant, comme le remarque M. Tardieu, irresponsable, est considéré comme un roi constitutionnel ou comme un symbole, et il doit s'estimer heureux quand les renseignements qui lui arrivent ne sont pas de troisième ou de quatrième main. Cependant, je ne me suis aventuré à reproduire, dans ma lettre libre de dimanche, que les informations qui m'étaient apportées directement par le président du Conseil et par le ministre des Affaires étran-

gères ; et je ne fais pas à ces « secondes mains » l'injure de croire qu'elles m'aient fourni des indications inexactes. Je n'ai nullement la prétention de détenir seul cette pointe subtile qu'est, selon Pascal, la vérité, mais j'ai, du moins, l'habitude de n'avancer que ce dont je me crois sûr.

Cela dit, je me fais un plaisir de suivre, ligne par ligne, le « complément » de M. Tardieu.

1° M. Tardieu commence par écrire que ma lettre pourrait laisser supposer que c'est le maréchal Foch seul qui, dans ses notes des 10 janvier et 31 mars 1919, a réclamé l'occupation de la rive gauche du Rhin jusqu'à extinction de la dette allemande ; et il rappelle le remarquable mémoire rédigé, le 12 février 1919, par la délégation française. Je me suis volontairement abstenu de mettre en opposition les uns avec les autres les représentants de la France ; et j'ai, tout le long de ma lettre, mis en lumière les intentions et les efforts de la délégation française. Je n'ai aucun désir de préciser aujourd'hui les rôles respectifs de ceux qui ont alors cherché à nous faire une paix meilleure. Je n'ai dit et ne veux dire ici que ce que je crois indispensable pour déterminer exactement la position actuelle de la France et de ses alliés.

2° Je ne puis que féliciter vivement M. Tardieu de la note qu'il a rédigée le 12 mars au nom

du gouvernement français. Si elle m'avait été communiquée en même temps qu'aux Alliés, je me serais hâté de l'en complimenter.

3° M. Tardieu affirme que, dans la note du 17 mars, le gouvernement français avait refusé de substituer la promesse d'assistance des Alliés à une occupation militaire, et que M. Clemenceau avait réclamé, en plus des traités de garantie, « une occupation corrélative à la durée d'acquittement de la dette allemande » . J'aurais, d'après M. Tardieu, commis une erreur dans mon analyse du document du 17 mars, dont le texte, dit-il, contenait cette clause :

La date et les conditions d'évacuation des têtes de pont de la rive droite et des territoires de la rive gauche du Rhin seraient fixées par le traité de paix en fonction des garanties à prendre pour l'exécution des clauses financières.

A peine est-il besoin de remarquer que cette formule vague ne signifiait pas clairement, comme le croit M. Tardieu, que l'occupation durerait jusqu'à payement intégral de la créance. Pourquoi ne pas appeler un chat un chat? Mais il y a mieux, et puisque M. Tardieu, un peu imprudemment, me reproche une erreur, je précise. Le texte que M. Clemenceau m'a apporté le 17, et qu'il m'a prié d'examiner, portait :

La date et les conditions de l'évacuation des têtes de pont de la rive droite et des territoires de la rive gauche du Rhin seraient fixées par le traité de paix (en fonction des garanties à prendre pour l'exécution *au moins partielle* des causes financières).

Voilà quelle était la première rédaction. Elle était, on en conviendra, fort différente de celle que M. Tardieu a cru devoir citer, et elle ne laissa pas de me paraître dangereuse. Aussi bien est-ce ce texte malencontreux qui m'a déterminé à écrire le 17 mars à M. Clemenceau la lettre à laquelle je n'ai fait dimanche qu'une brève allusion, et qui était ainsi conçue :

17 mars 1919.

MON CHER PRÉSIDENT,

J'ai relu le projet à tête reposée. Je me demande s'il n'y a pas un grave inconvénient à fixer, dans le traité de paix, la date de la fin de l'occupation, à moins que cette date ne coïncide avec l'expiration de l'annuité due par l'Allemagne. Ne vaudrait-il pas mieux lier expressément les deux questions d'occupation et d'indemnité, en supprimant, d'autre part, l'idée de l'exécution partielle comme je vous l'indiquais ce matin? Fixer le terme de l'occupation dans le traité de paix, ne serait-ce pas réserver à l'avenir un problème terrible? Comment la France fera-t-elle le jour où l'Allemagne ne voudra plus payer, si la date prévue pour l'évacua-

tion est arrivée? Ne se trouvera-t-elle pas désarmée?

Croyez, etc.

R. Poincaré.

On reconnaîtra que ce n'est pas moi qui ai commis une erreur dans ma lettre de dimanche. Je m'étais simplement abstenu de reproduire le texte qui m'avait été communiqué par le gouvernement. J'avais préféré n'en donner qu'une analyse bienveillante. Je m'excuse d'avoir été forcé de préciser.

4° M. Tardieu affirme qu'après la communication de la note du 17 mars, les Alliés persistèrent jusqu'au 20 avril dans leur opposition à toute occupation de la rive gauche; et il ajoute : « C'est seulement ce jour-là (le 20 avril), et non le 15, comme l'indique M. Poincaré, que M. Clemenceau obtint l'adhésion de M. Wilson à une occupation de quinze ans prolongeable. »

Si j'avais commis la nouvelle petite erreur que prétend encore relever M. Tardieu, je serais certainement bien excusable; je n'aurais qu'à m'en prendre aux « secondes mains ». Mais, cette fois encore, je suis certain de ne pas m'être trompé. Mes souvenirs sont très précis, et ils sont, du reste, confirmés par des notes qui ne peuvent laisser prise à aucun doute. M. Clemenceau est venu me voir dans la journée du 15, et il m'a dit

qu'il ne comptait malheureusement pas obtenir plus de cinq ans d'occupation pour Cologne, plus de dix ans pour Coblentz et plus de quinze ans pour Mayence. Le même jour, à sept heures du soir, il m'a téléphoné : « Je m'empresse de vous annoncer que j'ai obtenu les quinze ans ; je considère maintenant que la paix est faite. » Dès le matin du 16, j'ai fait porter à M. Clemenceau une lettre où je lui disais : « Je reste très inquiet de ce qui se passera dans quinze ans, si nous ne sommes pas payés, et si nous avons abandonné tout gage territorial. Comment jouera alors l'alliance qui doit nous servir de garantie? »

5° M. Tardieu rappelle que, pendant sept jours à partir du 22 avril, M. Clemenceau a bataillé avec MM. Wilson et Lloyd George pour obtenir « un paragraphe additionnel parant au risque de non-ratification des traités de garantie militaire ». C'est ce que j'avais dit moi-même, et j'avais ajouté qu'il était fort regrettable que la proposition rédigée, le 23 avril, par M. Tardieu, n'eût pas été adoptée. J'ignore comment et pourquoi elle a été repoussée. Mais, puisque M. Tardieu a cru devoir revenir sur cette phase des négociations, il me sera permis, pour mieux en préciser le point de départ, de citer ici la note que j'ai envoyée le matin du 23 avril à M. Clemenceau, à propos des textes qu'il avait bien voulu me com-

muniquer la veille comme étant les projets français :

23 avril 1919.

TEXTES RELATIFS AUX ALLIANCES.

1° La note du président Wilson n'a que la valeur d'un engagement personnel et moral. Il faudrait au moins que cet engagement fût précis. Or, la note porte sur la coopération destinée à garantir la sécurité de la France, mais nullement sur le payement de la créance;

2° Dans le projet de traité avec l'Angleterre, si l'on vise, à l'article 1er, certaines clauses des préliminaires, il serait indispensable de citer comme constituant un acte d'hostilité ou comme faisant jouer l'alliance tout refus ou retard de payement. Pour éviter, du reste, le danger d'une énumération, qui risque d'être interprétée comme limitative, il conviendrait de dire que toute violation des conditions de paix par l'Allemagne, quelle qu'elle soit, mettra les alliances en jeu;

3° Dans le même projet, l'article 2 dit que la Grande-Bretagne s'engage à apporter son assistance à la France au cas où quelque mouvement non provoqué d'agression serait dirigé par l'Allemagne contre la France. Ce texte ainsi rédigé semble limiter l'assistance obligatoire au cas d'agression et exclure, par conséquent, l'engagement d'assistance pour le cas de non-payement. Une rectification paraît donc s'imposer;

4° Il n'est rien dit, ni du délai, ni de l'importance, ni des conditions de l'assistance promise : ce qui menace de la rendre tardive ou illusoire.

Engagements militaires imposés a l'Allemagne.

1° La rédaction des articles 1 et 2 est telle qu'il est défendu à l'Allemagne d'avoir des fortifications ou des troupes dans la zone de 50 kilomètres à l'est du Rhin, mais que cette défense ne paraît pas s'appliquer à la rive gauche. Une correction est nécessaire;

2° L'article 3 prévoit que le Conseil de la Ligue des nations pourra procéder à des investigations, mais dans la période où, aux termes de l'article 3 des traités d'alliance, la Société des nations ne constituera pas encore une garantie satisfaisante et où les alliances resteront en action, il serait bon que les Alliés eussent la même faculté de contrôle.

Occupation.

1° Il est tout à fait invraisemblable que l'Allemagne puisse se libérer dans un délai de quinze ans, si sa dette est fixée au montant des réparations nécessaires. Il paraît donc très dangereux de limiter l'occupation à cette durée de quinze ans, au lieu de conserver un gage territorial jusqu'à payement total, comme l'Allemagne l'a fait elle-même après 1870;

2° Dans l'article 3, les mots « occupation interalliée » seraient préférables aux mots « occupation internationale », sur lesquels pourraient équivoquer les Allemands;

3° La réoccupation risque de nous faire apparaître comme agresseurs; elle n'est pas sans péril; elle ne vaudra jamais le maintien de l'occupation jusqu'à paye-

ment total. En tout cas, il faudrait avoir soin d'ajouter : « L'Allemagne s'engage à ne s'opposer par aucun moyen à cette réoccupation et à donner des ordres pour qu'elle soit facilitée par toutes les autorités locales » ;

4° Il y a inconvénient moral, du point de vue anglais et français, à prévoir que l'Allemagne puisse avoir intégralement payé sa dette avant quinze ans : cela laisserait supposer que le chiffre de cette dette ne serait pas aussi élevé que les évaluations de nos experts permettent de le penser. Cet inconvénient serait évité si, sans fixer aucun délai, on prescrivait simplement l'occupation jusqu'à payement total.

Indépendance de l'Autriche.

1° Il serait préférable de ne pas employer dans un traité l'expression d'Autriche allemande et de dire : Autriche de langue allemande, ou simplement : Autriche ;

2° La reconnaissance de l'indépendance n'empêcherait sans doute pas l'Allemagne de s'incorporer ultérieurement l'Autriche, si elle amenait celle-ci à proposer elle-même cette incorporation. Il faudrait ajouter que l'Allemagne s'engage à ne pas incorporer l'Autriche.

Combinaison des divers traités.

Renoncer dans quinze ans à toute garantie territoriale, c'est un grave danger, puisque, d'une part, nous perdons ainsi tout gage pour le restant de notre créance et que, d'autre part, le maréchal Foch estime que la ligne du Rhin est la seule barrière militaire solide. Mais le danger serait plus terrible encore si nous abandon-

nions la garantie territoriale dans l'espoir d'alliances et si ces alliances n'étaient pas consacrées par les votes du Sénat américain et du Parlement britannique. Nous aurions ainsi lâché la proie pour l'ombre.

Il est donc indispensable, en tout cas, qu'aucun maximum ne soit fixé à la durée de l'occupation avant que les alliances soient définitivement conclues dans les formes légales et complétées par des accords militaires qui les rendent effectives.

La seule manière nette de tenir compte de cette nécessité est de ne fixer, dans le traité avec l'Allemagne, d'autre terme à l'occupation que l'exécution de toutes les conditions de paix et le payement de toutes les dettes et de convenir ensuite avec les Alliés, et avec les Alliés seuls, qu'après le vote des traités d'alliance et la mise au point des conventions militaires, on réduira, s'il y a lieu, d'un commun accord, l'occupation à un délai à déterminer.

Il est évident que, si l'on fixait dans les préliminaires de paix un terme de quinze ans, on ne pourrait plus reculer ce terme dans le traité de paix définitif.

Il n'est guère moins évident que, si les préliminaires ne contenaient aucun terme et se bornaient à annoncer que la durée serait fixée ultérieurement, les nations alliées auraient grand mal à imposer ensuite leur volonté, alors qu'elles auraient toutes démobilisé.

La prudence exige qu'on demande à l'Allemagne dans les préliminaires le délai le plus long qu'on puisse être amené à lui demander dans le traité de paix.

Peut-on se borner à insérer dans les préliminaires une

clause comme celle-ci : « La durée de l'occupation et les conditions de l'évacuation seront fixées par les nations alliées lorsque le montant de leur créance aura été définitivement arrêté par la commission compétente. L'Allemagne s'engage, dès maintenant, à accepter cette fixation? » Ce serait encore réserver à l'avenir bien des difficultés, même s'il était effectivement stipulé que la fixation dépendrait des Alliés seuls et que l'Allemagne s'engagerait, par avance, à l'accepter, quelle qu'elle fût.

C'est après avoir reçu cette note que M. Clemenceau m'a apporté, dans l'après-midi du 23, la formule que M. Tardieu avait, m'a-t-il dit, rédigée sur ses indications et qui, si elle eût été admise, aurait donné satisfaction à la principale de mes observations.

6° M. Tardieu indique qu'après sept jours de discussion, MM. Wilson et Lloyd George acceptèrent enfin la clause additionnelle suivante, qui figure, *in fine,* à l'article 429 du traité de paix et que j'ai, par suite, jugé fort inutile de reproduire dans ma lettre de dimanche :

Si à ce moment (au bout de quinze ans), les garanties contre une agression non provoquée de l'Allemagne n'étaient pas considérées comme suffisantes par les gouvernements alliés et associés, l'évacuation des troupes d'occupation pourrait être retardée dans la mesure jugée nécessaire à l'obtention desdites garanties.

Et M. Tardieu déclare : « Les garanties dont il est question, quelles sont-elles ? Ce sont les deux traités. »

Hélas ! comment un esprit aussi bien réglé que celui de M. Tardieu peut-il tomber dans ce qui est, à en croire Bossuet, le pire dérèglement de l'esprit : l'illusion que les choses sont ce que nous désirons qu'elles soient ?

Si le texte qu'il cite avait le sens qu'il prétend, pourquoi la formule très claire qu'il avait préparée, et que m'avait montrée M. Clemenceau, aurait-elle été écartée pour être remplacée par une phrase obscure ? J'entends bien qu'à la faveur de cette obscurité même, M. Tardieu cherche à tirer aujourd'hui de la phrase ce que j'ai le regret de ne pas y apercevoir. Malheureusement, pour tout lecteur sans parti pris, il est trop certain que les garanties dont il est question dans ce passage sont des garanties à obtenir de l'Allemagne, et nullement des Alliés.

Relisez : si les garanties contre une agression de l'Allemagne n'étaient pas considérées comme suffisantes par qui ? Par la France ? Non ! Par les gouvernements alliés et associés ! Par les États-Unis comme par nous ! L'évacuation pourrait être retardée dans la mesure jugée nécessaire à l'obtention desdites garanties. Comment pourrait-on obtenir, dans quinze ans,

des traités qui n'ont pas été ratifiés hier?

M. Tardieu oublie, du reste, de rappeler qu'après l'article 429 il y a un article 431, ainsi conçu :

Si avant l'expiration de la période de quinze ans, l'Allemagne satisfait à tous les engagements résultant pour elle du présent traité, les troupes d'occupation seront immédiatement retirées.

Cette disposition achève de démontrer que la traduction donnée par M. Tardieu est un peu libre.

7° M. Tardieu remarque, avec raison, que l'essentiel, ce n'est pas la critique (j'ajouterai : ni l'apologie) du passé ; c'est l'examen des droits actuels de la France. Combien je suis de son avis! Les lecteurs du *Temps* me rendront cette justice qu'au risque de me répéter et de les fatiguer un peu, je ne cesse pas de développer la même opinion. Mais sur ces droits, il convient de ne pas nous tromper.

Ce serait nous aveugler nous-mêmes que de nous imaginer que le traité nous donne des titres qu'il ne nous donne pas avec netteté. M. Tardieu affirme que la France a doublement le droit de prolonger, sans terme actuellement défini, l'occupation au delà de quinze ans : d'abord, en vertu de l'article 429, qui commence par ces

mots : « Si les conditions du présent traité sont fidèlement observées par l'Allemagne » ; ensuite, à cause de la non-ratification du double traité d'assistance.

Sur le premier point, je me félicite d'être entièrement d'accord avec M. Tardieu. Moi aussi, j'ai constamment soutenu que, par suite de l'inexécution des clauses essentielles du traité de Versailles, les délais d'occupation ne couraient pas encore ; et si je n'ai pas, l'autre jour, reproduit, une fois de plus, cette déclaration, c'est qu'à l'exception peut-être de M. Tardieu, tous les lecteurs du *Temps*, comme ceux de la *Revue des Deux Mondes* ou du *Matin*, connaissaient, de longue date, mon sentiment.

Avant que M. Tardieu adressât, à ce sujet, le 24 décembre 1920, une question publique à M. Leygues, mon collègue et ami, M. de Selves, alors président de la commission sénatoriale des affaires extérieures, avait interrogé, en séance publique, M. Millerand, président du Conseil; et M. Millerand, auquel j'avais, d'ailleurs, fait connaître mon avis, lorsque j'étais encore président de la République, avait déjà répondu, avant M. Leygues et comme M. Leygues, que les délais d'évacuation ne couraient pas. Contrairement à ce que croit M. Tardieu, M. Briand a pris, à son tour, la même position ; et devant la commission

des affaires extérieures du Sénat, sur une question que je lui ai posée, il a même déclaré que le principe de la thèse française n'avait pas été contredit par l'Angleterre à l'avant-dernière conférence de Paris et qu'il considérait l'accord comme implicitement fait sur ce point. Mais nous n'avons jusqu'ici, à ma connaissance, aucune acceptation officielle de notre opinion, ni de la part des États-Unis, ni de la part de l'Angleterre elle-même, et j'ai, à plusieurs reprises, signalé le danger de ce défaut d'entente formelle. L'Allemagne n'a pas cessé, en effet, de protester contre l'interprétation du gouvernement de la République. Il y aurait donc un intérêt capital à ce qu'entre nos alliés et nous, la question fût définitivement éclaircie.

Sur le second point, j'ai le très vif regret de ne pouvoir partager l'optimisme de M. Tardieu. Si, dans quinze ans, il arrivait, par impossible, que l'Allemagne eût rempli vis-à-vis de nous tous ses engagements, je ne vois pas, je l'avoue, comment nous pourrions lui dire : « Pardon, nous allons rester sur le Rhin, parce que les États-Unis et la Grande-Bretagne n'ont pas ratifié les promesses de MM. Wilson et Lloyd George. » L'Allemagne nous répondrait : « L'article 431 vous interdit d'élever cette prétention. — Mais il y a le dernier paragraphe de l'article 429. — Non,

non, l'article 429 ne peut viser un pacte d'assistance interalié que nous ne connaissons pas, qui n'a jamais été inséré ni annexé au traité de Versailles, et qui est pour nous *res inter alios acta*. Veuillez nous faire le plaisir de vous en aller. »

M. Tardieu est trop fin et trop sagace, pour ne pas être sûr, comme moi, que l'Allemagne tiendrait ce langage. Dès lors, n'est-il pas plus prudent de ne pas proclamer que le traité de Versailles nous donne, sur ce point, des sûretés suffisantes? Ne vaut-il pas mieux tâcher d'obtenir celles qui nous manquent ?

Je me suis amusé un jour à conter une séance de conseil des ministres, qui aurait lieu, après ma mort, dans une quinzaine d'années. Je crois bien que j'avais prédit que M. Tardieu siégerait alors dans un cabinet d'union sacrée avec MM. Paul Boncour, Léon Daudet, Jouhaux et quelques autres. C'est dans le souci d'épargner à ce futur ministère, et particulièrement à M. Tardieu, des embarras inextricables, que je me permets d'engager l'honorable député de Seine-et-Oise à ne pas s'endormir sur le mol oreiller de ses hypothèses.

8° M. Tardieu termine par deux remarques, sur lesquelles je me suis, par avance, rencontré bien des fois avec lui : à savoir, d'une part, que les absolutions données aux infractions de l'Alle-

magne dans les réunions successives du Conseil suprême pourraient porter fâcheusement atteinte à notre droit de prolonger l'occupation; et, d'autre part, qu'un droit, une fois inscrit dans un traité, ne vaut rien, si manque la volonté de s'en servir. Eh! oui, j'ai dit moi-même jadis que la paix ne serait qu'une création continue, et j'ai eu trop souvent, depuis lors, l'occasion d'ajouter que les Alliés semblaient s'acharner à détruire au lieu de continuer à créer. Je me garderai donc de contester les deux conclusions maîtresses de M. Tardieu. Tâchons, tous tant que nous sommes, de ne plus affaiblir nos lignes de défense. Tâchons aussi de les renforcer, sur les points où elles sont trop faibles.

IV

Je m'excuse de répondre un peu tardivement à la seconde lettre de M. Tardieu. Éloigné de Paris en ce moment, je suis forcé de compter avec la poste. Mais je suppose que les lecteurs du *Temps* n'auront pas pris ce retard involontaire pour une acceptation des « catégoriques démentis » du député de Seine-et-Oise. M. Tardieu est toujours catégorique. Mais ses démentis sont parfois un peu rapides.

Il me permettra, d'abord, de lui rappeler que, dans ma lettre de dimanche, je n'avais prononcé son nom que tout à fait incidemment, en l'accompagnant, d'ailleurs, d'un éloge. Sur quoi, M. Tardieu a envoyé au *Temps* une longue apologie du traité et de ses propres négociations, où il a présenté comme spontanées des rédactions qui avaient été remaniées sur mon intervention. J'ai dû remettre les choses au point. Aujourd'hui, il s'écrie : « M. Poincaré reconnaît que plusieurs de ses vœux ont reçu satisfaction. Il proclame donc que le président de la République a été tenu

au courant de tout, et il a fait ainsi justice lui-même d'une légende calomnieuse. » Libre à M. Tardieu de tirer de mes déclarations les conséquences qu'il lui plaît d'en déduire. Mais je n'ai pas dit, et pour cause, que j'eusse été mis au courant de tout ; et il m'est arrivé maintes fois de réclamer des renseignements qui (sans mauvaise intention de personne, j'en suis sûr) ne m'avaient pas été donnés et ne l'ont été que tardivement. M. Tardieu s'est, du reste, chargé de s'opposer à lui-même un « démenti catégorique » . — « Quand je parle de ce qui s'est fait alors, écrit-il, je puis dire : « J'y étais. » — C'est vrai, il y était, et moi je puis dire : « Je n'y étais pas. » C'est peut-être ma faiblesse ; mais c'est aussi ma force. Je ne défends ni ne combats une œuvre qui soit mienne ; je juge les choses, non pas en acteur, mais en homme sans prévention. M. Tardieu, lui, paraît toujours voler au secours de son enfant.

Aujourd'hui, il me reproche de ne pas m'en rapporter à son témoignage et de ne pas accepter, les yeux fermés, l'interprétation qu'il donne de l'article 429. L'autre jour, lorsque j'ai montré l'invraisemblance de son commentaire, je me suis d'abord dit : « Tardieu va certainement me répliquer que je fournis des armes à l'Allemagne. » Puis, j'ai réfléchi, et je me suis

répondu à moi-même : « Non, il a trop de talent pour tomber dans une argumentation aussi médiocre. » Je me trompais. M. Tardieu s'afflige sérieusement aujourd'hui de me voir apporter du renfort à une thèse allemande!

Entendons-nous, si possible. Le jour où M. Tardieu me donnera en faveur de son opinion un seul motif qui me convainque, je serai tout disposé à faire devant lui un *mea culpa* solennel et à lui prêter, comme il dit, « mon concours » ; car, pour M. Tardieu, voilà bien, n'est-ce pas? quelles doivent être nos positions respectives. Il me ferait la grâce de m'accepter comme « brillant second ». Je serais très fier de cet enrôlement; mais, en attendant, M. Tardieu ne m'offre que son témoignage, et les moines ne sont pas des raisons.

Il a, dit-il, en main tous les textes préparatoires de l'article 429, y compris les brouillons et les corrections de la main même de MM. Wilson et Clemenceau. C'est encore une de ses nombreuses supériorités sur moi. J'ai le regret, pour ma part, de n'avoir connu aucun de ces textes pendant la négociation et de ne connaître aujourd'hui encore que ceux que M. Tardieu a cru devoir publier. Je n'y trouve malheureusement pas la confirmation de son interprétation actuelle.

Reprenons brièvement les pièces dans l'ordre chronologique.

Le 16 avril, j'écris à M. Clemenceau : « Je reste très inquiet de ce qui se passera dans quinze ans, si nous ne sommes pas payés et si nous avons abandonné tout gage territorial. Comment jouera alors l'alliance qui doit nous servir de garantie ? »

Le 23 avril, je répète dans une note que j'envoie au président du Conseil : « Renoncer dans quinze ans à toute garantie territoriale, c'est un grave danger, puisque, d'une part, nous perdons ainsi tout gage pour le restant de notre créance et que, d'autre part, le maréchal Foch estime que la ligne du Rhin est la seule barrière militaire solide. Mais le danger serait plus terrible encore si nous abandonnions la garantie territoriale dans l'espoir d'alliances, et si ces alliances n'étaient pas consacrées par les votes du Sénat américain et du Parlement britannique. Nous aurions ainsi lâché la proie pour l'ombre. »

Le même jour, après avoir reçu cette note, M. Clemenceau m'apporte un texte rédigé par M. Tardieu et répondant à ma préoccupation : « Le délai de quinze ans commencera à courir à dater de la mise en vigueur d'accords entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France contre une agression non provoquée de l'Allemagne. »

M. Tardieu nous affirme aujourd'hui que M. Wilson a trouvé cette rédaction peu juridique et a craint qu'elle ne fût utilisée au Sénat par ses adversaires contre la ratification du traité d'assistance militaire. De là, des corrections successives, dont je serais curieux de connaître le détail et qui, d'après M. Tardieu, ont abouti sans changement de sens à la formule de l'article 429, laquelle est, ne l'oubliez pas, ainsi libellée :

« Si, à ce moment, les garanties contre une agression non provoquée de l'Allemagne n'étaient pas considérées comme suffisantes par les gouvernements alliés et associés, l'évacuation des troupes d'occupation pourrait être retardée dans la mesure nécessaire à l'obtention desdites garanties. »

Cette phrase, maintient M. Tardieu, crée notre droit; et, pour tâcher de justifier cette affirmation, il me pose, avec une souriante désinvolture, toute une série de questions, qui ne s'adressent pas seulement au journaliste, mais au sénateur et même à l'ancien président. Dès que M. Tardieu interpelle, il est convaincu « qu'il suit la ligne droite » . Il me demande, d'abord, quel sens pourrait bien avoir ce paragraphe, en dehors de celui qu'il indique. Ne lui en déplaise, je lui ai déjà répondu et je renouvelle, en deux mots, ma réponse.

Il me paraît de toute évidence que les garanties dont il est question dans ce texte sont des garanties à obtenir de l'Allemagne par les gouvernements alliés et associés, et non des garanties à obtenir des gouvernements alliés et associés par la France.

Le texte signifie qu'à l'expiration des quinze ans, si l'Allemagne, par exemple, a réarmé, sur terre ou sur mer, ou bien si les gouvernements alliés et associés estiment, en commun, qu'elle s'apprête à réarmer, ils peuvent prolonger l'occupation, faute d'autres garanties réclamées à l'Allemagne et obtenues d'elle. Mais il ne signifie pas du tout que, par le fait que le traité d'assistance militaire n'aura pas été ratifié en Angleterre et aux États-Unis, la France aura, indépendamment de ses alliés, le droit de rester sur le Rhin.

Elle pourra, comme je l'ai dit, y rester si, à cette date, l'Allemagne n'a pas exécuté ses obligations; mais si, *par impossible*, l'Allemagne les avait alors toutes accomplies, nous nous trouverions en face de l'article 431 : « Si à l'expiration de la période de quinze ans, l'Allemagne a satisfait à tous les engagements résultant pour elle du présent traité, les troupes d'occupation seront immédiatement retirées. »

Il est vrai que dans son désir passionné de suivre la ligne droite, M. Tardieu ne se détourne

pas pour lire l'article 431. C'est là, dit-il sans rire, « une de ces clauses de style par quoi nos alliés anglo-saxons aimaient à adoucir les aspérités de leurs exigences ». « Clause de style » est un délicieux euphémisme.

Dès qu'un texte gêne M. Tardieu, il se tire d'affaire en disant : « C'est un zigzag. »

J'ai la mauvaise fortune d'être beaucoup plus âgé que M. Tardieu. J'ai même eu jadis, comme ministre de l'Instruction publique, le plaisir de lui remettre un prix qu'il avait brillamment remporté au concours général, et c'est un souvenir très flatteur pour moi. J'ai donc une plus vieille expérience que lui des difficultés auxquelles peuvent donner lieu les textes mal rédigés.

Entre l'article 429, qui n'est pas très clair, et l'article 431, qui est lumineux, je crains bien qu'aucun juge ne puisse hésiter. En tout cas, puisque M. Tardieu a suivi si attentivement les négociations qui se sont poursuivies du 22 au 29 avril, il sait évidemment qu'elles ont abouti, en anglais, à une rédaction un peu différente du texte français : « *If, at that date, the guarantees against an unprovoked aggression by Germany are not considered sufficient by the allied and associated governments, the evacuation of the occupying troops may be delayed to the extent regarded as necessary for the purpose of obtaining the required gua-*

rantees. » Ce qui signifie littéralement : « Si à cette date, les garanties contre une agression non provoquée de l'Allemagne ne sont pas considérées comme suffisantes par les gouvernements alliés et associés, l'évacuation des troupes d'occupation pourra être ajournée dans la mesure regardée comme nécessaire pour le projet d'obtenir les garanties requises. » Les mots *regarded as necessary, — purpose of obtaining, — the required guarantees,* — concordent tous avec mon interprétation et contredisent celle de M. Tardieu ; et malheureusement le texte anglais fait foi, comme le texte français.

Puisque M. Tardieu tient tant à ce que la clairvoyance ne soit le monopole de personne, je m'étonne qu'il ait pu croire que la rédaction de l'article 429 suffirait à nous créer un droit et qu'il ait accepté qu'elle fût substituée à la sienne sans qu'un procès-verbal précis et signé de toutes les puissances intéressées eût même été rédigé.

« Mais, continue-t-il, j'ai demandé avant-hier à M. Poincaré pourquoi, si je me trompais dans mon exégèse, ni les Américains ni les Anglais n'ont relevé mon erreur. J'avais déjà posé cette question à M. Poincaré, et il n'a pas répondu... » Mon Dieu, non, je n'ai pas répondu, et pour une raison bien simple, c'est que je n'ai rien voulu dire de désobligeant à M. Tardieu. Mais, puis-

qu'il m'y invite, je lui avouerai tout bonnement que je crains que les Anglais et les Américains n'aient pas attaché, en cette affaire, autant d'importance à l'opinion de M. Tardieu que M. Tardieu et moi. Eux aussi, ils suivent leur ligne droite.

Il reste que, si les négociateurs français ont voulu faire dire à l'article 429 ce que disait la première rédaction de M. Tardieu, ils ont employé un langage sibyllin, et réservé les plus graves difficultés à l'avenir. En signalant ce danger, je ne me soucie guère de la honte dont me menace M. Tardieu : les compliments de l'Allemagne. Si elle me les adresse, je les dédaignerai autant que ses injures ; mais j'aurai conscience de n'avoir pas laissé notre pays dans une fausse tranquillité.

Pas plus que les félicitations de l'Allemagne, les âpres leçons de M. Tardieu ne me détourneront du devoir que je me suis imposé. Il lui plaît d'écrire que j'ai autrefois critiqué le traité tout en le promulguant, sans cependant le trouver assez mauvais pour donner à mes critiques la sanction d'un message ou d'une démission. M. Tardieu sait mieux que personne qu'un message doit être délibéré en conseil et contresigné par les ministres, et que je n'avais pas, par conséquent, la ressource d'y recourir. Il sait également qu'une

promulgation n'intervient qu'après le vote des Chambres, c'est-à-dire à un moment où la représentation nationale s'est prononcée, et qu'une nouvelle délibération ne peut être provoquée que par un acte du gouvernement responsable. Quant à une démission, il m'eût été, en 1919, plus facile et plus agréable de la donner que d'accomplir jusqu'au bout, quoi qu'il m'en pût coûter, le mandat que j'avais reçu et dont je ne me suis pas cru le droit d'avancer le terme constitutionnel ; et cela non plus, M. Tardieu ne peut pas l'ignorer.

Mais, après s'en être pris à un ancien président dont il a été le ministre et dont il a pu, j'imagine, apprécier la loyauté, M. Tardieu, toujours, sans quitter la ligne droite, s'attaque à un simple sénateur. Comment n'ai-je pas voté contre les gouvernements qui ont signé les fâcheux accords de San-Remo, de Boulogne, de Spa, de Paris et de Londres ? Pourquoi ne conformé-je pas mieux ma conduite à mes écrits ? Je vais vous le confier, mon cher député. Quoi que vous en prétendiez, je n'ai pas voté l'accord de Spa, le seul qui ait été soumis directement aux Chambres ; et si je n'ai pas cru devoir me joindre à l'opposition, dans les débats qui ont été engagés successivement contre les ministères Millerand, Leygues et Briand, c'est que votre oppo-

sition ne m'a pas toujours semblé très équitable ni très désintéressée. A deux ou trois reprises, après qu'elle avait essuyé une défaite à la Chambre, un bruit se répandait, comme par enchantement, dans les couloirs : « Allons au Sénat. Poincaré va parler contre le gouvernement ! » Et il arrivait au Luxembourg un essaim de députés, qui, me voyant paisible à mon banc, s'en retournaient désappointés. M. Tardieu, certes, n'était pas de ceux-là. Mais il ne peut pas empêcher qu'autour de lui quelques très rares collègues n'aient un faible pour la ligne courbe et la ligne brisée. Je sais qu'à leurs yeux j'ai un grand tort, qui est de ne pas comprendre leurs impatiences. Mais autant je répugne à déserter un poste, quand j'ai charge de l'occuper, autant j'ai peu de goût pour rechercher les postes qui ne me sont pas offerts.

LES RÉPARATIONS

I

VEILLE D'ÉCHÉANCE

Une fois de plus, j'ai attiré sur ma tête les foudres de M. Jean Longuet. J'ai commis un grand crime, dans lequel ont trempé, il est vrai, presque tous les Français. J'ai demandé que, si l'Allemagne ne faisait pas honneur aux échéances qu'elle a acceptées, on ne lui accordât aucune remise de sa dette, et que, si l'on était forcé de lui donner de nouveaux délais, nous prissions enfin, pour garantir la rentrée de notre créance, des gages sérieux et productifs. C'est là, paraît-il, une idée féroce et insensée, condamnée par les plus éminents économistes européens. Il est temps d'en finir avec la politique des indem-

nités et de sauver l'Allemagne du désastre qui la menace.

Et la France? Dans son lumineux discours de mercredi dernier, M. de Lasteyrie développait un dilemme que j'ai, moi aussi, constamment présenté depuis de longs mois : « Ou l'Allemagne payera, ou ce sera nous ; il n'y a pas de moyen terme. » Faut-il donc que, pour épargner l'Allemagne, nous écrasions la France ? Je n'ai, contre personne, le goût de la férocité ; mais, s'il est nécessaire de nous montrer durs vis-à-vis de quelqu'un, je préfère encore que ce soit envers ceux qui ont déchaîné la guerre, envahi nos provinces et ruiné nos populations.

M. de Lasteyrie a clairement montré que, comme j'avais essayé de l'expliquer, l'Allemagne a une très grande part de responsabilité dans l'effondrement du mark. L'effroyable désordre qui règne dans ses finances, la permanence d'un déficit qu'elle ne cherche pas à combler, l'ambitieux programme de constructions neuves qu'elle persiste à vouloir réaliser, la négligence systématique qu'elle met à recouvrer ses impôts, le soin qu'elle a pris jusqu'ici de laisser en souffrance tous les projets de droits de consommation sur le vin, le sucre, l'eau-de-vie, le tabac, pour complaire, sinon aux socialistes majoritaires qui les acceptent, du moins aux socialistes indé-

pendants, et par-dessus tout, l'augmentation folle et continue d'une circulation fiduciaire qui n'a plus de limites, telles sont les vraies causes d'une crise que l'Allemagne aurait pu éviter, si elle avait eu le désir sincère de restaurer son budget et de remplir ses obligations.

Aujourd'hui, elle a contracté à l'extérieur un certain nombre de dettes criardes ; elle n'a payé aux Alliés le milliard de marks or qu'elle leur devait qu'en se procurant 500 millions de crédits à court terme : elle a à régler le montant des produits qu'elle a importés pour son alimentation courante ; et il faut cependant qu'elle trouve encore 500 millions de marks or pour couvrir l'échéance de janvier. Supposons que, de ce chiffre, il y ait à déduire 90 ou 92 millions pour les fournitures en nature et pour l'application du Recovery Act, il restera toujours indispensable que l'Allemagne se procure, d'ici à deux mois, 408 ou 410 millions de marks or ou de devises étrangères. L'État ne les a pas, mais la nation les a ou peut les avoir. Aussi bien, l'ancien cabinet Wirth avait-il dit au comité des garanties : « Je vais négocier avec les représentants de l'industrie, du commerce, de l'agriculture. Ils ont un assez grand nombre de devises ; ils peuvent également contracter un emprunt en leur nom. Je vous promets d'affecter, par priorité, le pro-

duit de cet emprunt à l'exécution de l'état de paiements. » Le cabinet Wirth a démissionné ; mais M. Wirth est revenu avec un ministère remanié. On négocie encore. Aboutira-t-on? Tout dépend du gouvernement du Reich. Il a le moyen, s'il le veut, de forcer la main aux industriels. S'ils résistent, il est maître de demander des lois au Reichstag. Avec un peu de fermeté, il peut obtenir d'eux qu'ils assurent l'échéance de janvier, et même, sans doute, celles de février et d'avril. Mais après? Au 1er mai 1922, la question se posera de nouveau, et l'Allemagne viendra nous répéter : « Je n'en puis plus; je fais faillite. »

Faillite purement monétaire, comme l'a très bien prouvé M. de Lasteyrie, et qui n'entraînerait point la faillite économique de l'Allemagne. Le pays resterait plein de ressources et capable de se relever très rapidement. Mais, si, à la première heure, nous nous laissions apitoyer par les doléances du Reich, et si nous abandonnions un centime des 132 milliards auxquels a été fixé la créance alliée, c'en serait fait : la faillite fictive de l'Allemagne aurait comme conséquence la faillite réelle de la France, dont le crédit serait irrémédiablement perdu.

De faillite, au surplus, je n'en vois, pour le

moment, qu'une seule : c'est celle de la politique que nous suivons, depuis deux ans, vis-à-vis de l'Allemagne. Le 1[er] mai dernier, nous étions prêts à entrer dans la Ruhr et à mettre, pour nous faire payer, la main sur le charbon allemand ; la classe 19 avait été mobilisée ; tout était prêt ; il n'y avait plus qu'un ordre à donner. Le 5 mai, l'ultimatum, signé de MM. Lloyd George, Briand, comte Sforza, Jaspar, Hayashi, avait été envoyé à l'Allemagne. Il contenait sommation de remplir, sans réserves ni conditions, toutes les obligations définies par la Commission des réparations, et il était ajouté que, faute par l'Allemagne de s'exécuter, les Alliés avaient décidé d'occuper, le 12 mai, la vallée de la Ruhr et de prendre toutes autres mesures militaires et navales. Aussitôt, M. Wirth déclarait au Reichstag : « Il s'agit de préserver le territoire allemand du danger de l'invasion ennemie et de sauvegarder la liberté allemande... Par l'adoption de l'ultimatum, nous faisons disparaître la menace imminente d'une occupation de la Ruhr. » Et dans la nuit du 10 au 11 mai, le chancelier prenait vis-à-vis des Alliés l'engagement de se soumettre à toutes les clauses de l'ultimatum. La Ruhr était sauve et il nous restait dans les mains une promesse de plus.

Nous nous mîmes alors à la regarder avec quelque complaisance. Cette fois, c'était certai-

nement le bon billet. L'annonce de la force avait suffi pour assagir l'Allemagne. L'état de paiements allait être scrupuleusement observé; il n'y avait plus rien à craindre, et, pour remercier l'Allemagne de sa bonne volonté et faire preuve nous-mêmes de générosité, nous pouvions, sans inconvénient, abandonner les sanctions économiques.

Les gens renseignés avaient cependant quelque inquiétude et M. Loucheur courait à Wiesbaden pour obtenir de M. Rathenau un accord qui, faute de mieux, nous garantît du moins quelques paiements en nature. Mais, comme je l'ai précédemment indiqué, cette combinaison, pour ingénieuse qu'elle fût, ne s'adaptait pas très bien aux conventions de Londres et sir John Bradbury, à qui l'on n'en fait pas facilement accroire, s'en est vite aperçu. Nous voilà donc forcés, quoi qu'il arrive, de reprendre la conversation avec l'Allemagne et avec nos alliés; et nous devons prévoir que, dans ces entretiens, on se livrera à des tentatives désespérées pour amputer encore notre créance.

Ainsi, nous aurions, de guerre lasse, accepté un chiffre qui nous laisse dès maintenant à découvert de plus de 60 milliards de francs; nous aurions également accepté un état de paiements qui, par le jeu des intérêts, volatilise une partie des 132 milliards de marks or de la dette alle-

mande ; nous aurions supporté les frais de mobilisation d'une classe ; nous nous serions arrêtés aux portes de la Ruhr, et il nous faudrait aujourd'hui faire à l'Allemagne un nouveau présent ! Non, non, pas cela ! La France en a assez !

Elle ne se laissa pas éblouir par les chiffres de M. Keynes et des autres économistes éminents qui soutiennent la cause du Reich. Si l'Allemagne a une si belle confiance en leurs raisonnements, pourquoi s'est-elle inclinée devant l'ultimatum ? Est-ce donc simplement pour nous tromper ? Elle s'est, en tout cas, interdit de discuter, après coup, des conditions auxquelles elle s'est résignée ; et, du reste, elle pourra, dans un délai plus ou moins long, s'acquitter entièrement, pourvu qu'elle prélève sur l'ensemble de ses ressources, c'est-à-dire à la fois sur ses revenus et sur son capital, les deux sortes d'annuités, fixes et variables, qu'elle doit aux Alliés. En 1871, la France ne s'est pas libérée à l'aide de ses seuls revenus ; elle a engagé son capital sous forme d'emprunt. L'Allemagne a un actif important et le jour où elle aura pris la peine d'imposer ses contribuables et de réduire ses dépenses, elle retrouvera du crédit.

Toute l'argumentation de M. Keynes repose, d'ailleurs, sur une erreur fondamentale. Lors-

qu'il parle, soit des annuités, soit des exportations ou des importations, il compare les chiffres d'aujourd'hui et de demain à ceux du commerce de 1913, et il exprime ceux du passé, ceux du présent et ceux de l'avenir en marks or, comme si le mark or était un étalon invariable.

Or, M. Keynes, qui parmi les éminents économistes est, je le reconnais volontiers, un des plus éminents, sait mieux que personne que l'or est une marchandise comme une autre et que, depuis 1913, cette marchandise a changé de valeur. Le mark or de 1921 n'est donc comparable au mark or de 1913 que si l'on effectue, dans cette comparaison, la correction imposée par la dévalorisation de l'or, et cette dévalorisation est actuellement d'environ un tiers. Par conséquent, lorsque nous demandons à l'Allemagne de payer 5 milliards de marks or, valeur de 1921, nous n'exigeons d'elle en travail, en services ou en fournitures, que des quantités qui, traduites en chiffres de 1913, correspondent seulement à 3 milliards 333 millions de marks or. Et, sans doute, la dévalorisation ne restera pas constante, mais elle peut durer longtemps et, en tout cas, pour le moment, elle existe. Cela suffit pour vicier tous les calculs de M. Keynes; et, lorsque j'en aurai le loisir, j'y relèverai aisément d'autres inadvertances.

Il n'est pas, je crois, difficile de prouver que, compte tenu des pertes de territoires et de population qu'elle a subies, l'Allemagne pourra verser très rapidement, les annuités prévues par l'état de paiements. Je veux même laisser provisoirement de côté toutes les exportations allemandes sur l'ancienne Autriche-Hongrie, sur la Russie, sur la Turquie. Pour que le Reich fût en mesure de payer les premières annuités, il suffirait qu'il conservât sur les autres marchés ses positions de 1913 ; et il est en voie d'y reprendre, avec une vitesse prodigieuse, son ancienne force d'expansion commerciale. Quant aux annuités plus élevées qu'il devra après 1932, il est à présumer que, d'ici là, les marchés de Russie et d'Europe centrale seront entièrement rouverts et que l'Allemagne aura retrouvé, dans un monde un peu moins bouleversé, une existence normale. Elle sera donc parfaitement à même de prélever sur sa richesse, en une période qu'il appartiendra à la Commission des réparations de raccourcir ou d'allonger, le montant de ce qu'elle doit aux Alliés.

Comment pourra-t-elle leur transférer l'équivalent annuel de ces prélèvements? C'est une seconde question dont la réponse variera suivant l'état du change et la valeur du mark papier. Il est impossible qu'il faille, pour un certain temps, aménager l'état de paiements et faire,

dans les premières années, une part plus large aux prestations en nature. Mais, en ce cas, il serait juste que la proportion de cette catégorie de paiements fût la même pour tous les alliés et que la France ne fût pas condamnée à en absorber, aux dépens de sa propre industrie, la presque totalité.

De toutes façons, ni pour les prélèvements que l'Allemagne a à opérer sur sa fortune, ni pour les transferts de ses disponibilités, nous ne pouvons nous en rapporter aveuglément à son bon plaisir. A l'heure présente, nous n'avons, en réalité, aucun moyen de contrôle. Depuis de longs mois, l'Allemagne laisse ses devises émigrer au dehors. Nous assistons à cet exode sans protester. Sous l'influence du secrétaire d'État M. Hirsch, elle a organisé un régime de liberté qui est vite devenu un régime de fraude. Le produit des exportations reste, en partie, à l'étranger, au profit des seuls exportateurs. Le gouvernement vient de rédiger et d'envoyer de magnifiques instructions, mais elles sont illusoires, et il n'existe encore aucun service central des devises. L'argent des Alliés s'envole donc, tous les jours, en fumée.

Allons-nous continuer à nous croiser les bras ? Laisserons-nous passer, sans agir, les années décisives où l'action ne serait qu'un jeu et où

nous sommes sûrs d'être obéis, pour peu que nous exprimions notre volonté? Il est possible que M. Wells qui connait les habitants de Mars aussi bien que ceux de la terre, et qui parle des uns et des autres avec tant de verve et de talent, ait rencontré dans d'autres planètes des créanciers qui, ayant par contrat un privilège sur les biens de leur débiteur, trouvent habile de laisser tomber leurs droits en quenouille. Mais comme ce ne sont pas là les mœurs de notre globe terraqué, on nous pardonnera peut-être de nous conformer à des traditions qui soient plus familières à l'humanité.

En face d'une Allemagne qui se débat au milieu de difficultés réelles, mais qui les a aggravées pour se soustraire à ses engagements et qui peut indéfiniment recommencer cette spéculation, nous n'avons et n'aurons de certitude d'être payés que si nous exigeons d'elle des gages positifs et si nous installons chez elle un contrôle sérieux de ses dépenses et de ses recettes, de ses exportations et de ses devises, de ses douanes et de ses charbons. Le traité de Versailles autorise les Alliés à prendre ces précautions. Lorsqu'ils ont créé le comité des garanties, ils ont paru les trouver inutiles. L'expérience prouve qu'elles sont nécessaires. Hâtons-nous ; il est temps encore. Demain, il sera trop tard.

II

SUR LE SOL ET DANS LES NUÉES

De l'Olympe redescendons dans les humbles vallées. Nous avons entrevu, un instant, au milieu des nuages, de vastes projets de reconstitution européenne. Ils reparaîtront bientôt dans la brume. Mais, en attendant, rentrons chez nous et cultivons notre jardin. Il est pauvre et sec et s'il ne vient pas d'Allemagne, pour l'arroser, quelque eau jaillissante, ce sera bientôt la disette. Où en sommes-nous, au juste, vis-à-vis du Reich? Quelques précisions ne sont pas inutiles.

Dans la lettre qu'elle a adressée, le 2 décembre, au chancelier Wirth, la Commission des réparations a insisté auprès du gouvernement allemand « pour que celui-ci donnât toute son attention aux mesures immédiatement nécessaires pour assurer le payement des échéances des 15 janvier et 15 février prochains à leurs dates. » Elle a ajouté : « Le gouvernement allemand évitera

ainsi les conséquences graves qui résulteraient nécessairement pour l'Allemagne du non-payement de ces échéances à leurs dates. » Et elle a invité instamment ce même gouvernement « à faire, soit auprès de ses ressortissants, qui notoirement possèdent des avoirs à l'étranger, soit auprès des prêteurs étrangers, tous ses efforts pour obtenir le complément de devises étrangères nécessaires ».

Tous les mots de ce texte paraissent avoir été soigneusement pesés, et il faut essayer d'en dégager le sens précis. L'expression « conséquences » ne signifie assurément pas que la commission, et en particulier les signataires de la lettre, le président Dubois et l'honorable délégué britannique, sir John Bradbury, se prononcent pour des mesures énergiques ou pour des moyens de coercition. Non. En cas de manquement de l'Allemagne, ce n'est pas, en effet, à la commission, c'est aux gouvernements, saisis par elle, à prendre les sanctions nécessaires. Elle n'a donc pas à envisager cette hypothèse. Le Conseil suprême seul aura à l'examiner.

Mais l'expression « conséquences graves » n'en est pas moins à retenir. La commission s'est évidemment dit, dès le 2 décembre, que le Reich pouvait se montrer incapable de pourvoir aux échéances de janvier et de février et, dès lors,

elle a fait, de toute évidence, un raisonnement auquel la compétence et l'autorité des délégués qui la composent donnent une force particulière : Si l'Allemagne déclare qu'elle n'est pas en mesure de payer, la Commission aura, aux termes de l'article 234 du traité, le droit de lui accorder ou de lui refuser un délai. Si la Commission le refuse, le paragraphe 12 *b* de l'annexe II à la partie VIII du traité permettra d'empêcher le Reich de payer les coupons de sa dette intérieure : ce qui déchaînera la débâcle financière en Allemagne ou ce qui, du moins, frappera directement ses grands et ses petits rentiers. Donc, « conséquence grave », dans le sens prévu par la Commission. Si celle-ci, au contraire, accorde le délai, elle voudra certainement prendre des précautions. C'est elle, en effet, qui a dressé l'état de payements accepté par l'Allemagne. Toute dérogation à cet acte appelle une contre-partie. Il est donc peu vraisemblable qu'un délai quelconque soit imparti à l'Allemagne, sans que la Commission impose au Reich des conditions qui, au moins dans une certaine mesure, porteront atteinte à l'autonomie fiscale de l'Allemagne.

La Commission est seule maîtresse d'accorder ou de refuser ce délai, et lorsque la question est discutée entre les gouvernements, au lieu d'être laissée à l'arbitrage des délégués désignés pour la

trancher, on déchire, de gaieté de cœur, un nouveau morceau du traité de Versailles. La demande formée récemment par l'Allemagne a été renvoyée à Berlin, parce qu'elle n'était pas conçue dans des termes qui permissent de l'examiner; mais présentée dans une forme convenable, elle devra donner lieu, comme le traité l'exige, à une étude impartiale, et il sera laissé aux représentants de l'Allemagne « l'équitable faculté de se faire entendre » .

La Commission tout entière a, je n'en doute pas, le vif désir de voir couvertes les échéances du 15 janvier et du 15 février, et elle est certainement disposée à traiter l'Allemagne sans aucune indulgence, si le Reich ne verse pas, à ces dates, la quantité maxima qui peut être réclamée de lui en vertu du traité et de l'état de payements. Les gouvernements n'ont donc aucun motif de dessaisir, une fois de plus, la Commission. Pour le moment, ils n'ont qu'à la laisser faire.

Ils auraient, en revanche, à intervenir, le jour où la Commission leur aurait signalé, de la part de l'Allemagne, un manquement volontaire qui appellerait des sanctions. C'est alors que l'excellent vœu adopté, sur la proposition de M. Chênebenoît, par le groupe interparlementaire des départements dévastés, prendrait toute son utilité et

toute sa force. Comme l'a fort bien expliqué M. Chênebenoît, il y a deux graves questions dont la solution rapide importe au salut des régions libérées et au relèvement de la France tout entière : en premier lieu, l'étude des mesures d'exécution auxquelles il conviendrait de recourir, en cas de défaillance du Reich ; en second lieu, l'établissement, en Allemagne même, d'un contrôle financier réellement efficace. Les sénateurs et les députés des dix départements du nord et du nord-est ont eu grandement raison de rappeler que le mode de payement des réparations avait été, au commencement de mai, déterminé par un accord solennel des Alliés, que l'Allemagne avait, en cédant devant l'ultimatum, expressément adhéré à cet accord ; qu'il datait de huit mois à peine et qu'il constituait pour la France un titre de créance certain, péniblement obtenu par nous au prix de concessions importantes. Vérités qu'on ne saurait trop mettre en lumière, au moment où certaines gens, en France et chez nos alliés, spéculent sur notre lassitude pour tenter de nous les faire oublier.

Notre créance, les moyens de la recouvrer, la recherche des garanties et des sanctions, ce sont là des sujets positifs, d'intérêt pratique et d'application immédiate, que la France n'a pas le droit de perdre de vue. Si les gouvernements doivent

attendre les décisions de la Commission avant de prendre eux-mêmes leurs responsabilités, ils peuvent, dès maintenant, causer entre eux et se préparer à agir de concert. La conversation aurait gagné à se faire par l'entremise normale des ambassadeurs. Le Conseil suprême a préféré renaître de ses cendres et se transporter, une fois de plus, sur les rives enchantées de la Méditerranée. Nous le jugerons à l'œuvre. Souhaitons seulement qu'il ne détruise pas à Cannes ce qui a été fait à Londres dans les premiers jours de mai et qu'il ne se désavoue pas lui-même.

Le communiqué officiel publié à Londres jeudi soir, après les entretiens de MM. Briand et Lloyd George, portait : « Sur la question des réparations, aucune sérieuse divergence d'opinion n'a surgi. » Cela signifie, je pense, d'une part, que, si l'Allemagne viole ses engagements, on est prêt à établir un contrôle et à saisir des gages, et, d'autre part, que, si elle obtient des délais, il ne lui sera, en tout cas, accordé aucune remise sur sa créance.

Mais le communiqué de Downing street contient malheureusement des passages moins rassurants. Il nous montre que le Conseil suprême sera invité à remonter sur l'Olympe et que là, l'assemblée des dieux prononcera souverainement sur les destinées des hommes. Il sera, en

effet, proposé de « convoquer une conférence économique européenne, qui permettrait aux nations européennes de rétablir leur système économique, en instaurant d'une manière générale le bien-être de leurs populations ». Vous lisez bien. Chacune des deux épithètes, économique et européenne, se trouve deux fois dans la phrase. Économique, qu'est-ce à dire? D'après la définition usuelle, l'économie politique est la science qui traite de la production, de la distribution et de la consommation des richesses, mais on sait de reste que le champ d'observation des économistes a des frontières assez mal fixées et qu'il s'est peu à peu étendu aux impôts, et même au droit et à la morale. Une conférence économique peut porter à son ordre du jour, quelque précaution qu'on prenne pour l'en empêcher, les problèmes relatifs au système fiscal de l'Allemagne et au payement des réparations.

Cette conférence sera, en outre, européenne. Qu'entend-on par là? On nous dit seulement qu'elle pourra s'étendre à des neutres. Quels neutres? Veut-on nous prévenir qu'on y demandera l'admission de la Russie?

Et pour l'Allemagne, que sera-t-il décidé? Si on la laisse venir, parlons franc : c'est le traité de Versailles qui sera remis en cause tout entier. Non seulement, en effet, il contient des disposi-

tions économiques proprement dites, mais il n'y a pas un seul de ses articles qui ne puisse avoir avec l'économie politique des relations immédiates ou lointaines, et vous supposez bien que l'Allemagne saura faire valoir ces correspondances et ces affinités. Même absente, elle est assez habile pour trouver, chez certains neutres, des délégués et des avocats.

On nous annonce, il est vrai, que les cabinets de Londres et de Paris vont préparer séparément le travail, dans des entretiens avec des représentants de la finance et de l'industrie des deux pays, et on nous donne à entendre que les questions portées à l'ordre du jour seront elles-mêmes exclusivement industrielles et financières. Une coquille répandue dans toute la presse nous avait même, d'abord, laissé croire qu'il était convenu que le débat sur les réparations ne serait pas mêlé aux discussions économiques projetées. Mais une rectification douloureuse nous a vite enlevé cette illusion. Le communiqué officiel de Londres précise, au contraire. que « le problème des réparations ne saurait être séparé de la question plus ample de la reconstitution économique de l'Europe » . Cette fois, nous sommes fixés. C'est à une conférence touche-à-tout que nous sommes conviés. Sous prétexte de « restaurer, d'une manière générale, le bien-être des populations »

et de faire descendre le ciel sur la terre, on va replacer sur le tapis tout le traité de Versailles, approuvé par la Chambre des communes, approuvé par le Parlement français, et devenu loi d'État dans nos deux pays. Inutile d'espérer que nous puissions nous opposer, le moment venu, à une nouvelle revision de ce traité déjà si souvent violé. Dès que nous serons engagés sur la pente, nous glisserons fatalement jusqu'en bas.

Il y a, d'ailleurs, au début du communiqué de Downing street, un autre mot qui nous permet d'apercevoir, à travers les nuages, l'admirable rapidité des gestes divins. On nous affirme que dans les récents entretiens de Londres, « les conditions économiques de l'Europe ont été *attentivement* étudiées, et qu'on a également discuté *à fond* les possibilités de reconstruction et de renaissance industrielle et commerciale ». Attentivement ! A fond ! En quatre jours ! Il ne faut pas plus de temps à Neptune et à Jupiter pour réfléchir sur la situation européenne, pour la connaître tout entière, et pour s'apprêter à soulager l'humanité malade. Je suis allé à Delphes pour consulter l'oracle et pour chercher quelques renseignements sur les secrètes pensées des dieux. Témérité sacrilège ! L'oracle est resté muet. Il tonnait dans la montagne et j'ai failli être foudroyé.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer par

Plon-Nourrit et Cie

à Paris, le 31 mai 1922.


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 06 04 15 2